

DOCUMENT DE REFERENCE

« TUNISIE FACTORING 2014 »



SA au capital de 10 000 000 dinars divisé en 1 000 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées
Siège Social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Mahrajène

RC n° B 153881999 Tel: 31 332 500 Fax: 71 230 280

Tunisie Factoring est notée BBB (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 19/03/2014

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le **20 OCT. 2014** sous le **№ 14-009/** donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Monsieur Raouf EL FERKTAJI

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT à TUNISIE FACTORING

Tel : 31 332 573 Fax : 71 230 280

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du Document de Référence



Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Tel : 71 189 600

Fax : 71 949 350

Le présent document de référence est mis à la disposition du public auprès de Tunisie Factoring – Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Mahrajène, sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à l'Immeuble Integra - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
PRESENTATION RESUMEE DE TUNISIE FACTORING	2
CHAPITRE 1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	
I. Responsables du Document de Référence	5
II. Responsables du contrôle des comptes	6
III. Intermédiaire en Bourse responsable de l'élaboration du Document de Référence	12
IV. Le responsable de l'information	13
CHAPITRE 2 - RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT TUNISIE FACTORING ET SON CAPITAL	
I. Renseignements à caractère général concernant Tunisie Factoring	14
II. Renseignements à caractère général concernant le capital de Tunisie Factoring	19
III. Appartenance de Tunisie Factoring au Groupe Tunisie Leasing	23
CHAPITRE 3 - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION	
I Présentation générale de la société et son secteur	37
II Description de l'activité au 31 décembre 2013	39
III Description de l'activité au 30 juin 2014	44
IV Indicateurs d'activité trimestriels	49
V. Organisation de Tunisie Factoring	49
VI. Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité de la société	52
VII. Dépendance de la société	53
VIII. Analyse SWOT	54
IX. Litige ou arbitrage	54
X. Politique sociale et effectif	57
XI. Politique d'investissement de Tunisie Factoring	57
CHAPITRE 4 - PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS	
I Patrimoine de la société au 31/12/2013	58
II Patrimoine de la société au 30/06/2014	58
III. Les principales acquisitions et cessions d'actifs incorporels d'exploitation et de placements postérieures au 30/06/2014	59
IV. Renseignements sur les états financiers individuels au 31 décembre	60
V. Les engagements financiers au 31/12/2013	104
VI. Encours des crédits contractés par Tunisie Factoring au 31/12/2013	105
VII. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire Tunisie Factoring 2002	106
VIII. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31/12/2013	107
IX. Tableau de mouvements des capitaux propres	108
X. Affectation des résultats des trois derniers exercices	109
XI. Evolution des revenus et du résultat d'exploitation	109
XII. Evolution du résultat net	110
XIII. Evolution des dividendes	110
XIV. Evolution de la marge brute d'autofinancement	110
XV Indicateurs de gestion et ratios	111
XVI. Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2014	113
XVII. Les engagements financiers au 30 juin 2014	152
XVIII. Encours des crédits contractés par Tunisie Factoring au 30 juin 2014	153
XIX. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30 juin 2014	154
XX. Tableau de mouvements des capitaux propres	155
XXI. Evolution des revenus et du résultat d'exploitation	155
XXII. Evolution du résultat net	156
XXIII. Evolution de la marge brute d'autofinancement	156
XIV. Indicateurs de gestion et ratios	157

CHAPITRE 5 - ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

I.	Conseil d'Administration	159
II.	Intérêts des dirigeants dans la Société pour l'exercice 2013	160
III.	Organes de contrôle	162
IV.	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration ou de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	162

CHAPITRE 6 - RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

I.	Evolution récente et stratégie future	163
II.	Perspectives d'avenir	164

PREAMBULE

En application des dispositions du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Épargne, le présent Document de Référence porte notamment sur la présentation de l'Émetteur, son patrimoine, son organisation, son activité, sa situation financière, ses performances et ses perspectives.

Ledit Document de Référence a été préparé par Tunisie Valeurs en collaboration avec Tunisie Factoring et ce conformément à l'annexe 1 du Règlement Général du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Épargne.

Le contenu de ce Document de Référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la Direction Générale de Tunisie Factoring ;
- États financiers individuels de Tunisie Factoring pour les exercices clos aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013 ;
- États financiers individuels intermédiaires de Tunisie Factoring arrêtés au 30 juin 2014 ;
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration de Tunisie Factoring pour les exercices clos aux 31 décembre 2011, 2012, 2013 et jusqu'à l'exercice en cours ;
- Procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2011, 2012, 2013 et jusqu'à l'exercice en cours ;
- Rapports de Gestion de Tunisie Factoring pour les exercices clos au 31 décembre 2011, 2012 et 2013;
- Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers individuels de Tunisie Factoring pour les exercices clos aux 31 décembre 2011, 2012 et 2013;
- États financiers prévisionnels relatifs à la période 2014-2018 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes.

Ce Document de Référence doit être :

- tenu à la disposition du public au siège de Tunisie Factoring et auprès de Tunisie Valeurs selon les modalités suivantes :
- disponible à tout moment au siège social de Tunisie Factoring et Tunisie Valeurs ;
- disponible sur le site du CMF (www.cmf.org.tn).

PRESENTATION RESUMEE DE TUNISIE FACTORING

I. HISTORIQUE ET EVOLUTION DE TUNISIE FACTORING

Tunisie Factoring a été créée en juin 1999 avec comme objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

A la création, son capital social était de 4 000 000 DT divisé en 400 000 actions de nominal de 10 DT.

Il a été augmenté successivement de 400 000 DT par émission de 40 000 actions de nominal de 10 DT suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 janvier 2001 et de 5 600 000 DT par émission de 560 000 actions de nominal de 10 DT suite à la décision de l'AGE tenue le 25 mai 2007. Ainsi son capital actuel s'élève 10 000 000 DT divisé en 1 000 000 actions de nominal de 10 DT.

Le secteur de factoring en Tunisie est composé de trois sociétés, à savoir Tunisie Factoring, Union de Factoring et Med Factor (Groupe Poulina). L'activité de Factoring est exercée, également, par un département de Factoring au sein de la société Attijari Leasing.

La part de marché en termes de volume des factures achetées détenue par Tunisie Factoring est passée de 64,0% en 2011, à 62,8 % en 2012 et 60% en 2013.

Soucieuse de répondre au mieux aux attentes de sa clientèle actuelle, Tunisie Factoring dispose, outre son siège social à Tunis, d'une agence à Sfax et d'une agence à Sousse.

II. LES METIERS DE TUNISIE FACTORING

Le factoring offre 3 solutions pour l'entreprise :

- Financement à partir de l'achat des créances
- Garantie contre les risques d'impayés
- Gestion complète de la comptabilité clients et Recouvrement des créances

Tunisie Factoring propose 3 types de contrats :

- Avec recours (sans la garantie)
- Sans recours (garantie comprise)
- Export

➤ **La gestion des comptes clients**

- Etude et sélection du portefeuille adhérent durant toute la vie du contrat.
- Enregistrement et comptabilisation des factures
- Relance des clients et Recouvrement des créances
- Tunisie Factoring assure à ses adhérents un reporting de suivi permanent grâce à la consultation on-line (portail web)
- Etats comptables, comptabilité clients suivie en temps réel
- Statistiques des retards de paiement et des litiges commerciaux

➤ **Avantages pour l'adhérent**

- Optimisation des effectifs
- Concentration sur le cœur de métier
- Meilleure prise en compte du risque client (base de données Tunisie Factoring, base de données Tunisie Leasing, centrale de renseignements BCI, enquête de voisinage, sociétés de renseignements commerciaux,...)
- Gain sur le temps de recouvrement, frais financiers réduits
- Dépersonnalisation de la relation au niveau du recouvrement
- Meilleure rotation du poste clients

- **Le financement de l'Adhérent**
 - Remise des factures par l'adhérent
 - Financement libre dans le cadre des limites de financement ou de garanties convenues
 - Financement rapide sous 48h
 - Règlement de l'adhérent par chèque /virement /BO (escompte)
 - Avantages pour l'Adhérent
 - Financement des créances à leur naissance, gain moyen de 30 jours pouvant atteindre 90/120 jours.
 - Le financement des factures s'adapte à la trésorerie de l'adhérent

- **La Garantie**
 - Protection de l'entreprise contre le risque de non-paiement de ses ventes
 - Prévention en amont, sélection de la clientèle lors de la fixation des limites de garantie
 - Indemnisation en aval, à 100% des impayés
 - Sécurise les ventes
 - Assure une liquidité continue à l'entreprise
 - Protège le compte d'exploitation de l'entreprise
 - Evite dans certains cas la faillite de l'entreprise

- **Factoring Export / Import**

Factoring Export

- Tunisie Factoring appartient à un réseau international de factors IFG
- Tunisie Factoring propose à ses adhérents le factoring avec ses 3 composantes pour les ventes export
- Plus de 60 pays sur les 5 continents
- Ces pays couvrent 80% des exportations tunisiennes
- Garantie apportée à Tunisie Factoring par le factor correspondant
- Échange d'information à travers un système codifié IFDEX

Avantages pour l'adhérent :

- Informations données par le factor correspondant sur la qualité financière de l'acheteur, minimiser les risques au départ de l'opération et constituer une base fiable de clientèle/étranger.
- Le Factor correspondant assure le paiement à l'échéance par l'importateur grâce aux moyens techniques et professionnels.

Factoring Import: Symétriquement, Tunisie Factoring donne à un correspondant IFG à l'étranger, à sa demande :

- Sa garantie sur l'importateur tunisien
- Assure le recouvrement

Tunisie Factoring est détenue à hauteur de 56,98% par Tunisie Leasing et 36,36% par Crédit Agricole Leasing & Factoring.

Les chiffres réalisés en 2011, 2012 et 2013 se résument dans le tableau suivant :

(MDT)	2011	2012	2013
Volume des factures achetées	344,4	423,1	438,1
Produit net d'affacturage	6,2	6,9	8,1
Résultat net de l'exercice	1,3	1,5	1,8
Ratio de créances classées	3,47%	3,43%	4,15%
Ratio de couverture	93,96%	98,94%	100,00%

En date du 19 Mars 2014 l'agence internationale de notation a attribué les notes suivantes à Tunisie Factoring :

- Note nationale à long terme : BBB
- Note nationale à court terme : F3
- Perspective de la note long terme : Stable

Situation au 30/06/2014

- Le volume des factures achetées a baissé de 10,5% passant de 230,401MDt à 206,320MDt.
- Le produit net d'affacturage s'est par contre apprécié de 3,3% à 4,167MDt.
- Le résultat intermédiaire au 30 juin 2014 a progressé de 14,6% pour s'établir à 1,033MDt.
- La qualité du portefeuille s'est par contre dégradée, elle reste néanmoins bonne comparée au secteur. Au 30 juin 2014, le taux de créances classées s'est élevé à 4,09% et le taux de couverture à 92,86% (contre respectivement 3,61% et 94,36% au 30 juin 2013).

Chapitre 1 : RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

I. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Mohamed BOURAOUI
Président Directeur Général

Raouf EL FERKTAJI
Directeur Général Adjoint

Attestation des responsables du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Mohamed BOURAOUI
Président Directeur Général



Raouf EL FERKTAJI
Directeur Général Adjoint

4



II. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

II.1 ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2011

Dénomination ou raison sociale	FINOR	CABINET MS LOUZIR
Représentant légal	Mustapha MEDHIOUB	Mohamed LOUZIR
Adresse	Immeuble International City Center Tour des bureaux, Centre Urbain Tunis_1082 Tunis	Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1003 - Tunis
Numéro de téléphone	70 728 450	71 862 430
Numéro de fax	70 728 405	71 862 437

II.2 ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2012

Dénomination ou raison sociale	FINOR	ECC MAZARS
Représentant légal	Mustapha MEDHIOUB	Mohamed Ali ALOUANI CHERIF
Adresse	Immeuble International City Center Tour des bureaux, Centre Urbain Tunis_1082 Tunis	Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh Les Berges du Lac 1053 Tunis Nord de Tunisie
Numéro de téléphone	70 728 450	71 963 380
Numéro de fax	70 728 405	71 964 380

II.3 ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2013

Dénomination ou raison sociale	FINOR	ECC MAZARS
Représentant légal	Mustapha MEDHIOUB	Mohamed Ali ALOUANI CHERIF
Adresse	Immeuble International City Center Tour des bureaux, Centre Urbain Tunis_1082 Tunis	Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh Les Berges du Lac 1053 Tunis Nord de Tunisie
Numéro de téléphone	70 728 450	71 963 380
Numéro de fax	70 728 405	71 964 380

II.4 ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2014

Dénomination ou raison sociale	FINOR	ECC MAZARS
Représentant légal	Mustapha MEDHIOUB	Mohamed Ali ALOUANI CHERIF
Adresse	Immeuble International City Center Tour des bureaux, Centre Urbain Tunis_1082 Tunis	Immeuble Mazars Rue Ghar El Melh Les Berges du Lac 1053 Tunis Nord de Tunisie
Numéro de téléphone	70 728 450	71 963 380
Numéro de fax	70 728 405	71 964 380

II.4 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2011

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FINOR représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB et par le cabinet M.S. Louzir membre de Deloitte Touche Tohmatsu, représenté par Monsieur Mohamed LOUZIR, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les Commissaires Aux Comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Factoring au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie »

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 2-3-2 aux états financiers, qui précise que par rapport à l'exercice 2010, les états financiers de 2011 traduisent des changements de méthodes en matière de classification des actifs de couverture des risques. En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connu le pays lors de la période post révolution, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans les cadre desdites mesures.

En application des nouvelles dispositions, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

Ainsi, l'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, constitue des changements de méthode au sens du § 11 de la NCT 11 relative aux modifications comptables.

Ces changements de méthode ont eu pour effet d'augmenter les provisions de couverture des risques sur la clientèle de 133 KDT et par la même occasion d'affecter le résultat de l'exercice d'égal montant.

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

- Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en

vigueur à l'exception du que la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

II.5 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2012

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet ECC Mazars représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et par le cabinet FINOR, représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les Commissaires Aux Comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Factoring au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie »

Vérifications spécifiques

« Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006. »

II.6 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2013

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet ECC Mazars représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et par le cabinet FINOR, représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les Commissaires Aux Comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Factoring, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Vérifications spécifiques

« Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. »

II.7 EXTRAIT DE L'AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2014

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2014 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet ECC Mazars représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et par le cabinet FINOR, représenté par Monsieur Mustapha MEDHIOUB, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires Aux Comptes ont émis l'avis suivant :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Factoring » au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie. »

« Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012. Le 1^{er} septembre 2014, une notification de redressement a été communiquée à la société, réclamant un complément d'impôts et taxes de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités de retards.

La provision déjà constituée par la société en couverture dudit risque s'élève à 438 KDT.

En raison du caractère récent de cette notification, le risque réel y afférent ne peut être estimé de façon fiable.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette question ».

II.8 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet FINOR

Mustapha MEDHIOUB



ECC MAZARS

Mohamed Ali ALOUANI CHERIF



III. INTERMEDIAIRE EN BOURSE RESPONSABLE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Dénomination ou raison sociale	TUNISIE VALEURS
Représentant légal	Mohamed Fadhel ABDELKEFI
Adresse	Immeuble Integra – Centre Urbain Nord – 1082 – Tunis Mahrajène
Numéro de téléphone	71 189 600
Numéro de fax	71 949 350

ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE AUPRES DE TUNISIE FACTORING

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent Document de Référence ».

TUNISIE VALEURS

Mohamed Fadhel ABDELKEFI

Directeur Général

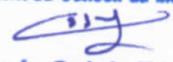




IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Identité	Raouf EL FERKTAJI
Fonction	Directeur Général Adjoint
Adresse	Centre Urbain Nord Avenue Hedi Karray 1082 Tunis Mahrajène
Numéro de téléphone	31 332 500
Numéro de fax	71 230 280

 **Conseil du Marché Financier**
 L'Enregistrement de ce document de référence ne remplace en aucun cas le visa délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 qui sera sollicité à l'occasion de chaque opération

 **Conseil du Marché Financier**
 Enregistrement n° 14 - 008 / 20 OCT 2014
 Délivré au vu de l'article 14 de règlement du CMF relatif à l'APE
 Le Président du Conseil du Marché Financier

 Signé: Salah ESSAYEL



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT TUNISIE FACTORING

I.1 CADRE GENERAL

Dénomination sociale	Tunisie Factoring
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Centre Urbain Nord Avenue Hedi Karray 1082 Tunis Mahrajène
Téléphone	70 132 010 – 31 332 500
Fax	71 230 280
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	30 juin 1999
Durée de vie	99 ans
Objet social	La prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Capital social	10 000 000 DT
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal applicable	La société est régie par les textes législatifs et réglementaires en vigueur et notamment la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006.
Registre du commerce	RC n° B 153881999
Matricule fiscal	645121/RMP/000
Lieu de consultation des documents relatifs à la société	Centre Urbain Nord Avenue Hédi KARRAY 1082 Tunis Mahrajène.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et la STICODEVAM	Raouf EL FERKTAJI

I.2 CLAUSES STATUAIRES PARTICULIERES

I.2.1 Affectation et répartition des bénéfices (article 31 des statuts)

Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux et autres charges sociales ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels.

Sur ces bénéfices nets il est prélevé :

1. Cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.
2. La somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende six pour cent (6%) de la somme dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans rappel d'un exercice à l'autre.

Le paiement ne peut être effectué que si l'assemblée décide de répartir ce bénéfice.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours, sur la proposition du conseil d'administration reporter à nouveau, sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices soit pour amortissement supplémentaire de l'actif soit pour constituer un ou plusieurs fonds de réserves Extraordinaires dont l'emploi et l'affectation seront déterminés par l'Assemblée Générale.

La société s'engage à conformer l'article 31 de ce statut à la réglementation en vigueur (L'article 287 du CSC).

I.2.2 Dispositions communes aux Assemblées Ordinaires et Extraordinaires (article 26 des statuts)

- **Assemblées Ordinaires et Extraordinaires**

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions. Elle peut avoir les pouvoirs, tout à la fois, d'une assemblée ordinaire et d'une assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou par les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiés d'Assemblées Générales Constitutives.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

Les Assemblées sont tenues au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation dans le territoire tunisien ou exceptionnellement en France.

- **Convocation des Assemblées**

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale ordinaire sur convocation du conseil d'administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jour et lieu indiqués par l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées, en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social, le liquidateur, soit enfin, par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offres publiques de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées par un avis publié au journal officiel de la république tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. En plus de ces insertions, les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées par lettre recommandée avec accusé réception ou par tout autre moyen écrit (mail ou fax) avec accusé réception quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

Les assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délais si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

- **Droit de siéger à une Assemblée Générale**

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur conseil d'administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 ci-dessus, entente contraire entre eux...

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le conseil d'administration.

- **Règlement des Assemblées Générales**

La présidence de l'assemblée générale est confiée au président directeur général ou, le cas échéant, à l'actionnaire choisi par les associés présents.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs, et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Au cas où l'assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au conseil d'administration (commissaire aux comptes, liquidateurs, ...), c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'assemblée.

Il est établie une feuille de présence contenant l'énonciation des noms des actionnaires ou de leurs représentants, de leurs domiciles et du nombre des actions leur revenant ou revenant aux tiers qu'ils représentent.

Les actionnaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence, certifiée par le bureau de l'assemblée générale, et déposée au siège principal de la société à la disposition de tout requérant.

Sur la base de la liste établie, sera fixée la totalité du nombre des actionnaires présents ou représentés ainsi que la totalité du capital social leur revenant tout en déterminant la part du capital social revenant aux actionnaires bénéficiaires du droit de vote.

- **Ordre du jour**

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq pour cent du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société, une lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première assemblée générale. L'assemblée générale ne peut délibérer sur les questions non inscrites à l'ordre du jour.

- **Droit de vote de l'Assemblée Générale**

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale, si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celle-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.

- **Procès verbal de l'Assemblée Générale**

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial et signé par les membres du bureau et le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Le procès verbal des délibérations de l'assemblée générale doit contenir les énonciations suivantes :

- a. La date et le lieu de sa tenue
- b. Le mode de convocation
- c. L'ordre du jour
- d. La composition du bureau
- e. Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint
- f. Les documents et les rapports soumis à l'assemblée générale
- g. Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés soit par le président du conseil, soit par l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de président, soit par deux administrateurs quelconques.

Après dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par un liquidateur ou, le cas échéant par le liquidateur unique.

1.2.3 Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires (article 27 des statuts)

- **ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

- a. **Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social après déduction, s'il y a lieu de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée à nouveau sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Les résolutions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés à l'exception des décisions suivantes qui requièrent la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés : l'approbation des comptes annuels de la Société et l'affectation des résultats.

b. Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du conseil d'administration. Elles confèrent à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribués seraient insuffisants. D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au conseil d'administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon générale, examine tous les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle décide de l'amortissement ou du rachat des actions par prélèvement sur les bénéfices.

Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le conseil d'administration.

Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales, que le conseil d'administration a autorisées.

Les délibérations concernant l'approbation du bilan et des comptes doivent être précédées du rapport du ou des commissaires aux comptes à peine de nullité.

Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne comportent pas une modification des statuts.

- **Assemblées Générales Extraordinaires**

- a. Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société, à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date de la réunion.

b. Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration et dans le cadre de la législation et de la réglementation des sociétés anonymes, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient et notamment le nombre d'administrateurs.

c. Quorum

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

d. Modification des statuts en application de dispositions légales ou réglementaires

Les statuts peuvent être modifiés par le président directeur général lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts dans leur version modifiée ou les modifications statutaires sont soumis à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

1.2.4 Transmission des actions (article 10 des statuts)

Les cessions d'action entre les actionnaires sont libres. Il en est de même pour les cessions d'action à un tiers non actionnaire, le Président du Conseil d'Administration doit en être informé par lettre avec accusé de réception.

II. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE TUNISIE FACTORING

II.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Le capital social actuel de Tunisie Factoring se présente comme suit :

Capital Social	10 000 000 DT
Nombre d'actions	1 000 000
Nominal	10 DT
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Jouissance	01/01/2014

II.2 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

II.2.1 *Evolution du capital social*

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du capital de Tunisie Factoring depuis sa création :

Date de la décision et Organe ayant décidé l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Nominal (DT)	Montant de l'opération (DT)	Nombre total d'actions	Capital social post-opération (DT)
Assemblée Générale Constitutive du 30/06/1999	Constitution (capital initial)	400 000	10	4 000 000	400 000	4 000 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 15/01/2001	Augmentation de capital en numéraire	40 000	10	400 000	440 000	4 400 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 25/05/2007	Augmentation de capital par incorporation	560 000	10	5 600 000	1 000 000	10 000 000

Source : Tunisie Factoring

II.2.2 Structure de l'actionariat au 30 septembre 2014

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
Participations Tunisiennes			Total = 63,64%
<i>Personnes Morales</i>			Total = 61,82%
Tunisie Leasing	569 765	5 697 650	56,98%
STIF	48 409	484 090	4,84%
<i>Personnes Physiques</i>			Total = 2,8%
Mohamed Bouraoui	13 639	136 390	1,36%
Saloua Arab	4 545	45 450	0,46%
Ahmed Abdelkefi	2	20	0,00%
Fethi Mestiri	3	30	0,00%
Participations Etrangères			Total = 36,36%
<i>Personnes Morales</i>			Total = 36,36%
CRÉDIT AGRICOLE	363 634	3 636 340	36,36%
LEASING & FACTORING			
<i>Personnes Physiques</i>			Total = 0,00%
Bertrand Chevallier	3	30	0,00%
TOTAL	1 000 000	10 000 000	100%

II.2.3 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30 septembre 2014

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
Participations Tunisiennes			Total = 61,82%
Tunisie Leasing	569 765	5 697 650	56,98%
STIF	48 409	484 090	4,84%
Participations Etrangères			Total = 36,36%
CRÉDIT AGRICOLE	363 634	3 636 340	36,36%
LEASING & FACTORING			
TOTAL	981 808	9 818 080	98,18%

II.2.4 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de Direction au 30 septembre 2014

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Valeur nominale (DT)	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
Président du Conseil d'Administration				
Mohamed BOURAoui	13 639	10	136 390	1,36%
Administrateurs				
Tunisie Leasing	569 765	10	5 697 650	56,98%
Crédit Agricole Leasing & Factoring	363 634	10	3 636 340	36,36%
Hichem ZGHAL	-	-	-	-
Franck PONCIN	-	-	-	-
Abdelkader RAHY	-	-	-	-
Sadok BELKAID	-	-	-	-
Mongi BEN TKHAYAT	-	-	-	-
Mourad CHAMMAM	-	-	-	-
Directeurs Généraux Adjoints				
Raouf EL FERKTAJI	-	-	-	-
Saloua ARAB	4 545	10	45 450	0,46%
TOTAL	951 583	10	9 515 830	95,16%

II.2.5 Nombre d'actionnaires

Au 30 septembre 2014, le capital social de la société Tunisie Factoring est réparti entre 8 actionnaires, dont :

- 3 personnes morales
- 5 personnes physiques.

III. APPARTENANCE DE TUNISIE FACTORING AU GROUPE TUNISIE LEASING

Tunisie Leasing est une société anonyme au capital actuel de 43 000 000 DT divisé en 8 600 000 actions de nominal 5 dinars dont 53,21% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (32,48%), la société d'assurances COMAR (18,85%), PGI (0,96%) et SICOF (0,92%).

L'objet social de Tunisie Leasing est la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

III.1 Description du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2013

Au 31/12/2013, Tunisie Leasing est à la tête d'un groupe composé des sociétés suivantes :

Sociétés	Capital au 31/12/2013 (en Dinars)	Nombre d'actions	Participation directe de Tunisie Leasing (en nombre d'actions)	Pourcentage de participation directe de Tunisie Leasing
- Tunisie Leasing	41 500 000	8 300 000	-	-
- Tunisie Factoring	10 000 000	1 000 000	569 765	56,98%
- Société Tunisie Location longue Durée (Tunisie LLD)	250 000	2 500	2486	99,44%
- Société du Pôle de Compétitivité de Sousse (SPCS)	5 000 000	500 000	149 990	30%
- Maghreb Leasing Algérie	3 500 000 000 (en Dinars Algériens)	3 500 000	655 185 (en Portage 1 049 995)	18,72% (30%)
- Tunisie Valeurs	10 000 000	100 000	30 000	30%
- Tuninvest –Sicar	966 000	966 000	352 645	36,51%
- Tunisie Sicar	500 000	50 000	21 999	44%
- Tuninvest International-Sicar	500 000	50 000	12 500	25%
- Tuninvest Innovations-Sicar	500 000	50 000	13 636	27,27%

Il est à signaler que la société tunisienne d'ingénierie financière (STIF) est détenue par Tunisie Valeurs à hauteur de 99,99% et est intégrée globalement dans les comptes consolidés de Tunisie Valeurs.

Etant donné que Tunisie Valeurs est détenue à hauteur de 30% par Tunisie Leasing, il revient à conclure que le résultat de la STIF est pris en compte indirectement à travers la quote-part de Tunisie Leasing dans le résultat de Tunisie Valeurs.

III.2 Présentation générale du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2013

III.2.1 Présentation des filiales de Tunisie Leasing

➤ TUNISIE LEASING

La société « Tunisie Leasing » a été créée en 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage », a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ». Le capital social actuel de Tunisie Leasing s'élève à la somme de 43 millions de dinars, par Amen Bank à hauteur de 32,48%. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

En 2013, la société a affiché des revenus de 47,038 MDT et un bénéfice de 9,269 MDT.

➤ TUNISIE FACTORING

Tunisie Factoring a été créée en juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentés par des factures.

Son capital social s'élève au 31 décembre 2013 à 10MDT détenu à hauteur de 56.98% par Tunisie Leasing et 36.36% par 'Eurofactor' rebaptisée en mars 2014 'Crédit Agricole Leasing & Factoring'. En 2013, Tunisie Factoring a réalisé un résultat net de 1,765 MDT.

➤ LLD

La société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD) est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social actuel s'élève à 250 KDT, détenu à hauteur de 99,44% par TUNISIE LEASING.

La société a enregistré un chiffre d'affaires de 7,891 MDT en 2013 et son résultat est de 1,141 MDT.

➤ SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE SOUSSE (SPCS)

La Société Pôle de Compétitivité de Sousse « SPCS » est une société anonyme de droit tunisien, créée en janvier 2009 avec un capital initial de un million de dinars, son siège a été établie à l'Immeuble Tunisie Leasing avenue Hédi Karray Tunis et elle a été agréée par le Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire pour l'exercice de l'activité de promoteur immobilier en aout 2010.

Le capital de la société s'élève à 5 MDT divisé en 500 000 actions de 10 dinars chacune détenu à hauteur de 30% par la BTK et 30% par Tunisie Leasing. En 2013, le total de ses produits d'exploitation est de 680KDT avec un résultat net négatif de 124KDT.

➤ MAGHREB LEASING ALGERIE

La société Maghreb Leasing Algérie a été créée en janvier 2006 avec pour objet la réalisation d'opérations de leasing. AMEN BANK détient 53,89% de son capital en association avec TUNISIE LEASING (18,72%).

La société est opérationnelle depuis mai 2006. En 2013, elle a réalisé un résultat net de 12,070 MDT.

➤ **TUNISIE VALEURS**

La société « Tunisie Valeurs » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée en Mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières.

Son capital social actuel s'élève à 10 MDT détenu à raison de 30% par TUNISIE LEASING et 50.57% par Integra Partners. En 2013, elle a réalisé un résultat net de 3,088 MDT.

➤ **TUNINVEST SICAR**

La société Tunisienne d'Investissement est une société d'investissement à capital fixe constituée en 1994 puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital social actuel s'élève à 966 KDT détenu à hauteur de 36,5% par TL. En 2013, elle a réalisé un résultat net de 258,601 KDT.

➤ **TUNISIE SICAR**

La Société Tunisienne d'Investissement à Capital Risque a été constituée en 1997. Elle a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Son capital social actuel s'élève à 500 KDT détenu à hauteur de 44% par TL, 20% par PROPARCO et 20% par MAGHREBIA. En 2013, elle a réalisé un résultat net de 1,099 MDT.

➤ **TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR**

Tuninvest International SICAR est une société d'investissement à capital risque, créée en Mars 1998 à l'initiative du groupe Tuninvest Finance Groupe « TFG ».

Tuninvest International Sicar investit exclusivement au moyen de son capital dans des sociétés tunisiennes non cotées en bourse en fonds propres ou quasi fonds propres par l'acquisition d'actions, titres participatifs, obligations convertibles en actions. Tuninvest Sicar ne peut investir plus de 20% de son capital dans une seule entreprise.

Son capital social actuel s'élève à 500 KDT détenu à raison de 30% par AMEN BANK, 25% par TUNISIE LEASING, 20% par IFC et 15% par PROPARCO.

Au terme de l'exercice 2013, elle a réalisé un résultat net négatif de 767KDT.

➤ **TUNINVEST INNOVATIONS SICAR**

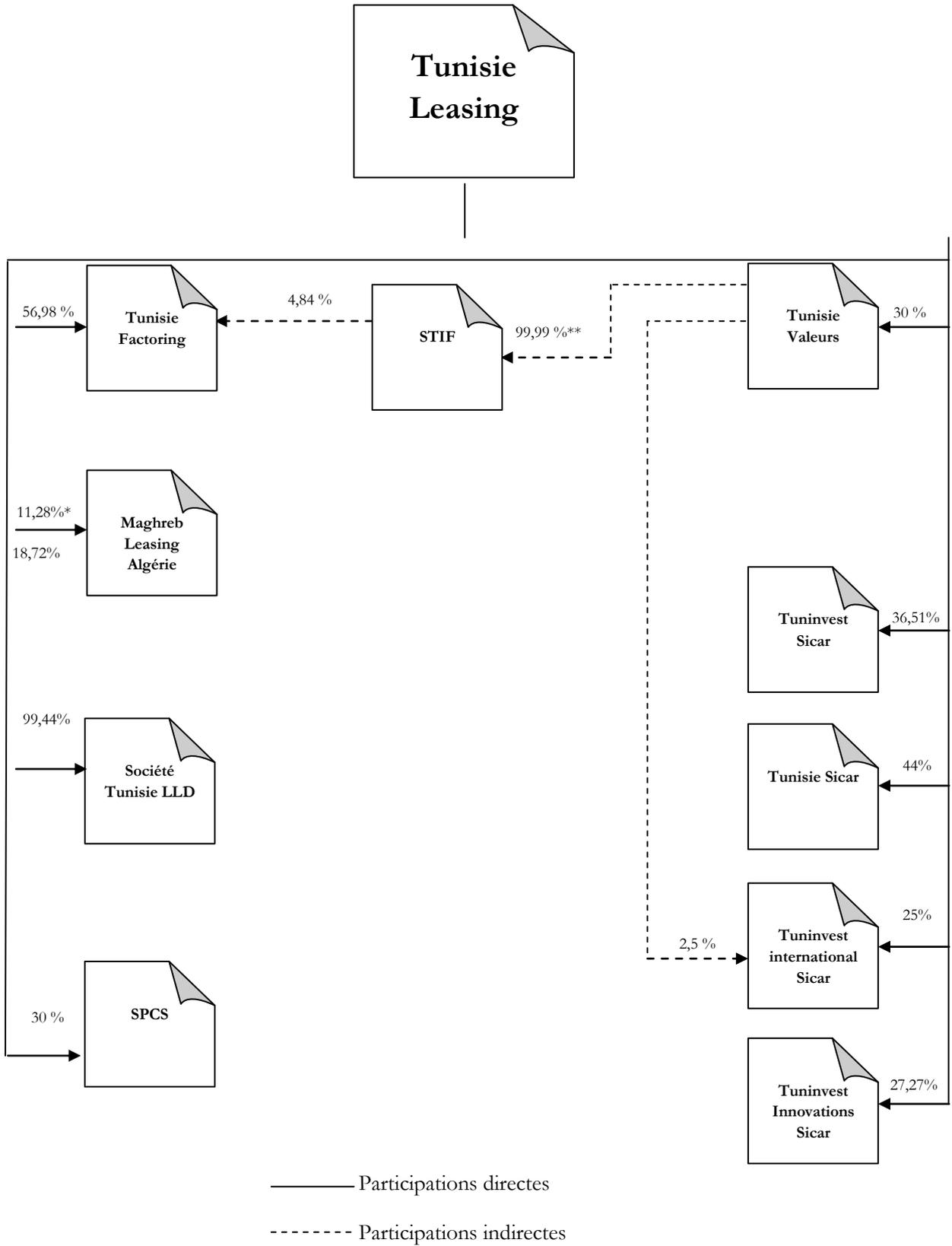
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR est une société d'investissement à capital risque, créée en janvier 2002 par le groupe Tuninvest Finance Groupe (TFG).

Tuninvest Innovation Sicar investit en fonds propres dans la souscription d'actions ou l'acquisition d'obligations convertibles dans des entreprises tunisiennes opérant dans les secteurs innovant liés à la technologie de l'information et des communications à savoir l'infrastructure télécoms, équipements hardware, développement et distribution de software, intégration et conseil en systèmes d'information ainsi que le domaine des sciences de vie.

Au 31/12/2013, son capital social était de 500 KDT détenu à concurrence de 27,27% par TUNISIE LEASING, 27,27% par AMEN BANK et 30% par la BEI.

En 2013, son bénéfice net a été de 7,238 MDT.

III.2.2 Schéma financier du Groupe Tunisie Leasing au 31/12/2013



* A travers des contrats de portage

**STIF (Société Tunisienne d'Ingénierie Financière) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs.

III.2.3 Tableau des participations entre les sociétés du groupe Tunisie Leasing arrêté au 31/12/2013

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	30 000	30,00%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	*	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%						
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%								
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																				
Autres	70 000	70,00%	6 13 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%	350 010	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%	500 000	100,00%

*Dont 11,28% à travers des contrats de portage.

III.2.4 Evènements récents modifiant le schéma financier du groupe Tunisie Leasing entre le 31/12/2013 et la date d'élaboration du document de référence :

Néant

III.2.5 Chiffres clés des sociétés du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2013

En dinars	Tunisie Leasing	Tunisie Factoring	Tunisie Valeurs	Tuninvest Sicar	Tunisie Sicar	Tuninvest Innovations Sicar	Tuninvest Int-Sicar	SPCS	TLLD	MLA*
Capitaux Propres	123 278 735	18 772 943	18 766 476	7 760 818	3 582 312	8 007 641	3 901 709	23 744 773	3 037 809	106 054 486
Produits d'exploitation	47 788 101	12 228 975	12 724 996	366 177	1 427 175	7 405 350	66 859	679 700	7 891 932	26 752 673
Résultat d'Exploitation	11 065 570	2 718 422	3 298 998	279 186	1 103 211	7 253 899	(763 149)	(182 500)	2 647 882	17 066 704
Résultat net	9 269 058	1 765 576	3 088 264	258 601	1 099 890	7 238 983	(767 839)	(124 417)	1 141 414	12 070 162
Total passifs	501 381 083	99 740 215	27 333 298	1 487 849	1 162 589	14 527	830 553	234 398	17 297 387	115 578 293
Charges financières nettes	26 405 897	3 334 559	36 872	630	467	0	0	0	993 426	5 582 659
Dividendes distribués au titre de 2012	7 000 000	600 000	1 300 000	966 000	250 000	440 000	1 000 000	-	-	4 561 375

* La base de conversion pour les comptes de bilan est (1DZD= 0,02092Dt) et pour les comptes de l'état de résultat est de (1DZD=0,02034Dt)

III.2.6 Les engagements financiers du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2013

En dinars	Tunisie Leasing	Tunisie Factoring	Tunisie Valeurs	Tunisie LLD	Maghreb Leasing Algérie (*)	SPCS	TOTAL
Billets de trésorerie	39 500 000	26 750 000	-	-	-	-	66 250 000
Découverts	8 507 111	6 980 255	2 330 133	-	7 068 554	-	24 886 053
Emprunts obligataires	223 292 000	-	-	-	-	-	223 292 000
Crédits bancaires extérieurs	58 650 533	199 076	-	-	52 684 650	-	111 534 259
Crédits bancaires locaux	119 494 260	23 366 824	-	3 661 661	28 697 751	-	175 220 496
Crédits leasing	-	-	697 046	10 688 978	-	56 405	11 442 429
TOTAL	449 443 904	57 296 155	3 027 179	14 350 639	88 450 955	56 405	612 625 237

* La base de conversion pour les comptes de bilan est (1DZD = 0,02092 DT) et pour les comptes de l'état de résultat est de (1DZD = 0,02034 DT)

III.3 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent au marché financier. Cependant, un financement inter sociétés a lieu dans certaines situations à travers l'émission et la souscription de billets de trésorerie dont les taux et conditions sont généralement en ligne avec le marché.

III.4 Relations de Tunisie Factoring avec les sociétés du groupe Tunisie Leasing au 31/12/2013

III.4.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Tunisie Leasing

Prêts octroyés :

Néant

Crédits reçus :

- Tunisie Factoring a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs, détenue à hauteur de 30% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par Tunisie Factoring au titre de 2013 s'élève à 11.536 DT.

L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2013 est nul.

- Tunisie Factoring a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Sicav. La charge d'intérêt subie par Tunisie Factoring au titre de 2013 s'élève à 1.174.763 DT.

L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2013 est de 21.800.000 DT.

- Tunisie Factoring a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisienne Location Longue Durée (TLLD) détenue à hauteur de 99,44% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 97.728 DT.

L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2013 est de 2.000.000 DT.

III.4.2 Les créances et dettes commerciales envers les sociétés du groupe Tunisie Leasing

Les créances commerciales envers les sociétés du groupe :

Néant

Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe :

Néant

III.4.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Données :

Néant

Reçus :

Néant

III.4.4 Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Tunisie Factoring et distribués par les sociétés du groupe en 2013 au titre de l'exercice 2012

Néant

Jetons de présence :

Néant

III.4.5 Les dividendes distribués par Tunisie Factoring aux sociétés du groupe en 2014 au titre de l'exercice 2013 :

- STIF : 29 045 DT
- Tunisie Leasing : 341 859 DT

III.4.6 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

a) Les garanties et sûretés réelles :

Néant

b) Les cautions

Reçues :

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31 décembre 2013 à 11.000.000 DT. Les garanties reçues par Tunisie Factoring auprès de Tunisie Leasing ne sont toutefois pas rémunérées.

Données :

Néant

III.4.7 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

Encaissés : Néant

Décaissés : Néant

III.4.8 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

Achats : Néant

Ventes : Néant

III.4.9 Les prestations de services reçues et données

Reçues :

- Néant.

Données :

- Tunisie Factoring a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions Tunisie Factoring dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, Tunisie Factoring a conclu avec Tunisie Valeurs une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à

Tunisie Valeurs au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, Tunisie Valeurs percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de Tunisie Valeurs au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2013 au titre de l'exercice 2012, s'élève à 4.814 DT.

III.4.10 Les contrats de location

- Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162.239 DT au titre de l'exercice 2013.

III.4.11 Les fonds gérés :

Néant

III.5 Relations avec les autres parties liées au 31/12/2013

III.5.1 Informations sur les engagements

Néant

III.5.2 Transferts de ressources

- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération en date du 05 décembre 2005. La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité de rémunération et d'un bonus déterminé par le Conseil d'Administration du 18 octobre 1999. Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et des stocks options.

- La rémunération et les avantages accordés aux deux Directeurs Généraux Adjointes sont fixés par décision du comité de rémunération de février 2011. La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité et d'un bonus déterminé par les comités de rémunération de décembre 2004 et de février 2011. Par ailleurs, chaque Directeur Général Adjointe bénéficie d'une voiture de fonction, des stocks options, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. Ladite indemnité est couverte par une assurance;

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit interne et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

- Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	Président Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme						
Rémunérations brutes	200 307	45 307	218 219	45 307	-	-
Charges sociales	-	-	61 032	27 223	-	-
Indemnités compensatrices	70 396	-	62 921	-	-	-
Provisions pour congés payés	-	13 304	-	19 134	-	-
Avantages en nature	32 448	-	28 277	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	68 000	42 000
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	-	-	9 069	-	-	-
Total	303 151	58 611	379 518	91 664	68 000	42 000

(*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(**) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

Dividendes décaissés par Tunisie Factoring en 2014 au titre de l'exercice 2013 pour les parties liées autres que les sociétés du groupe

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droit de vote	Dividendes (en Dinars)
Ahmed ABDELKEFI	2	1,200
Fethi MESTIRI	3	1,800
Bertrand CHEVALLIER	3	1,800
Mohamed BOURAOUI	13 639	8 183
Saloua ARAB	4 545	2 727
TOTAL	18 198	10 910

III.5.3 Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées

Prêts octroyés :

Néant

Crédits reçus :

Néant

III.5.4. Les prestations de services reçues et données

Reçues :

- Tunisie Factoring a réalisé en 2013 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR. Les commissions facturées par Tunisie Factoring à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 53.474 DT.

Données :

- Tunisie Factoring a conclu en 2005 avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de Tunisie Factoring sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 13.200 Euros (hors TVA prise en charge par Tunisie Factoring). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2013 s'élève à 29.899 DT.

- Tunisie Factoring a réalisé en 2013 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR. Les commissions rétrocédées par Tunisie Factoring à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 22.919 DT.

III.6 Dividendes

	2011	2012	2013
Résultat net (en dinars)	1 348 442	1 484 156	1 765 576
Montant global des dividendes (en dinars)	600 000	600 000	600 000
Capital (en dinars)	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Nominal (en dinars)	10	10	10
Résultat net par action (en dinars)	1,348	1,484	1,765
Dividende par action (en dinars)	0,600	0,600	0,600
Dividende en % du nominal	12	12	12
Date de mise en paiement	12/06/2012	19/06/2013	16/06/2014

III.7 Marché des titres de l'émetteur

Néant

III.8 Notation de la société

Dans la lettre de notation du **19 Mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Factoring à **BBB (tun)** et sa note à court terme à **F3 (tun)**, avec perspective stable.

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F3 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

Tunisie Factoring

Mise à jour

Notes

Notes Nationales	
Long Terme	BBB(tun)
Court Terme	F3(tun)

Risque Souverain	
NDE * LT en monnaie étrangère	BB
NDE * LT en monnaie locale	BB
Note de plafond souverain	BB

Perspective	
Note Nationale Long Terme	Stable
NDE * LT en monnaie étrangère du souverain	Négative
NDE * LT en monnaie locale du souverain	Négative

* NDE – Nota de Défaul. Emetteur

Données financières

Tunisie Factoring			
	31 déc	31 déc	
	13	12	
Total Bilan (Mio USD)	72	70	
Total Bilan (Mio TND)	119	116	
Fonds propres (Mio TND)	18,8	17,6	
Résultat d'exploitation (Mio TND)	2,8	2,5	
Résultat Net (Mio TND)	1,8	1,5	
Résultat d'exploitation/ Actifs Moyens (%)	2,3	2,2	
Résultat d'exploitation/ Fonds Propres Moyens (%)	15,5	14,6	
Ratio de capital Tier 1 (%)	24,1	23,8	
Ratio Fitch core capital (%)	22,1	21,4	

Rapports associés

Tunisie Leasing (mars 2014)

Analystes

Sonia Trabolsi
+33 1 44 29 91 42
sonia.trabolsi@fitchratings.com

Solena Gloaguen
+44 203 530 1126
solena.gloaguen@fitchratings.com

Fondements des notes attribuées

Des notes basées sur l'actionnariat : Les notes nationales attribuées à Tunisie Factoring (TF) reflètent la probabilité du soutien que pourrait lui apporter, en cas de nécessité, son actionnaire principal, Tunisie Leasing (TL, notée 'BBB+(tun)'/Stable).

Une probabilité de soutien institutionnel limitée : Le capital de TF est détenu à 57% par Tunisie Leasing. Fitch estime que TL aurait la volonté de soutenir sa filiale en cas de nécessité. Toutefois, l'agence juge la probabilité d'un tel soutien limitée compte tenu des incertitudes pesant sur la capacité de TL à soutenir sa filiale. TF est également détenue, à hauteur de 36,4%, par Credit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F - 'A'/Stable/'F1'), leader de l'affacturage en Europe. Fitch estime peu probable un soutien financier de CAL&F en cas de besoin, l'apport de ce dernier étant essentiellement technique.

Une filiale stratégique de TL : Fitch considère TF comme étant stratégiquement importante pour TL (environ 10% du résultat net consolidé). TF est fortement intégrée au groupe comme en attestent la présence de TL aux principaux comités de TF et l'implication du groupe dans les décisions stratégiques de TF : politique de crédit, surveillance des risques et financement.

Une bonne qualité d'actifs : La bonne gestion des risques de TF lui a permis de maintenir un taux de créances classées faible – bien qu'en augmentation – à 3,1% à décembre 2013 (décembre 2012 : 2.5%) et une bonne couverture des risques de crédit avec des provisions couvrant en totalité les créances classées à décembre 2013. Toutefois, les encours de crédit de TF demeuraient très concentrés : les encours (nets de garanties) des 20 principaux adhérents et acheteurs représentaient respectivement 177% et 102% des fonds propres à fin décembre 2013.

Une rentabilité soutenue : Fitch estime que TF a maintenu une rentabilité satisfaisante en 2013 malgré l'augmentation du coût du risque (30.0% du résultat d'exploitation en 2013 contre 21.9% en 2012), les hausses salariales et les coûts liés à la mise en place d'un nouveau système d'information qui continuent à peser sur son coefficient d'exploitation (51.2% en 2013). Etant donné les conditions économiques toujours difficiles, Fitch estime que les dotations aux provisions pourraient encore augmenter en 2014.

TF a préservé sa marge nette d'intérêt en 2013 en répercutant une part importante de la hausse de ses coûts de financement à ses clients. Si les tensions sur le marché de la liquidité devaient perdurer, Fitch s'attend à ce que les marges de TF s'en trouvent affectées en 2014.

Une bonne gestion de la liquidité : Le risque de liquidité de TF demeure important car environ 90% de ses ressources (hors capitaux propres) sont à court terme. Toutefois, le risque de refinancement est atténué par le maintien d'un délai moyen d'encaissement des factures achetées très inférieur à la maturité moyenne des financements octroyés à TF.

Une capitalisation tout juste satisfaisante : Fitch estime que la capitalisation de TF est seulement adéquate au regard de la forte concentration de ses encours.

Sensibilité des notes

Changement de notes de TL : Tout changement de notes de TL est susceptible de se répercuter sur celles de TF. Les notes nationales de TF pourraient également souffrir d'une détérioration importante de la propension de TL à soutenir TF, ou au contraire bénéficier d'une forte augmentation de la participation de TL au capital de TF.

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Chapitre 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

I. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DE SON SECTEUR

I.1. La notion de factoring ou affacturage

Le factoring est défini comme étant une opération ou technique de gestion financière par laquelle, dans le cadre d'une convention, un organisme spécialisé acquiert les créances de l'entreprise et assure le financement, la gestion et la garantie. Ce service qui permet aux entreprises qui y recourent, d'améliorer leur trésorerie et de réduire leurs frais de gestion est rémunéré par une commission sur le montant des factures.

I.2. Le Factoring en Tunisie

Le secteur du factoring en Tunisie est composé de trois sociétés en l'occurrence Tunisie Factoring, l'Union de Factoring et Med Factor (Groupe Poulina). L'activité de Factoring est exercée, également, par l'un des départements d'Attijari Leasing.

L'activité de factoring en Tunisie est régie par les dispositions du Code des Obligations et des Contrats relatives à la subrogation et la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

Il est à noter que l'activité d'affacturage se distingue de l'activité des sociétés de recouvrement du fait que ces dernières ne peuvent acheter que des créances échues et impayées, alors que l'activité de factoring couvre aussi bien les créances échues que les créances non échues.

I.3. TUNISIE FACTORING

a/ Historique et évolution

La société « Tunisie Factoring » a été créée en juin 1999 avec comme objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2013 à 10 000 000 DT divisé en 1 000 000 actions de 10 DT chacune, intégralement libérées.

La part de marché détenue par Tunisie Factoring est passée de 64,0% en 2011, à 62,8% en 2012 et 60,2% en 2013.

b/ Les métiers de Tunisie Factoring

Le factoring offre 3 solutions pour l'entreprise :

- Financement à partir de l'achat des créances
- Garantie contre les risques d'impayés
- Gestion complète de la comptabilité clients et Recouvrement des créances

Tunisie Factoring propose 3 types de contrats :

- Avec recours (sans la garantie)
- Sans recours (garantie comprise)
- Export

➤ **La gestion des comptes clients**

- Etude et sélection du portefeuille adhérent durant toute la vie du contrat.

- Enregistrement et comptabilisation des factures
 - Relance des clients et Recouvrement des créances
 - Tunisie Factoring assure à ses adhérents un reporting de suivi permanent grâce à la consultation on-line (portail web)
 - Etats comptables, comptabilité clients suivie en temps réel
 - Statistiques des retards de paiement et des litiges commerciaux
- **Avantages pour l'adhérent**
- Optimisation des effectifs
 - Concentration sur le cœur de métier
 - Meilleure prise en compte du risque client (base de données Tunisie Factoring, base de données Tunisie Leasing, centrale de renseignements BCT, enquête de voisinage, sociétés de renseignements commerciaux,...)
 - Gain sur le temps de recouvrement, frais financiers réduits
 - Dépersonnalisation de la relation au niveau du recouvrement
 - Meilleure rotation du poste clients
- **Le financement de l'Adhérent**
- Remise des factures par l'adhérent
 - Financement libre dans le cadre des limites de financement ou de garanties convenues
 - Financement rapide sous 48h
 - Règlement de l'adhérent par chèque / virement / BO (escompte)
 - Avantages pour l'Adhérent
 - Financement des créances à leur naissance, gain moyen de 30 jours pouvant atteindre 90/120 jours.
 - Le financement des factures s'adapte à la trésorerie de l'adhérent
- **La Garantie**
- Protection de l'entreprise contre le risque de non-paiement de ses ventes
 - Prévention en amont, sélection de la clientèle lors de la fixation des limites de garantie
 - Indemnisation en aval, à 100% des impayés
 - Sécurise les ventes
 - Assure une liquidité continue à l'entreprise
 - Protège le compte d'exploitation de l'entreprise
 - Evite dans certains cas la faillite de l'entreprise
- **Factoring Export / Import**
- Factoring Export**
- Tunisie Factoring appartient à une réseau international de factors IFG
 - TF propose à ses adhérents le factoring avec ses 3 composantes pour les ventes export
 - Plus de 60 pays sur les 5 continents
 - Ces pays couvrent 80% des exportations tunisiennes
 - Garantie apportée à TF par le factor correspondant
 - Échange d'information à travers un système codifié IFDEX
- Avantages pour l'adhérent :**
- Informations données par le factor correspondant sur la qualité financière de l'acheteur, minimiser les risques au départ de l'opération et constituer une base fiable de clientèle/étranger.
 - Le Factor correspondant assure le paiement à l'échéance par l'importateur grâce aux moyens techniques et professionnels.
- Factoring Import:** Symétriquement, Tunisie Factoring donne à un correspondant IFG à l'étranger, à sa demande :
- Sa garantie sur l'importateur tunisien
 - Assure le recouvrement

Coût de l'opération

- **La commission de factoring** : Commission flat, en moyenne 1 à 1,5%, calculée sur les montants achetés, rémunérant la gestion du poste client et la garantie contre le risque d'impayés.
- **La commission de financement** : indexée au TMM si les financements sont en dinars ou autre taux de base si les financements sont en devises, calculée au prorata temporis sur les sommes avancées. Le support de ces financements choisi est le compte courant.

II. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 31/12/2013

II.1. Situation de TUNISIE FACTORING par rapport au secteur au 31/12/2013

	Ensemble du secteur*			Tunisie Factoring			Part de marché de TF		
	2011	2012	2013**	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Volume des factures achetées	537,8	673,1	728,3	344,4	423,1	438,1	64,0%	62,8%	60,2%
Encours de financement ***	136,5	153,0	185,8	71,0	78,6	82,2	52,0%	51,4%	44,2%
Fonds propres avant affectation	34,7	35,9	38,4	16,8	17,6	18,7	50,7%	49,0%	48,7%
Ressources d'emprunt	88,5	93,6	111,4	51,3	56,7	57,6	58,0%	60,6%	51,7%
Produit Net d'Affacturage	11,4	13,6	14,8	6,2	6,9	8,1	54,4%	50,7%	55,4%

*Source : BCT

** Les chiffres 2013 du secteur sont relatifs aux sociétés TUNISIE FACTORING et UNIFACTOR uniquement

*** Les encours de financement d'incluent pas les billets à ordre.

II.2. Activité de Tunisie Factoring au 31/12/2013 comparés

II.2.1 *Volume des factures achetées*

Le factoring est le contrat par lequel l'adhérent confie à Tunisie Factoring la totalité ou une partie de son chiffre d'affaires sur les clients agréés.

Le volume des contrats a augmenté de 21,01 % en 2012 par rapport à 2011 et a été en retrait de 9,9% en 2013 par rapport à 2012.

Pour ce qui est du volume des factures achetées, la variation est de 22,9 % en 2012 par rapport à 2011. Ce volume a augmenté de 3,5% en 2013 par rapport à 2012.

(KDT)	2011	2012	Var 2011/2012	2013	Var 2013/2012
Volume des contrats	415 250	502 500	21,0%	452 850	-9,9%
Volume des factures achetées	344 415	423 143	22,9%	438 096	3,5%
Revenus de factoring	8 762	10 070	14,9%	12 229	21,4%
Commissions de factoring	3 562	4 361	22,4%	4 648	6,6%
Commissions de financement	5 200	5 709	9,8%	7 581	32,8%
Résultat net	1 348	1 484	10,1%	1 766	19,0%

La répartition des factures achetées par secteur au 31/12/2013 se présente comme suit :

(KDT)	Local	Export	Import	Total
Industrie	85 522	9 167	17 046	111 735
Services	292 700	10 121	23 540	326 361
Total	378 222	19 288	40 586	438 096

II.2.2 Les contrats

Le nombre et volume des contrats pour les années 2011, 2012 et 2013 sont détaillés comme suit :

	2011	2012	Var 2011/2012	2013	Var 2012/2013
Nombre des contrats	215	262	21,9%	228	-13,0%
Anciens	151	168	11,3%	174	3,6%
Nouveaux	64	94	46,9%	54	-42,6%
Montant (MDT)	415	502	21,0%	453	-9,8%

- Répartition sectorielle du volume des contrats actifs

(MDT)	2011	2012	Var 2011/2012	2013	Var 2012/2013
Industrie	154	161	4,5%	116	-27,9%
Services	261	341	30,6%	337	-1,2%
Total	415	502	21,0%	453	-9,8%

II.2.3 Les engagements

- Evolution

En 2013, les engagements relatifs aux contrats actifs ont atteint le montant de 86.481 KDT et concernent 8 474 tirés contre 80.862 KDT et concernent 8 384 tirés en 2012 et 71 038 KDT pour 6 895 tirés en 2011. Ce nombre relativement élevé de tirés reflète une parfaite dilution du risque ce qui permet d'atténuer considérablement le risque d'insolvabilité des tirés.

	2011	2012	2013
Nombre de tirés	6 895	8 384	8 474
Montant des autorisations (MDT)	148 392	171 201	203 664
Montant moyen des autorisations par tiré (MDT)	21,512	20,420	24,034

- Répartition sectorielle des autorisations

(KDT)	2011	2012	Var 2011/2012	2013	Var 2012/2013
Industrie	54 905	54 784	-0,2%	51 934	-5,2%
Services	93 487	116 417	24,5%	151 730	30,3%
Total	148 392	171 201	15,4%	203 664	19,0%

II.2.4 Les encours de financement

- Evolution

(KDT)	2011	2012	Var 2011/2012	2013	Var 2012/2013
Encours de financement	71 038	80 862	13,8%	86 481	6,9%

En 2013, l'encours de financement - y compris le financement par Billet à Ordre - a progressé de 6,9 % par rapport à 2012 contre une évolution de 13,8% entre 2012 et 2011.

II.2.5 Le financement et le décaissement

- Evolution

(KDT)	2011	2012	Var 2011/2012	2013	Var 2012/2011
Nombre de factures					
Achetées	82 626	95 043	15,0%	120 362	26,6%
Financées	82 626	95 043	15,0 %	120 362	26,6%
Montant des factures (KDT)					
Achetées	344 415	423 179	22,9%	438 096	3,5%
Financées	267 346	311 739	16,6 %	313 836	0,7%
Décaissées	274 108	315 406	15,1 %	323 083	2,4%

Au 31/12/2013, le nombre de factures achetées a atteint les 120 362 pour un volume de 438 096 KDT, le montant des financements a atteint 313 836 KDT.

Au 31/12/2012, le nombre de factures achetées s'élève à 95 043, le montant total des financements a été de 311 739 KDT pour un montant total de factures achetées de 423 179 KDT.

Au 31/12/2011, 82 626 factures ont été achetées, le montant total des financements a été de 267 346 KDT pour un achat de 344 414 KDT.

Les décaissements effectifs ont atteint respectivement 323 083 KDT en 2013, 315 406 KDT au 31/12/2012 contre 274 108 KDT en 2011.

II.2.6 Le portefeuille

- Les dossiers contentieux

	2011	2012	2013
Nombre de dossiers	48	47	59
Montant des créances en contentieux (KDT)	2 681	2 740	3 627

- Les créances classées

(KDT)	2011	2012	2013
Encours de financement	71 037	78 680	82 213
Créances classées	2 741	2 869	3 739
Ratio de créances classées	3,47%	3,43%	4,15%
Ratio de couverture	93,96%	98,94%	100,00%

- Les provisions

Conséquemment à l'effort de recouvrement et à la maîtrise du coût du risque en rapport avec l'amélioration de la qualité du portefeuille, la société a constaté en 2013 :

- des reprises sur provisions de l'ordre de 456,545 KDT;
- des dotations aux provisions pour un montant de 1 356,456 KDT

	En DT
Cumul des provisions au 31/12/2012	2 838 658
Cumul des provisions au 31/12/2013	3 738 569
Soit une Variation de	899 911

Les tableaux des créances classées et du taux de couverture des années 2011 à 2013 se présentent comme suit :

En Dt	31/12/2011					Total
	Classe A	Classe B1	Classe B2	Classe B3	Classe B4	
Domestique avec recours	55 477 975	1 453 175	32 844	0	2 348 675	59 312 669
Domestique sans recours	10 415 016	0	0	0		10 415 016
Export	951 562	0	0	0	359 582	1 311 144
Total Engagements Bilan	66 844 553	1 453 175	32 844	0	2 708 257	71 038 829
Engagements de financement données	7 713 614	0	0	0	0	7 713 614
Engagements envers les correspondants (Import)	290 340	0	0	0	0	290 340
Engagements sous forme de B.O	0	0	0	0	0	0
Total Engagements Hors Bilan	8 003 954	0	0	0	0	8 003 954
Total Engagements par Classe	74 848 506	1 453 176	32 844	0	2 708 257	79 042 783
Total des provisions affectées	0	0	229	0	2 575 273	2 575 502
Total Provisions collectives	133 000					
Taux des Engagements non performants						3,47%
Taux de Couverture des Engagements non performants						93,96%

En Dt	31/12/2012					Total
	Classe A	Classe B1	Classe B2	Classe B3	Classe B4	
Domestique avec recours	59 928 069	2 182 430	3 513	55 468	2 436 192	64 605 672
Domestique sans recours	10 616 334	441 932	0	0	0	11 058 266
Export	2 037 060	605 158	0	0	374 024	3 016 242
Total Engagement Bilan	72 581 463	3 229 520	3 513	55 468	2 810 216	78 680 180
Engagements de financement données	2 452 110	130 981	0	0	0	2 583 091
Engagements envers les correspondants (Import)	307 350	0	0	0	0	307 350
Engagements sous forme de B.O	2 182 000	0	0	0	0	2 182 000
Total Engagements Hors Bilan	4 941 460	130 981	0	0	0	5 072 441
Total Engagements par Classe	77 522 923	3 360 501	3 513	55 468	2 810 216	83 752 621
Total des provisions affectées			703	27 735	2 810 216	2 838 654
Total Provisions collectives	389 464					389 464
Taux des Engagements non performants						3,43%
Taux de Couverture des Engagements non performants						98,94%

31/12/2013

En Dt	Classe A	Classe B1	Classe B4	Total
Domestique avec recours	62 403 881	4 727 756	2 461 081	69 592 718
Domestique sans recours	9 352 984			9 352 984
Export	1 961 682	28 363	1 277 488	3 267 533
Total Engagements Bilan	73 718 547	4 756 119	3 738 569	82 213 235
Engagements de financement données	2 770 160	897 805		3 667 965
Engagements sous forme de B.O	2 366 000	1 902 000		4 268 000
Total Engagements Hors Bilan	5 136 160	2 799 805	0	7 935 965
Total Engagements par Classe	78 854 707	7 555 924	3 738 569	90 149 200
Total des provisions affectées			3 738 569	3 738 569
Total Provisions collectives	424 144			424 144
Taux des Engagements non performants		4,15%		
Taux de Couverture des Engagements non performants		100,00%		

II.2.7 Les produits

Au terme de l'année 2013, le total des produits de factoring encaissés s'élève à 12 229 KDT contre 10 070 KDT en 2012, soit une progression de 21,4%.

Le détail des produits se résume dans le tableau suivant :

(KDT)	2011	2012	Var 2011/2012	2013	Var 2012/2013
Commission de factoring					
Montant	3 561	4 361	22,5%	4 648	6,6%
Taux moyen	1,03%	1,03%		1,06%	
Produits de financement					
Montant	5 200	5 709	9,8%	7 581	32,8%
Taux moyen	7,48%	7,63%			
Total	8 761	10 070	14,9%	12 229	21,4%

II.2.8 Les charges

- Les charges financières nettes

Au 31/12/2013, les charges financières nettes accusent une augmentation de 793 KDT par rapport au 31/12/2012, soit 31,2%.

(KDT)	2011	2012	Var 2011/2012	2013	Var 2012/2013
Charges financières nettes	2 330	2 542	9,1%	3 335	31,2%

- Provisions nettes aux comptes affacturages

Conséquemment à l'effort de recouvrement et à la maîtrise du coût du risque en rapport avec l'amélioration de la qualité du portefeuille, la société a constaté en 2013 :

- des reprises sur provisions de l'ordre de 456,545 KDT;
- des dotations aux provisions pour un montant de 1 356,456 KDT

(KDT)	2011	2012	Var 2011/2012	2013	Var 2013/2012
Dotations*	828 643	463 435	-44,1%	1 356 456	192,7%
Reprises	81 184	200 279	146,7%	456 545	128,0%
Provisions nettes aux comptes affacturages	747 459	263 156	-64,8%	899 911	242,0%

* hors Provisions collectives.

- Les charges de fonctionnement

Le total des charges de fonctionnement au 31/12/2012 s'élève à 4 443 KDT contre 4 008 KDT au 31/12/2011, soit une augmentation de 10,85%.

Le détail de ce poste est le suivant :

(KDT)	2011	2012	Var 2011/2012	2013	Var 2013/2012
Frais de personnel	1 883	2 331	23,8%	2 325	-0,3%
Autres charges d'exploitation	898	1 038	15,5%	1 160	11,7%
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	1 227	1 074	-12,4%	1 913	78,1%
Total	4 008	4 443	10,9%	5 398	21,5%

II.2.9 Le résultat

En 2013, la société a affiché un résultat net de 1 765 KDT en progression de 18,9% par rapport à 2012.

(KDT)	2011	2012	Var 2011/2012	2013	Var 2013/2012
Résultat net de l'exercice	1 348	1 484	10,0%	1 765	18,9%

III. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 30/06/2014

III.1 Volume des factures achetées

A fin juin 2014, le volume des factures achetées est en retrait de 10,5% par rapport au 30/06/2013 pour se situer à 206 MD contre 230 MD à fin juin 2013. Cette baisse s'explique par le retard enregistré dans les nouvelles signatures et la sélectivité renforcée dans les approbations de nouveaux contrats dans un contexte porteur de risque.

(KDT)	Juin 2014	Juin 2013	Var juin 14/13	2013
Volume des contrats	455 250	486 250	-6,4 %	452 850
Volume des factures achetées	206 320	230 401	-10,5%	438 096
Revenus de factoring	6 043	5 883	2,7%	12 229
Commissions de factoring	2 224	2 420	-8,1%	4 648
Commissions de financement	3 819	3 463	10,3%	7 581
Résultat net	1 033	901	14,7%	1 766

La répartition des factures achetées par secteur au 30/06/2014 se présente comme suit :

(KDT)	Local	Export	Import	Total
Industrie	41 757	3 743	6 935	52 435
Services	139 794	5 614	8 477	153 885
Total	181 551	9 357	15 412	206 320

III.2 Les contrats

Le nombre et volume des contrats sur le début d'année 2014 sont détaillés comme suit :

	Jun 2014	Jun 2013	Var juin 2014/ juin 2013	2013
Nombre des contrats	215	252	-14,7%	228
Anciens	193	217	-11,1%	174
Nouveaux	22	35	-37,1%	54
Montant (MDT)	455	486	-6,4%	455

- Répartition sectorielle du volume des contrats actifs

(MDT)	Jun 2014	Jun 2013	Var juin 2014/2013	2013
Industrie	116	63	84,1%	116
Services	339	423	-19,9%	337
Total	455	486	-6,4%	455

III.3 Les engagements

- Evolution

Jusqu'au 30 juin 2014, les engagements relatifs aux contrats actifs ont atteint le montant de 93 243KDT et concernent 8 443 tirés contre 91 260 KDT et concernent 8 742 tirés sur la même période 2013. Ce nombre relativement élevé de tirés reflète une parfaite dilution du risque ce qui permet d'atténuer considérablement le risque d'insolvabilité des tirés.

	Jun 2014	Jun 2013	2013
Nombre de tirés	8 443	8 742	8 474
Montant des autorisations (KDT)	215 060	199 580	203 664
Montant moyen des autorisations par tiré (KDT)	25,472	22,830	24,034

- Répartition sectorielle des autorisations

(KDT)	Jun 2014	Jun 2013	Var juin 2014/2013	2013
Industrie	54 647	25 945	110,6%	51 934
Services	160 413	173 635	-7,6 %	151 730
Total	215 060	199 580	7,7%	203 664

III.4 Les encours de financement

- Evolution

(KDT)	Jun 2014	Jun 2013	Var juin 2014/2013	2013
Encours de financement	88 005	87 085	1,06%	82 213

Jusqu'au 30 juin 2014, l'**encours de financement** a progressé de 1,06 % par rapport à juin 2013.

III.5 Le financement et le décaissement

- Evolution

(KDT)	Juin 2014	Juin 2013	Var juin 2014/2013	2013
Nombre de factures				
Achetées	62 796	61 257	2,5%	120 362
Financées	62 796	61 257	2,5%	120 362
Montant des factures (KDT)				
Achetées	206 320	230 402	-10,5%	438 096
Financées	162 799	154 378	5,5 %	313 836
Décaissées	162 976	152 169	7,1 %	323 083

Au 30/06/2014, le nombre de factures achetées a atteint les 62 796 pour un volume de 206 320 KDT, le montant des financements a atteint 162 799 KDT.

Au 30/06/2013, le nombre de factures achetées s'élève à 61 257, le montant total des financements a été de 154 378 KDT pour un montant total de factures achetées de 230 402 KDT.

Les décaissements effectifs ont atteint respectivement 162 976 KDT et 152 169 KDT au 30/06/2014 et 30/06/2013.

III.6 Le portefeuille

- Les dossiers contentieux

	Juin 2014	Juin 2013	2013
Nombre de dossiers	60	50	59
Montant des créances en contentieux (KDT)	3 612	2 585	3 627

- Les créances classées

(KDT)	Juin 2014	Juin 2013	2013
Encours de financement	88 005	87 085	82 213
Créances classées	4 135	3 140	3 739
Ratio de créances classées	4,09%	3,61%	4,15%
Ratio de couverture	92,86%	94,36%	100,00%

- Les provisions

Conséquemment à l'effort de recouvrement et à la maîtrise du coût du risque en rapport avec l'amélioration de la qualité du portefeuille, la société a constaté au 30 juin 2014 :

- des reprises sur provisions de l'ordre de **259 343 KDT**;
- des dotations aux provisions pour un montant de **454 737 KDT** (*)

	En DT
Cumul des provisions au 30/06/2014	4 380 040
Cumul des provisions au 31/12/2013	4 184 646
Soit une Variation de	195 394

(*) Y compris les provisions collectives.

Les tableaux des créances classées et du taux de couverture au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013 se présentent comme suit :

En KDT	Classe 30-06-2013				Total
	A	B1	B2	B4	
Domestique avec recours	66 298	1 429	189	2 572	70 488
Domestique sans recours	13 010	557			13 566
Export	2 413	239		378	3 030
Total Engagements Bilan	81 720	2 225	189	2 950	87 085
Engagements de financement donnés	3 907	52			3 960
Engagements sous forme de B.O	4 176				4 176
Total engagements hors bilan	8 083	52	0	0	8 135
Total engagements par classe	89 803	2 277	189	2 950	95 220
Total des Provisions Affectées			11	2 952	2 963
Total Provisions collectives	449				449
Taux des engagements non performants				3,61%	
Taux de couverture des engagements non performants				94,36%	

En KDT	Classe 30-06-2014				Total
	A	B1	B2	B4	
Domestique avec recours	72 040	3 370	297	2 449	78 157
Domestique sans recours	6 251	-	-	226	6 476
Export	2 208	-	-	1 164	3 372
Total Engagements Bilan	80 499	3 370	297	3 839	88 005
Engagements de financement donnés	7 844	53	-	-	7 898
Engagements sous forme de B.O	5 238	-	-	-	5 238
Total engagements hors bilan	13 082	53	-	-	13 136
Total engagements par classe	93 582	3 424	297	3 839	101 141
Total des Provisions Affectées			1	3 839	3 840
Total Provisions collectives	540				540
Taux des engagements non performants				4,09%	
Taux de couverture des engagements non performants				92,86%	

III.7 Les produits

Au 30/06/ 2014, le total des produits de factoring encaissés s'élève à 6 043 KDT contre 5 883 KDT en 30/06/2013, soit une progression de 2,7%.

Le détail des produits se résume dans le tableau suivant :

(KDT)	juin-14	juin-13	Var juin 2014/2013	2013
Commission de factoring				
Montant	2 224	2 420	-8,1%	4 648
Taux moyen	1,08%	1,05%		1,06%
Produits de financement				
Montant	3 820	3 463	10,3%	7 581
Taux moyen	8,98 %	8,36%		9,42 %
Total	6 043	5 883	2,7%	12 229

III.8 Les charges

- Les charges financières nettes

Au 30/06/2014, les charges financières nettes accusent une augmentation de 150 KDT par rapport au 30/06/2013, soit 10,1%.

(KDT)	Juin 2014	Juin 2013	Var juin 2014/2013	2013
Charges financières nettes	1 637	1 487	10,1%	3 335

- Provisions nettes aux comptes affacturages

Conséquemment à l'effort de recouvrement et à la maîtrise du coût du risque en rapport avec l'amélioration de la qualité du portefeuille, la société a constaté au 30/06/2014 :

- des reprises sur provisions de l'ordre de **237 410** KDT;
- des dotations aux provisions pour un montant de **338 640** KDT

(KDT)	Juin 2014	Juin 2013	Var juin 2014/2013	2013
Dotations*	338 640	501 224	-32,4%	1 356 456
Reprises	237 410	376 376	-36,9%	456 545
Provisions nettes aux comptes affacturages	101 230	124 848	-18,9%	899 911

* hors Provisions collectives

- Les charges de fonctionnement

Le total des charges de fonctionnement au 30/06/2014 s'élève à 2 526 KDT contre 2 551 KDT au 30/06/2013, soit une baisse de 1,0 %.

Le détail de ce poste est le suivant :

(KDT)	Juin 2014	Juin 2013	Var juin 2014/2013	2013
Frais de personnel	1 255	1 250	0,4 %	2 325
Autres charges d'exploitation	600	627	-4,3%	1 160
Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	671	674	-0,4 %	1 913
Total	2 526	2 551	-1,0 %	5 398

III.9 Le résultat

Au 30/06/2014, la société a affiché un résultat net de 1 033 KDT en progression de 14,6% par rapport à 30/06/2013.

(KDT)	Juin 2014	Juin 2013	Var juin 2014/2013	2013
Résultat net de l'exercice	1 033	901	14,6 %	1 766

IV. INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(KDT)	Deuxième Trimestre 2014	Deuxième Trimestre 2013	Cumul 30/06/2014	Cumul 30/06/2013	Var S2 2014 /S2 2013
Volume des factures achetées	112 116	121 119	206 321	230 401	-10,4%
Commission de factoring	1035	1 056	2 224	2 420	-8,1%
Commission de financement	1 991	1 873	3 820	3463	10,3%
Produit net d'affacturage	3 026	2 929	4 167	4 033	3,3%
Charges d'exploitation	1 089	1 073	2 525	2 551	-1,0%
Résultat d'exploitation	622	767	1 642	1 482	10,8%
Résultat Net	422	504	1 033	901	14,6%

V. ORGANISATION DE TUNISIE FACTORING

V.1. Gouvernance de la société

Tunisie Factoring est gouvernée par un conseil d'administration et une direction générale. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son Administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

Fonctionnement

La direction générale est assistée par 4 comités:

- Comité permanent d'audit interne
- Comité exécutif de crédit
- Comité de risques
- Comité de rémunération

Comité permanent d'audit interne :

Depuis 2002, la société a mis en place un **Comité Permanent d'Audit Interne**, placé sous l'autorité du conseil d'administration. Les membres composant ce comité sont :

- Monsieur Mongi Ben Tkhayat
- Monsieur Franck Poncin
- Monsieur Mourad Chammam

Le comité permanent d'Audit Interne peut inviter à ses réunions tout membre de l'organe de direction, le responsable de l'Audit Interne, les commissaires aux comptes ainsi que toute autre personne dont la présence est jugée utile.

Le comité permanent d'audit interne assure :

- Le suivi de la fiabilité du Reporting Comptable et Financier établi par le système d'information
- Le suivi de l'efficacité du contrôle interne et des procédures
- La surveillance et la maîtrise des risques
- Le suivi de l'étendue des travaux d'audit interne et externe

Comité Exécutif de Crédit : Celui-ci est composé de :

- Monsieur Mohamed Bouraoui
- Monsieur Bernard Muselet représentant d'EUROFACTOR
- Monsieur Fethi Mestiri représentant de Tunisie Leasing

- Monsieur Raouf El Ferktaji
- Madame Saloua Arab

Comité de risques : Celui-ci est composé de :

- Monsieur Sadok Belkaid
- Monsieur Abdelkader Rahy
- Monsieur Hichem Zghal

Comité de rémunération : Celui-ci est composé de :

- Monsieur Bernard Muselet représentant d'EUROFACTOR
- Monsieur Fethi Mestiri représentant de Tunisie Leasing

Organe de contrôle de conformité :

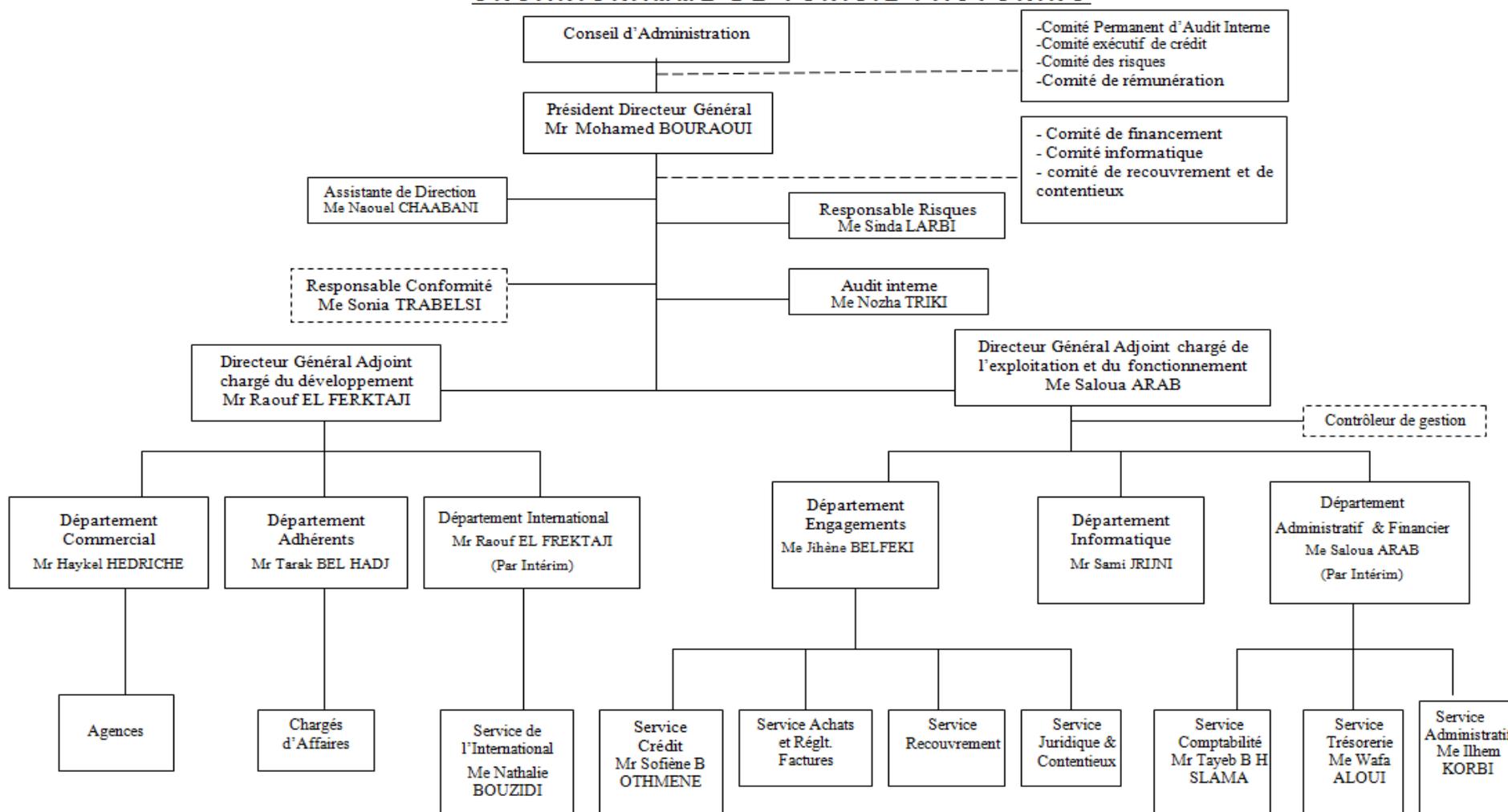
L'organe de contrôle de conformité des procédures, en cours de mise en place, devrait évaluer les risques de non-conformité aux lois et règlements en vigueur, aux règles de bon fonctionnement de la profession et aux bonnes pratiques

Il est à signaler par ailleurs que les commissaires aux comptes ont relevé dans leurs rapports sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2013 certaines faiblesses notamment :

- La version actuelle du manuel de procédures n'est plus compatible avec la situation actuelle de la société et nécessité de l'adapter au nouveau système d'information
- Certaines dispositions de la circulaire de la BCT 2011-06 ne sont pas encore mises en place notamment l'établissement d'un code de gouvernance, un système de contrôle de la conformité;
- Absence d'un système de notation interne des clients tels que prévu par l'article 25 de la circulaire BCT 2006-19 d'où une évaluation imprécise du risque crédit;
- Absence d'un plan de continuité d'activité (le plan de reprise informatique est en cours de mise en place et de tests);
- Absence d'un dispositif permanent de surveillance dédié au risque opérationnel
- Non exécution de l'inventaire physique pour toutes les immobilisations,
- Absence d'une cellule de comptabilité analytique
- Absence d'un suivi rigoureux, permanent et formalisé des engagements hors bilan
- Non respect des dispositions de la NCT 15 norme comptable relative aux opérations en monnaies étrangères

L'organigramme fonctionnel actuel de Tunisie Factoring se présente comme suit :

ORGANIGRAMME DE TUNISIE FACTORING



V.2. Système d'information

Software

Le système d'information de Tunisie Factoring repose sur le logiciel métier qui a été mis en exploitation le 01/09/2012 et lui permettant de gérer, de contrôler et de suivre tous les aspects relatifs au métier d'affacturage pour un contrat donné.

Le système d'information est également composé de :

- Un logiciel de comptabilité, gérant toute la comptabilité de Tunisie Factoring,
- D'un outil de Reporting permettant l'analyse et le suivi de l'ensemble de ses activités,
- d'un outil de CRM permettant à ses commerciaux un meilleur suivi de leurs activités de prospection,
- Une plateforme web, permettant aux clients d'accéder à leurs comptes via Internet.

La politique de la société étant d'assurer un bon service client, l'ensemble de ces applications est sujet à des évolutions via l'ajout de nouvelles fonctionnalités et à des modifications permettant l'optimisation des fonctionnalités existantes ainsi que l'adaptation aux besoins du marché tunisien.

Hardware

Tunisie Factoring dispose d'un parc informatique qui est en perpétuelle modernisation et expansion, Il est formé d'une quarantaine de poste utilisateurs et de 18 serveurs de production.

Politique de sécurité

Afin de préserver la sécurité de l'ensemble de son système d'information (hardware et software), Tunisie Factoring a mis en place une politique de sécurité, lui permettant de se protéger contre :

- Le risque de pertes de données, via une procédure de sauvegarde,
- Le risque d'attaques externes, via la mise en place d'un Firewall
- Le risque d'attaque interne, via la mise en place d'une politique stricte d'accès aux ressources informatiques,
- Le risque d'attaque virale, via la mise en place d'un antivirus

Par ailleurs la réflexion menée sur l'adoption d'un plan de continuité a permis d'identifier les besoins en la matière, Sa mise en place est prévue pour le second semestre 2013 et dès stabilisation de la nouvelle solution.

Tunisie Factoring a procédé à un audit de sécurité de son système d'information auprès d'un cabinet certifié ANSI (Agence Nationale de Sécurité Informatique), Cet audit lui a permis de remonter diverses failles, Un plan d'action a été élaboré pour la résolution des points remontés et validé par le comité informatique de Tunisie Factoring.

VI. LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

A l'instar de l'ensemble des sociétés du secteur, Tunisie Factoring est confrontée à une concurrence accrue essentiellement par les banques en matière d'escompte commercial, Toutefois, l'activité d'affacturage est en phase d'émergence compte tenu du nombre des sociétés existantes et de l'effort de vulgarisation du produit.

VII. DEPENDANCE DE LA SOCIETE

Il n'y aucune dépendance de Tunisie Factoring à l'égard de ses fournisseurs et de ses adhérents.

Application de l'article 1 :

Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets :

Conformément à l'article 1^{er} de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, de la Banque Centrale de Tunisie telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 Juin 2012, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets,
Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets de la société s'établit, au 31 décembre 2013 à **34 908 KDT** représentant **188,01 %** des fonds propres nets de la société.

Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets :

- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets,
Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques encourus sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets s'établit, au 31 décembre 2013, à **10 599 KDT** représentant **57,08 %** des fonds propres nets de la société.

L'article 1 est respecté.

Application de l'article 2 :

Risques encourus sur un même bénéficiaire

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement de crédit.

Au 31 Décembre 2013, il n'a pas été identifié d'engagement en dépassement de ce ratio.

L'article 2 est respecté.

Application de l'article 3 :

Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 23 de la loi 2001-65

Conformément à l'article 3 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par la circulaire 99-04, le montant total des risques encourus sur les dirigeants et les administrateurs ainsi que sur les actionnaires détenant plus que 10% du capital de la société, ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets.

Au 31 Décembre 2013, il n'a pas été identifié d'engagements sur les dirigeants, sur les administrateurs ou sur les actionnaires qui dépassent ce ratio au sens de l'article 23 de la loi 2001-65.

L'article 3 est respecté.

Application de l'article 4 :

Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets

Conformément à l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 telle que modifiée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, les fonds propres nets de la société doivent représenter en permanence au moins 9% du total des risques encourus pondérés.

Le montant des risques encourus pondérés, tels qu'il ressort de l'application de l'article 6 de la circulaire susvisée, s'élève au 31/12/2013 à 77 327 KDT.

Ainsi, les fonds propres nets de la société tels que déterminés ci-dessus représentent, au 31/12/2013, un taux de 24,01% des risques encourus pondérés.

L'article 4 est respecté.

Respect des dispositions des articles 21 et 22 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits

En application des dispositions des articles 21 et 22 de la loi 2001-65, la société ne peut pas :

- affecter plus de 10% de ses fonds propres nets à une participation dans une même entreprise ; et
- détenir directement ou indirectement plus de 30% du capital d'une même entreprise.

Les dispositions des articles 21 et 22 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits sont respectées.

VIII. ANALYSE SWOT

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Pionnier dans le métier du factoring avec une expérience de près de 14 ans dans le domaine • Leader du marché avec une part de 60,0% en 2013 • Présent dans les principaux pôles économiques du pays (Tunis, Sousse et Sfax) via 3 agences • Une bonne qualité de portefeuille (taux de créances classées de 4,1%, ces créances sont couvertes à hauteur de 100,00%) • Une notation BBB à long terme avec perspective stable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une régression au niveau de la part de marché • Un système informatique peu performant au niveau des agences distantes
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Elargissement du réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence de plus en plus rude sur le marché • Hausse sensible des taux qui est de nature à altérer les marges de la société

IX. LITIGE OU ARBITRAGE

L'arrêté de taxation d'office n° 2013/2711 émis en date du 28 juin 2013 contre la société Tunisie Factoring comporte ;

- la réclamation d'un montant d'impôt en principal et intérêts de **737.188,881** dinars.
- la limitation des reports (crédits) d'impôt aux montants suivants :
 - en matière de l'impôt sur les sociétés : **149.665,184** dinars
 - en matière de TVA : **22.388,671** dinars

Les chefs de redressement retenus par l'administration fiscale dans l'arrêté de taxation d'office se résument comme suit :

1. En matière d'impôt sur les sociétés :

Il s'agit des points suivants :

- Déchéance de l'avantage fiscal relatif à un réinvestissement financier exonéré ;
- Application d'intérêts créditeurs sur le prix de cession d'actions ;
- Imposition à l'IS de commissions ayant fait l'objet de perception de TVA ;
- Rejet de la déductibilité d'une moins-value de cession d'actions ;
- Rejet de la déductibilité de la dotation aux amortissements d'une marque ;
- Rejet de la déductibilité d'une charge relative à des études et conseils jugées non justifiées.

2. En matière de TFP et FOPROLOS :

Il s'agit de :

- la régularisation des ristournes de TFP ;
- l'imposition de certains avantages en nature à la TFP et au FOPROLOS.

Avancement de la procédure contentieuse :

1. Phase de conciliation :

La Phase de conciliation a abouti à la renonciation de l'administration au deux chefs de redressement suivants :

- Rejet de la déductibilité de la dotation aux amortissements d'une marque ;
- Imposition à l'IS de commissions ayant fait l'objet de perception de TVA.

Il a résulté de cette renonciation une révision des montants fixés au niveau de l'arrêté de taxation d'office comme suit :

- la réclamation de montants d'impôt en principal et intérêts de **698.271,316** dinars.
- la fixation des reports (crédit) d'impôt comme suit :
 - en matière de l'impôt sur les sociétés : **229.162,434** dinars
 - en matière de TVA : **22.388,671** dinars

2. Phase Post-conciliation :

Suite à la phase de conciliation, une phase d'échange de rapports a eu lieu dans laquelle chaque partie a maintenu sa position. Suite à ça, la phase de plaidoirie a abouti à la décision du juge d'approfondir l'enquête par une audience dans le bureau du juge rapporteur.

Il est à noter que le contentieux en matière fiscale a un caractère inquisitoire combien même il appartient à la catégorie dite du plein contentieux et il est du ressort des tribunaux judiciaires (en phase de première instance et d'appel).

L'affaire a été renvoyée par la suite à l'audience de 1^{er} octobre 2014 pour réplique de l'administration.

Moyens de défense :

Notre défense a été axée sur le point *essentiel* de la taxation à savoir : la déchéance de l'avantage fiscal relatif à un réinvestissement financier exonéré.

Ce chef de redressement dont résulte la *majeure partie* des montants de la taxation est en effet en nette contradiction avec la législation fiscale et avec la doctrine administrative.

Notre position concernant ce chef de redressement se résume comme suit :

En date du 14 mars 2006, Tunisie Factoring a procédé à la souscription et la libération d'actions détenues dans le capital de la société « Gesco Immobilière » pour un montant de 750.000, 000 dinars et ce, dans le cadre d'un réinvestissement financier exonéré. Les vérificateurs fiscaux ont jugé que faute de réalisation de l'investissement projeté par la société « Gesco Immobilière » (l'administration n'a apporté aucune preuve concernant ce défaut de réalisation présumé), il a résulté une déchéance de l'avantage fiscal du dégrèvement au titre des bénéfices réinvestis.

L'administration s'est fondée sur les dispositions du §1 de l'article 65 du code d'incitations aux investissements en vertu duquel « les bénéficiaires des avantages prévus par le présent code en sont déchus en cas de non respect des ces dispositions ou de non commencement d'exécution du projet d'investissement dans un délai d'un an à partir de la date de déclaration de l'investissement ».

Il est à préciser à cet effet que Tunisie Factoring a cédé les actions précitées en date du 17 mai 2006 soit 64 jours après leur acquisition. En conséquence, elle n'avait plus la qualité d'actionnaire de la société « Gesco Immobilière » depuis cette date. Tunisie Factoring n'avait donc aucun pouvoir de décision dans cette société et la réalisation de l'investissement projeté ne peut en aucun cas dépendre de sa volonté.

Il va sans dire qu'aucune sanction ne peut être infligée à l'encontre de la société à cause d'une infraction ou d'une violation de la loi commise par une tierce personne et ce, en vertu des règles générales en matière de responsabilité.

Dans ce contexte, la note commune n° 13/1996 portant commentaire des conditions d'octroi du dégrèvement fiscal au titre de l'investissement financier a précisé qu'il existe des conditions qui sont à la charge du souscripteur et d'autres qui sont à la charge de la société.

En outre, et en réponse à la question qui s'est posée pour déterminer le sort qui sera réservé au dégrèvement fiscal accordé aux souscripteurs dans le cas où la société bénéficiaire de l'apport procéderait à la réduction de son capital durant la période de cinq ans suivant l'année de la libération, la note commune précitée a précisé que « la réduction du capital décidée par l'entreprise peut ne pas dépendre de la volonté du souscripteur, ayant bénéficié de l'avantage fiscal, ***et que ce dernier est libre de céder les titres à chaque fois qu'il est opportun de le faire sans qu'il soit dépendant de la volonté de la société.*** Ainsi, toute réduction du capital, sauf pour la résorption des pertes, dans les délais fixés par le code d'incitations aux investissements, entraîne le ***paiement par la société*** (et non pas par le souscripteur) de l'équivalent du dégrèvement fiscal initialement accordé aux souscripteurs, majoré des pénalités de retard ».

Du moment que « Tunisie Factoring » a déjà cédé les actions souscrites dans le cadre du réinvestissement financier précité et qu'elle n'a plus la qualité d'actionnaire, la non réalisation de ne peut pas dépendre de sa volonté. En conséquence, l'administration fiscale devrait se retourner contre la société bénéficiaire de l'apport de fonds (Gesco Immobilière) en cas de manquement à son obligation de réalisation de l'investissement projeté et ce, conformément à sa doctrine administrative qui lui est opposable.

Enfin concernant les autres chefs de redressement qui concernent des charges dont la déductibilité a été rejetée par l'administration fiscale (notamment pour le cas de cession de titres) et qui représentent **une proportion minimale** dans la taxation, notre défense a été conduite sur la base du principe de la liberté de gestion.

En effet, la théorie de l'acte anormal de gestion est peu développée par jurisprudence fiscale tunisienne. Il en résulte que c'est l'appréciation du juge au cas par cas qui déterminera l'application ou pas du principe de la liberté de gestion.

Nous estimons que les arguments apportés au niveau des rapports présentés au tribunal de première instance et à travers les plaidoiries des deux avocats spécialistes en droit administratif et fiscal (Maitre Ahmed BEN MANSOUR et Maitre Ahmed SADDIK) sont tellement convaincants que l'affaire a été renvoyée encore une fois au juge rapporteur pour parfaire son rapport sur la base de nos évocations.

X. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF

L'effectif de Tunisie Factoring est réparti comme suit :

	2011	2012	2013
Personnel commun	7	13	10
Personnel d'encadrement	32	27	27
Cadres supérieurs	7	7	8
Total	46	47	45

La gestion des ressources humaines continue à figurer en pole position dans les actions entreprises au sein de Tunisie Factoring, et ce sur différents plans :

- **Réorganisation des structures** : En 2011/2012 réorganisation de la société autour de deux pôles importants, Le premier pôle est un pôle de développement et de front office incluant les fonctions commerciales, exploitations et internationale, Le second pôle est un pôle d'appui aux structures de la société et englobe principalement les engagements, le crédit, le recouvrement, la comptabilité et la gestion des ressources humaines, Chaque pôle est chapeauté par un Directeur Général Adjoint.

Après la consolidation de la structure par l'audit interne, une structure de Risque Management a été constituée pour aider à mieux piloter ce secteur,

- **Le développement des compétences** : c'est une politique qui bénéficie de l'appui des dirigeants de la société, L'organisation de formation en intra entreprise ainsi que l'inscription des formations cibles de l'Académie des Banques, ITB, séminaires IFG etc permettent à tout les collaborateurs d'améliorer leurs outils pour pouvoir aspirer à prendre en charge des postes de responsabilités.
- **La Fidélisation et la motivation** : Le compte épargne en actions (CEA), la retraite complémentaire et le système d'intéressement pour les plus méritants.

XI. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE TUNISIE FACTORING

TUNISIE FACTORING prévoit un investissement annuel moyen de maintien et de renouvellement en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux tel que indiqué dans le tableau suivant :

(en KDT)	2014	2015	2016	2017	2018
Investissements prévus	440	214	216	252	252

Concernant les investissements en portefeuille, Tunisie Factoring ne prévoit pas d'investissements sur la période 2014/2018.

Chapitre 4 - PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE, RESULTATS

I. PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31/12/2013

I.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Le patrimoine de Tunisie Factoring est constitué essentiellement des immobilisations nécessaires à l'exploitation.

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève au 31/12/2013 à 2 048 KDT contre 2 419 KDT à l'issue de l'exercice 2012.

(DT)	2011	2012	2013
Logiciels informatiques	484 812	2 493 696	2 739 499
Avance sur acquisition logiciel	1 537 546	-	23 775
Marque	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Logo	2 426	2 426	2 426
Matériel informatique	460 822	557 009	564 684
Matériel de transport	257 087	430 887	367 754
Mobilier et Matériel de Bureau	183 726	193 889	199 494
Agencement, Aménagement et installations	42 858	42 858	77 043
Avances sur acquisitions d'immobilisations corporelles	1 951	11 059	2 587
Immobilisations brutes	3 971 228	4 731 823	4 977 263
Amortissements	1 943 371	2 312 847	2 928 570
Immobilisations nettes	2 027 857	2 418 976	2 048 693

I.2 Immobilisations financières

Il s'agit essentiellement des titres de participation dans PROMOTEL et des prêts sur fonds social octroyés aux personnels de la Société.

(DT)	2011	2012	2013
Titres immobilisés PROMOTEL	840 000	840 000	560 000
Cautionnement CITIBANK	31 627	18 714	18 714
Cautionnement imputables aux adhérents	(26 977)	(18 714)	(18 714)
Prêt au personnel	266 081	228 466	202 130
Total	1 110 731	1 068 466	762 130

II. PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30/06/2014

II.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Le patrimoine de Tunisie Factoring est constitué essentiellement des immobilisations nécessaires à l'exploitation.

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève au 30/06/2014 à 1 958 KDT contre 2 048 KDT à l'issue de l'exercice 2013.

(DT)	30 juin 2014	30 juin 2013	2013
Logiciels informatiques	2 802 423	2 720 383	2 739 499
Avance sur acquisition logiciel			23 775
Marque	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Logo	2 426	2 426	2 426
Matériel informatique	681 786	564 109	564 684
Matériel de transport	463 554	397 554	367 754
Mobilier et Matériel de Bureau	199 494	198 988	199 494
Agencement, Aménagement et installations	77 043	77 043	77 043
Avances sur acquisitions d'immobilisations corporelles			2 587
Immobilisations brutes	5 226 726	4 963 090	4 977 263
Amortissements	3 267 949	2 584 043	2 928 570
Immobilisations nettes	1 958 777	2 379 047	2 048 693

II.2 Immobilisations financières:

Il s'agit essentiellement des titres de participation dans PROMOTEL et des prêts sur fonds social octroyés aux personnels de la Société.

(DT)	30 juin 2014	30 juin 2013	2013
Titres immobilisés PROMOTEL	560 000	840 000	560 000
Cautionnement CITIBANK	18 714	18 714	18 714
Cautionnement imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)	(18 714)
Prêt au personnel	167 808	231 990	202 130
Total	727 808	1 071 990	762 130

III. LES PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'ACTIFS INCORPORELS D'EXPLOITATION ET DE PLACEMENTS POSTERIEURES AU 30/06/2014

- Immobilisations corporelles, incorporelles et financières :

Néant

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013, soulèvent les observations suivantes par rapport au système comptable des entreprises en ce qui concerne :

Les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes nécessaires notamment :

- Un état des engagements hors bilan conformément au modèle prévu par la norme NC 14.
- Une note portant sur les immobilisations financières indiquant :
 - ✓ Les règles de classification et d'évaluation des titres et de constatation des revenus y afférents ;
 - ✓ Le pourcentage de détention, et ce conformément aux dispositions de la norme NC 07 relatives aux Placements.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2014.

IV.1 Bilans individuels au 31 Décembre

Montants exprimés en dinars

	Notes	Décembre 2013	Décembre 2012	Décembre 2011
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations incorporelles		3 765 701	3 496 122	3 024 785
Moins: amortissements		(2 052 929)	(1 515 521)	(1 305 922)
	3	<u>1 712 772</u>	<u>1 980 601</u>	<u>1 718 863</u>
Immobilisations corporelles		1 211 562	1 235 701	946 443
Moins: amortissements		(875 641)	(797 326)	(637 449)
	4	<u>335 921</u>	<u>438 375</u>	<u>308 995</u>
Immobilisations financières	5	762 130	1 068 466	1 110 730
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>2 810 824</u>	<u>3 487 441</u>	<u>3 138 587</u>
ACTIFS COURANTS				
Acheteurs factorés		119 422 099	115 214 380	100 249 599
Moins: provisions		(4 184 646)	(3 231 722)	(2 709 598)
	6	<u>115 237 453</u>	<u>111 982 658</u>	<u>97 540 001</u>
Autres actifs courants	7	464 817	306 200	465 305
Liquidités et équivalents de liquidités	8	63	61	4 301
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>115 702 334</u>	<u>112 288 919</u>	<u>98 009 607</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>118 513 158</u>	<u>115 776 361</u>	<u>101 148 194</u>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES

	Notes	Décembre 2013	Décembre 2012	Décembre 2011
Capital social		10 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserves légales		1 000 000	1 000 000	924 495
Résultats propres		4 895 085	4 040 929	3 397 992
Autres capitaux propres		1 112 282	1 112 282	1 112 282

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT

17 007 367 **16 153 211** **15 434 769**

Résultat de l'exercice

1 765 576 1 484 156 1 348 442

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION PASSIFS

9 **18 772 943** **17 637 367** **16 783 211**

PASSIFS NON COURANTS

	Notes	Décembre 2013	Décembre 2012	Décembre 2011
Emprunts	10	5 325 241	2 500 000	4 500 000
Provisions	11	1 259 250	1 032 550	850 205
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>6 584 492</u>	<u>3 532 550</u>	<u>5 350 205</u>

PASSIFS COURANTS

	Notes	Décembre 2013	Décembre 2012	Décembre 2011
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	6	37 208 864	36 534 200	29 211 909
Autres passifs courants	12	3 669 370	3 811 552	3 022 952
Concours bancaires et autres passifs financiers	13	52 277 489	54 260 692	46 779 917
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>93 155 723</u>	<u>94 606 444</u>	<u>79 014 778</u>

TOTAL DES PASSIFS

99 740 215 **98 138 994** **84 364 983**

TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

118 513 158 **115 776 361** **101 148 194**

IV.2. Etat des engagements hors bilan au 31 Décembre

Montants exprimés en dinars

	31-déc-13	31-déc-12	31-déc-11
1 - Engagements donnés :			
Engagements de financement donnés (disponible finançable)	3 667 965	2 583 091	7 731 614
Engagements envers les correspondants (contrat Import)	-	307 350	290 340
Engagements de financements par billets à ordre	4 268 000	2 182 000	-
Engagements d'aval de traites donnés aux adhérents	139 000	84 000	389 212
Garanties données au titre des contrats sans recours	15 945 542	15 266 487	10 566 012
Engagements sur titres	560 000	840 000	840 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	24 580 507	21 262 928	19 817 178
2 - Engagements reçus :			
Garanties reçues des correspondants étrangers	927 830	3 410 153	1 130 561
Garanties reçues de l'assureur crédit	15 945 542	15 266 487	10 566 012
Engagements de financements reçus	43 055 534	55 576 999	46 892 913
Garanties reçues des banques	65 272	93 000	93 000
Caution bancaire	110 291	-	-
Emprunts obtenus non encore encaissés	10 000 000	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	70 104 469	74 346 639	58 682 486

IV.3. Etats de résultats au 31 Décembre

Montants exprimés en dinars

	Notes	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
REVENUS				
Commissions de factoring		4 415 027	4 210 485	3 428 134
Intérêts de financement		7 580 758	5 709 399	5 200 111
Autres commissions de factoring		233 190	150 569	133 390
TOTAL DES REVENUS	14	12 228 975	10 070 453	8 761 634
CHARGES FINANCIERES	15	(3 334 559)	(2 542 126)	(2 330 760)
COMMISSIONS ENCOURUES	16	(811 383)	(684 129)	(499 958)
PRODUITS DES PLACEMENTS	17	33 669	48 436	276 880
PRODUITS NETS		8 116 701	6 892 634	6 207 796
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	18	2 325 385	2 330 619	1 882 851
Dotations aux amortissements	19	723 560	369 477	217 534
Dotations nettes aux provisions	20	1 189 467	704 469	1 009 066
Autres charges d'exploitation	21	1 159 868	1 038 518	898 791
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		5 398 279	4 443 084	4 008 241
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 718 422	2 449 551	2 199 555
Autres gains ordinaires	22	84 647	11 508	11 295
Autres pertes ordinaires	23	(23 902)	-	(12 035)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 779 167	2 461 059	2 198 814
Impôt sur les bénéfices	24	(1 013 591)	(976 904)	(850 372)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 765 576	1 484 156	1 348 442

IV.4. Etats de flux de trésorerie au 31 Décembre

Montants exprimés en dinars				
	Notes	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des acheteurs factorés	25	323 082 716	315 406 720	274 108 432
Financement des adhérents	25	(313 836 348)	(311 739 712)	(267 346 064)
Encaissements provenant des crédits à court terme	26	176 688 515	298 487 516	234 996 020
Remboursements des crédits à court terme	26	(178091631)	(288 748 096)	(229 148 047)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	27	(4 147 168)	(3 966 623)	(3 111 169)
Intérêts payés	28	(3 338 439)	(2 515 854)	(2 223 910)
Impôts et taxes payés	29	(1 900 112)	(1 260 794)	(2 274 609)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(1 542 468)	5 663 155	5 000 653
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	(390 305)	(799 716)	(849 769)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	63 464	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	31	280 000	59 368	1 023 910
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(46 841)	(740 348)	174 141
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	9	(600 000)	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant des emprunts	10	7 000 000	-	-
Remboursements d'emprunts	10	(2 000 000)	(2 000 000)	(2 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		4 400 000	(2 600 000)	(2 600 000)
Variation de trésorerie		2 810 691	2 322 808	2 574 795
Trésorerie au début de l'exercice	8 et 13	(9 790 884)	(12 113 692)	(14 688 487)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 et 13	(6 980 192)	(9 790 884)	(12 113 692)

IV.5. Notes aux états financiers au 31/12/2013

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à dix millions de dinars (10 000 000 dinars) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune, intégralement libérées.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises,

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- LOGO	5 ans	20,00%
- Logiciels	3 et 5 ans	20,00% et 33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00%
- Matériel informatique	3 ans	33,33%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents,

2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision
	A appliquer par classe
-A : Actifs courants	0% (*)
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0% (*)
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles, Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-3-2 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-3-3 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé, Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 D'T et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses, Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion), Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses, Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-3-4 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt,

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille, Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée,

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2007 à 2011 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel: les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N,

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2012, La formule de calcul est la suivante :

FS=	$\frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2013}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2012}}$
-----	---

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions, Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2008 – 2012 selon la formule suivante :

$$\text{TPM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante

$$\text{PC} = \text{Engagements 0 et 1} \times \text{TMM} \times \text{FS} \times \text{TPM}$$

Il est à noter que la direction de Tunisie Factoring n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-4 - Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun, Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

2-5 - Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel, Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération, La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 31 décembre 2013 comme suit:

	31-déc-13		31-déc-12	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
Marque	1 000 000	(967 215)	32 785	99 452
Logiciels informatiques	2 739 499	(1 083 288)	1 656 212	1 881 149
LOGO	2 426	(2 426)	-	-
Avances sur acquisition d'Immobilisations Incorporelles	23 775	-	23 775	-
Totaux	3 765 701	(2 052 929)	1 712 772	1 980 601

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
Soldes au 31 décembre 2012	3 496 122	(1 515 521)	1 980 601
Investissements de la période	269 579	-	269 579
Dotation aux amortissements	-	(537 408)	(537 408)
Soldes au 31 décembre 2013	3 765 701	(2 052 929)	1 712 772

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'analysent au 31 décembre 2012 comme suit :

	31-déc-13		31-déc-12	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
A.A.I.	77 043	(24 162)	52 880	24 808
M.M.B.	199 494	(174 876)	24 618	32 263
Matériel informatique	564 684	(514 543)	50 141	144 410
Matériel de transport	367 754	(162 060)	205 694	225 835
Avances sur acquisition d'Immobilisations corporelles	2 587	-	2 587	11 059
Totaux	1 211 562	(875 641)	335 921	438 375

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit:

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
Soldes au 31 décembre 2012	1 235 701	(797 326)	438 375
Investissements de la période	105 660	-	105 660
Cessions de la période	(129 800)	107 837	(21 963)
Dotation aux amortissements	-	(186 153)	(186 153)
Soldes au 31 décembre 2013	1 211 562	(875 641)	335 921

NOTE 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	31-déc-13	31-déc-12
Titres immobilisés	560 000	840 000
Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
Prêt au personnel	202 130	228 466
Total	762 130	1 068 466

Le portefeuille « titres immobilisés » se détaille au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>Nbre de titres</u>	<u>Montant</u>
PROMOTEL	5 600	560 000
<u>Total des titres immobilisés</u>		<u>560 000</u>

NOTE 6: Comptes courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	109 417 115	106 261 384
Comptes des acheteurs export	4 024 241	3 697 505
Comptes des acheteurs import	5 980 742	5 255 491
Sous total (A)	<u>119 422 099</u>	<u>115 214 380</u>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(3 738 569)	(2 838 658)
Provisions collectives sur compte adhérents	(424 144)	(389 464)
Provisions sur compte acheteurs	(21 933)	(3 600)
Montant net	<u>115 237 453</u>	<u>111 982 658</u>
Comptes des adhérents		
FDG comptes en devise	454 084	485 863
Fonds de garantie (FDG Domestique)	12 059 854	11 287 812
Compte import	5 980 742	5 255 491
Disponible	18 714 183	19 505 033
Sous total (B)	<u>37 208 864</u>	<u>36 534 200</u>
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	<u>82 213 235</u>	<u>78 680 180</u>

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2013 se présentent comme suit :
(Montants exprimés en dinars)

Nature Engagement		Classe 2013			
		A	B1	B4	Total
Domestique avec recours	Engagements	62 403 881	4 727 756	2 461 081	69 592 718
	Provisions	-	-	2 461 081	2 461 081
Domestique sans recours	Engagements	9 352 984	-	-	9 352 984
	Provisions	-	-	-	-
Export	Engagements	1 961 682	28 363	1 277 488	3 267 533
	Provisions	-	-	1 277 488	1 277 488
Total Engagements		73 718 547	4 756 119	3 738 569	82 213 235
Engagements de financement donnés		2 770 160	897 805	-	3 667 965
Engagements sous forme de B.O		2 366 000	1 902 000	-	4 268 000
Total engagements hors bilan		5 136 160	2 799 805	-	7 935 965
Total engagements par classe		78 854 707	7 555 924	3 738 569	90 149 200
Total des Provisions Affectées				3 738 569	3 738 626
Total Provisions collectives		424 144			424 144
Taux des engagements non performants				4,15%	
Taux de couverture des engagements non performants				100%	

Note 7 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

	31-déc-13	31-déc-12
Avances et acomptes au personnel	2 150	3 286
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	85 252	73 953
Charges constatées d'avance *	197 756	115 642
Produits à recevoir **	60 715	28 045
Produits financiers à recevoir (sur titres immobilisés)	127 405	93 735
Règlement égarés	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	171 322	161 479
<u>Total</u>	658 076	489 616
Provision pour dépréciation (produits d'indemnisation à recevoir)	(171 322)	(161 479)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(21 937)	(21 937)
<u>Total</u>	464 817	306 200

* Les charges constatées d'avance englobent :

Les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme	153 654
Charges d'exploitation	44 103
	197 756

** Les produits à recevoir englobent essentiellement :

Les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export	26 948
Les commissions Import	33 768
	60 715

Note 8 : Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

	31-déc-13	31-déc-12
Caisse	63	61
<u>Total</u>	63	61

Note 9 : Capitaux Propres

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

	31-déc-13	31-déc-12
Capital social	10 000 000	10 000 000
Réserves légales	1 000 000	1 000 000
Résultats reportés	4 895 085	4 040 929
Provisions pour risques généraux	1 112 282	1 112 282
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	17 007 367	16 153 211
Résultat de l'exercice (1)	1 765 576	1 484 156
Total des capitaux propres avant affectation	18 772 943	17 637 367
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	1,766	1,484

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital se détaille au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit</u>	
	<u>Et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Tunisie Leasing	5 697 650	56,98%
STIF	484 090	4,84%
Eurofactor	3 636 340	36,36%
Personnes physiques	181 920	1,82%
<u>Total</u>	10 000 000	100,00%

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 7.772.943 et se détaillent comme suit :

- Résultats reportés	4.895.085
- Provisions pour risques généraux	1.112.282
- Résultat de l'exercice	1.765.576

Le tableau de variation des capitaux propres se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2011	10 000 000	924 495	3 397 992	1 112 282	1 348 442	16 783 211
Affectation des résultats		75 505	642 938		(718 442)	-
Distribution de dividendes					(600 000)	(600 000)
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Résultat de l'exercice					1 484 156	1 484 156
Soldes au 31 décembre 2012	10 000 000	1 000 000	4 040 929	1 112 282	1 484 156	17 637 367
Affectation des résultats			854 156		(854 156)	-
Distribution de dividendes					(600 000)	(600 000)
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Résultat de l'exercice					1 765 576	1 765 576
Soldes au 31 Décembre 2013	10 000 000	1 000 000	4 895 085	1 112 282	1 765 576	18 772 943

Note 10 : Emprunts

Désignation	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période		
							Solde	Échéances à + an	Échéances à - an
Emprunts bancaires									
Amen Bank	10 000 000	TMM +1%	Trimestriellement (2010-2015)	4 500 000	-	2 000 000	2 500 000	500 000	2 000 000
BTE	7 000 000	TMM + 2,25%	Semestriellement (2014-2016)	-	7 000 000	-	7 000 000	4 825 241	2 174 759
Total emprunts bancaires				4 500 000	7 000 000	2 000 000	9 500 000	5 325 241	4 174 759

Note 11: Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

	31-déc-13	31-déc-12
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	1 032 550	850 205
Dotations aux provisions pour risques et charges	226 700	182 345
<u>Provisions pour risques et charges en fin de période</u>	<u>1 259 250</u>	<u>1 032 550</u>

Note 12 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

	31-déc-13	31-déc-12
Personnel, provisions pour congés payés	141 695	390 073
Personnel, autres charges à payer	226 537	197 759
Fournisseurs d'immobilisations	3 248	-
Fonds social	245 314	231 285
État, retenues sur salaires	84 700	27 611
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	731	8 665
État, impôts sur les sociétés à liquider (voir note 24)	134 236	211 203
État, TVA à payer	47 220	68 251
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	28 829	7 471
C.N.S.S et CAVIS	138 316	115 810
Autres créditeurs	330 783	174 944
Diverses charges à payer	891 617	718 058
Produits perçus d'avance (Comm. Minimum 2006)	90 753	90 753
Comptes Adhérents à Régulariser : Ristourne	239 959	739 912
Comptes Adhérents à Régulariser : L/C	1 065 432	829 757
Total	<u>3 669 370</u>	<u>3 811 552</u>

Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

	Note	31-déc-13	31-déc-12
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	10	2 000 000	2 000 000
Échéance à - d'un an sur emprunt BTE	10	2 174 759	-
Crédit à court terme UTB	(A)	199 076	180 083
Crédit à court terme BTE	(B)	2 866 824	2 638 932
Ligne d'avance CITIBANK	(C)	11 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC		-	3 000 000
Billets de trésorerie		26 750 000	25 400 000
Intérêts courus		306 576	250 732
Banques		6 980 255	9 790 945
Total		52 277 489	54 260 692

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de 7 622 450 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 point, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à 22 875 €.

(B) : La convention porte sur un crédit à court terme de 6 000 000 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,750 point.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 octobre 2013, plafonnée à 11 000 000 DT et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1%.

Note 14 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice 2013 se présente ainsi :

		31-déc-13	31-déc-12
Commissions de factoring		4 415 027	4 210 485
Intérêts de financement	(A)	7 580 758	5 709 399
Autres commissions de factoring		233 190	150 569
	<u>Total</u>	12 228 975	10 070 453
Encours de financement			
Au début de l'exercice		78 680 180	71 037 690
A la fin de l'exercice		82 213 235	78 680 180
	Moyenne	80 446 708	74 858 935
Taux moyen annuel	(A) / (B)	9,42%	7,63%

Note 15 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

		31-déc-13	31-déc-12
Intérêts sur emprunts		985 778	873 399
Intérêts sur crédit UTB		30 407	44 227
Intérêts des billets de trésorerie		1 518 562	1 127 427
Intérêts des comptes débiteurs		766 532	508 980
Intérêts des dépôts créditeurs		(2 362)	(4 004)
Commissions de mise en place de crédit		47 900	-
Perte de change		6 139	2 869
Gains de change		(18 397)	(10 771)
	<u>Total</u>	3 334 559	2 542 126

Note 16 : Commissions encourues

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc-13	31-déc-12
Commissions servies Export	23 937	49 678
Commissions servies domestique (AC)	775 309	631 216
Commissions servies aux apporteurs	12 138	3 235
<u>Total</u>	811 383	684 129

Note 17 : Produits des placements

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	31-déc-13	31-déc-12
Plus value sur titres immobilisés à recevoir	33 669	48 436
<u>Total</u>	33 669	48 436

Note 18 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc-13	31-déc-12
Salaires et complément de Salaires	1 832 235	1 884 603
Cotisations sociales	271 869	241 784
Autres charges sociales	221 281	204 232
Total	2 325 385	2 330 619

Note 19 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	31-déc-13	31-déc-12
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	537 408	209 599
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	186 153	159 878
Total	723 560	369 477

Note 20 : Dotations nettes aux provisions

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2,3).

	31-déc-13	31-déc-12
Dotations aux provisions individuelles sur comptes adhérents	1 356 456	463 435
Dotations aux provisions collectives sur compte adhérents (*)	34 680	256 464
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(456 545)	(200 279)
Total (1)	934 591	519 620
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	21 933	3 600
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(3 600)	(1 096)
Total (2)	18 333	2 504
Dotations nettes aux provisions pour risques sur la clientèle (1) + (2)	952 924	522 124
Dotations aux provisions pour risques et charges	226 700	182 345
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	226 700	182 345
Dotations aux provisions des indemnisations à recevoir	9 843	-
Dotations nettes aux provisions pour les indemnisations à recevoir	9 843	-
<u>Total général des dotations nettes aux provisions</u>	1 189 467	704 469

(*) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc-13	31-déc-12
Achat de matières et fournitures	100 382	99 535
<u>Total des achats</u>	100 382	99 535
Loyer	127 989	116 391
Entretiens et réparations	11 978	25 489
Études, recherches et divers services extérieurs	62 406	143 530
Services informatiques	187 164	83 759
<u>Total des services extérieurs</u>	389 536	369 168
Personnel extérieur à l'entreprise	23 703	11 851
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	244 882	222 686
Publicités, publications, relations publiques	32 194	30 884
Transports	15 908	16 740
Déplacements, missions et réceptions	19 573	46 456
Frais postaux et de télécommunications	93 243	64 520
Services bancaires et assimilés	106 751	109 497
Transfert de charges (frais bancaires)	(39 577)	(36 944)
Transfert de charges (frais de justice)	(4 046)	(3 388)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	492 630	462 302
Cotisation IFG	15 686	14 963
Jetons de présence	26 000	10 000
Rémunération des membres du CPAI	42 000	6 000
<u>Total des charges diverses</u>	83 686	30 963
Impôts et taxes sur rémunérations	56 034	50 975
T.C.L	26 272	21 488
Droits d'enregistrement et de timbres	7 543	6 199
TVA non récupérable	3 785	3 679
Ristournes sur TFP	-	(5 790)
<u>Total des impôts et taxes</u>	93 633	76 551
<u>Total général</u>	1 159 868	1 038 518

Note 22: Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se présentent comme suit :

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Intérêts / Prêts au Personnel	10 386	11 508
Plus values sur cession d'immobilisations corporelles	41 501	-
Intérêts de Retard sur contrats de portage	21 000	-
Autres	11 760	-
Total	<u>84 647</u>	<u>11 508</u>

Note 23 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2013 à D : 23.902, elles sont constituées exclusivement de pertes sur les créances non garanties.

Note 24 : Impôt sur les bénéfices

Le décompte fiscal se présente comme suit au titre de l'exercice 2013 :

	31-déc-13	31-déc-12
Bénéfice comptable	2 779 167	2 461 059
I. A réintégrer		
Provisions pour congés payés	-	103 696
Dotations aux provisions	1 649 612	905 844
Provisions fiscales 2008 affaires en cours	-	6 381
Provisions fiscales 2009 affaires en cours	109 377	-
Diverses charges non déductibles	23 902	180
Jetons de présence et rémunération du CPAI	68 000	16 000
Affectation au fonds social	25 171	21 973
Amortissement Véhicule > 9CV	21 413	5 898
Total réintégrations =	1 897 474	1 059 972
II. A déduire		
Provisions fiscales 2008 affaires en cours	-	(6 381)
Provisions fiscales 2009 affaires en cours	(109 377)	-
Provisions pour congés payés	(248 378)	-
Total déductions =	(357 755)	(6 381)
Bénéfice fiscal avant provisions =	4 318 886	3 514 651
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	(1 356 456)	(463 435)
Dotations aux provisions collectives sur comptes Adhérents	(34 680)	(256 464)
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(31 776)	(3 600)
Bénéfice fiscal =	2 895 974	2 791 153
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	1 013 591	976 904
A imputer		
Acomptes provisionnels payés	(879 213)	(765 334)
Retenues sur placements	(142)	(366)
Impôt à payer (à reporter) =	134 236	211 203

Note 25 : Encaissements reçus des acheteurs factorés

	31-déc-13	31-déc-12
Encours de Financement des adhérents en début de période	78 680 180	71 037 690
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(82 213 235)	(78 680 180)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(848 471)	(710 251)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 084 146	848 471
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	(739 912)	(408 928)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	239 959	739 912
Financement des adhérents (TND + €)	313 836 348	311 739 712
Produits à recevoir en début de période	28 045	19 016
Produits à recevoir en fin de période	(60 715)	(28 045)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	12 228 975	10 070 453
Récupération frais bancaires	39 577	36 944
Récupération frais de justice	4 046	3 388
TVA collectée	803 773	738 537
Encaissements reçus des acheteurs	323 082 716	315 406 720

Note 26 : Flux liés aux financements

	Début de période	Au 31 Décembre 2013		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme UTB	180 083	18 993	-	199 076
Crédit à court terme BTE	2 638 931	15 419 523	15 191 631	2 866 823
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	44 000 000	44 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	3 000 000	-	3 000 000	-
BT (Hors Groupe)	1 900 000	18 250 000	17 200 000	2 950 000
BT (Groupe)	23 500 000	99 000 000	98 700 000	23 800 000
Total	42 219 014	176 688 515	178 091 631	40 815 900

Note 26 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Avances et acomptes au personnel en début de période	(3 286)	-
Avances et acomptes au personnel en fin de période	2 150	3 286
Prêts au personnel en début de période	(302 418)	(330 692)
Prêts au personnel en fin de période	287 382	302 418
Compte d'attente en début de période	(174 955)	(174 955)
Compte d'attente en fin de période	184 798	174 955
Charges constatées d'avance en début de période	(21 712)	(18 187)
Charges constatées d'avance en fin de période	44 103	21 712
Personnel, provisions pour congé payé en début de période	390 073	286 377
Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	(141 695)	(390 073)
Personnel, BONUS à payer en début de période	197 759	173 080
Personnel, BONUS à payer en fin de période	(226 537)	(197 759)
Fonds social en début de période	231 285	218 474
Fonds social en fin de période	(245 314)	(231 285)
Alimentation du fonds social	30 000	30 000
État, retenues sur salaires en début de période	27 611	40 528
État, retenues sur salaires en fin de période	(84 700)	(27 611)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	8 665	4 212
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(731)	(8 665)
C.N.S.S en début de période	115 810	125 728
C.N.S.S en fin de période	(138 316)	(115 810)
Autres comptes créditeurs en début de période	174 944	132 759
Autres comptes créditeurs en fin de période	(330 783)	(174 944)
Diverses Charges à payer en début de période	718 058	792 642
Diverses Charges à payer en fin de période	(891 617)	(718 058)
TVA, payées sur biens et services	69 213	48 741
Charges de personnel	2 325 385	2 330 619
Autres charges d'exploitation	1 159 868	1 038 518
Commissions encourues	811 383	684 129
Récupération frais bancaires	39 577	36 944
Récupération frais de justice	4 046	3 388
Impôts et taxes	(89 848)	(78 662)
TVA non déductible	(3 785)	(3 679)
Autres gains	(43 146)	(11 508)
Autres pertes	23 902	-
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	<u>4 147 168</u>	<u>3 966 623</u>

Note 28 : Intérêts payés

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Intérêts courus sur crédits en début de période	250 732	182 329
Intérêts courus sur crédits en fin de période	(306 576)	(250 732)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	(93 930)	(51 799)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	153 654	93 930
Charges financières	3 334 559	2 542 126
Intérêts payés	<u>3 338 439</u>	<u>2 515 854</u>

Note 29 : Impôts et taxes payés

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	-	(228 399)
État, impôts sur les sociétés à reporter fin de période	-	-
État, impôts sur les sociétés à liquider début de période	211 203	-
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	(134 236)	(211 203)
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	7 471	9 834
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(28 829)	(7 471)
TVA à payer en début de période	68 251	56 363
TVA à payer en fin de période	(47 220)	(68 251)
TVA non déductible	3 785	3 679
TVA payées	716 248	650 676
Impôts et taxes	89 848	78 662
Impôts sur les bénéfices	1 013 591	976 904
Impôts payés	<u>1 900 112</u>	<u>1 260 794</u>

Note 30: Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	269 579	471 337
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	105 660	289 258
TVA sur Investissements	18 313	39 120
Fournisseurs d'immobilisations en début de période	-	-
Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(3 248)	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>390 305</u>	<u>799 716</u>
Cessions d'immobilisations corporelles	21 963	-
Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	41 501	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>63 464</u>	<u>-</u>

Note 31: Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières

	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Titres immobilisés libérés début période	840 000	840 000
Titres immobilisés libérés fin période	(560 000)	(840 000)
Dépôts et cautionnements versés début période	18 714	31 627
Dépôts et cautionnements versés fin période	(18 714)	(18 714)
Produits / Placement à recevoir en début de période	93 735	91 755
Produits / Placement à recevoir en fin de période	(127 405)	(93 735)
Produits de participation (portage)	33 669	48 436
Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières	<u>280 000</u>	<u>59 368</u>

Note 32 : Opérations avec les parties liées

Tunisie Leasing (TL)

Cautions reçues

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31 décembre 2013 à 11.000.000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 11.000.000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

Contrat de location du siège

TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162.239 DT au titre de l'exercice 2013.

EUROFACTOR

Opérations de factoring

Tunisie Factoring (TF) a réalisé en 2013 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 53.474 DT.
- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 22.919 DT.

Convention de partenariat

TF a conclu en 2005 avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 13.200 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2013 s'élève à 29.899 DT.

TUNISIE VALEURS (TV)

Convention de gestion de la Société STIF

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant

99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2013 au titre de l'exercice 2012, s'élève à 4.814 DT.

Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 30% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 11.536 DT.

L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2013 est nul.

Tunisie SICAV

Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 1.174.763 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 21.800.000 DT au 31 décembre 2013.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 97.728 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 2.000.000 DT au 31 décembre 2013.

Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoints</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>
Avantages à court terme						
Rémunérations brutes	200 307	45 307	218 219	45 307	-	-
Charges sociales	-	-	61 032	27 223	-	-
Indemnités compensatrices	70 396	-	62 921	-	-	-
Provisions pour congés payés	-	13 304	-	19 134	-	-
Avantages en nature	32 448	-	28 277	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	68 000	42 000
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	-	-	9 069	-	-	-
Total	303 151	58 611	379 518	91 664	68 000	42 000

() Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.*

*(**) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.*

Note 33 : Evènements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 21/02/2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date,

Sur la base de la revue des évènements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

IV.6 Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers individuels au 31/12/2013 :

IV.6.1 Notes complémentaires :

- ❖ Immobilisation financière : étant donné que les titres immobilisés sont formés par des portages et que la société ne dispose pas d'autres catégories de titres, la note explicative n'est pas d'une importance à mettre au niveau des notes aux états financiers

Tunisie Factoring s'engage à mettre au niveau des notes aux états financiers du 31 décembre 2014 une note sur les règles de classification et d'évaluation des titres et de constatation des revenus y afférents comme suit :

Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital

sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

Informations sur les titres de Tunisie Factoring :

Les titres immobilisées de Tunisie Factoring se détaillent comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
PROMOTEL	5 600	100	560 000	2009	3,79%

Note sur les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a)garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	15 945 542	15 945 542				
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e)abandon de créances						
f) engagement sur titre	560 000	560 000				
g) engagement par signature	8 074 965	8 074 965				
TOTAL	24 580 507	24 580 607				
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement	110 291	110 291				
*aval	65 272	65 272				
*autres garanties	16 873 372	16 873 372				
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e)Engagements de financement reçu	43 055 534	43 055 534				
f) Emprunt obtenu non encore encaissé	10 000 000	10 000 000				
TOTAL	70 104 469	70 104 469				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé						
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL						

IV.6.2 Notes explicatives :

❖ Provisions pour risques généraux :

- La provision pour risques généraux s'élève à 1 112 282 DT. Ce montant a été affecté parmi les passifs non courants de la société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2006. S'agissant d'une provision sans objet ne revêtant pas le caractère de passif, la société a décidé de présenter ce montant parmi les capitaux propres sous la rubrique « provision pour risques généraux ». Ce traitement a été approuvé par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007. En effet, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la remontée dans les fonds propres sous la rubrique fonds propres pour risques généraux bancaires, la provision non affectée s'élevant à un million cent douze mille deux cent quatre vingt deux dinars (1 112 282 DT) figurant aux passifs non courants du bilan au 31 décembre 2007. Ce traitement a été effectué suite à la recommandation de la Banque Centrale de Tunisie.

- En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, Tunisie Factoring est tenu de mentionner au sein de ses états financiers les fonds propres distribuables en franchise de retenue au 31 décembre 2013 , et ce pour des considérations fiscales. Comme expliqué ci-dessus, les provisions pour risques généraux sont considérées comme des réserves distribuables.

IV.6.3 Notes rectificatives :

- ❖ Solde intermédiaire de gestion : ci-après le document (cf. annexe 1).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2013

(Montants exprimés en dinars)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	déc-13	déc-12		déc-13	déc-12		déc-13	déc-12
Commissions de factoring	4 415 027	4 210 485	Commissions encourues	811 383	684 129			
Intérêts de financement	7 580 758	5 709 399	Charges financières nettes	3 334 559	2 542 126			
Autres commissions de factoring	233 190	150 569						
Revenus	<u>12 228 975</u>	<u>10 070 453</u>	Charges financières	<u>4 145 943</u>	<u>3 226 255</u>	Marge commerciale (PNB)	<u>8 083 032</u>	<u>6 844 198</u>
Marge commerciale (PNB)	8 083 032	6 844 198	Autres charges externes	1 066 234	961 967			
<u>Sous total</u>	<u>8 083 032</u>	<u>6 844 198</u>	<u>Sous total</u>	<u>1 066 234</u>	<u>961 967</u>	Valeur ajoutée brute	<u>7 016 798</u>	<u>5 882 231</u>
Valeur ajoutée brute	7 016 798	5 882 231	Impôts et taxes	93 633	76 551			
			Charges de personnel	2 325 385	2 330 619			
<u>Sous total</u>	<u>7 016 798</u>	<u>5 882 231</u>	<u>Sous total</u>	<u>2 419 018</u>	<u>2 407 170</u>	Excédent brut d'exploitation	<u>4 597 780</u>	<u>3 475 061</u>
Excédent brut d'exploitation	4 597 780	3 475 061	Dotation aux amortissements	723 560	369 477			
Produits des placements	33 669	48 436	Dotations nettes aux provisions	1 189 467	704 469			
Autres gains ordinaires	84 647	11 508	Pertes ordinaires :	23 902	0 000			
			Impôts sur les sociétés	1 013 591	976 903			
<u>Sous total</u>	<u>4 716 095</u>	<u>3 535 005</u>	<u>Sous total</u>	<u>2 950 519</u>	<u>2 050 849</u>	Resultat des activités ordinaires	<u>1 765 576</u>	<u>1 484 156</u>
						Résultat net de l'exercice	<u>1 765 576</u>	<u>1 484 156</u>

❖ Note rectificative relative à l'analyse et classification des créances sur la clientèle

Nature Engagement		Classe 2013			
		A	B1	B4	Total
Domestique avec recours	Engagements	62 403 881	4 727 756	2 461 081	69 592 718
	Provisions	-	-	2 461 081	2 461 081
Domestique sans recours	Engagements	9 352 984	-	-	9 352 984
	Provisions	-	-	-	-
Export	Engagements	1 961 682	28 363	1 277 488	3 267 533
	Provisions	-	-	1 277 488	1 277 488
Total Engagements		73 718 547	4 756 119	3 738 569	82 213 235
Engagements de financement donnés		2 770 160	897 805	-	3 667 965
Engagements sous forme de B.O		2 366 000	1 902 000	-	4 268 000
Total engagements hors bilan		5 136 160	2 799 805	-	7 935 965
Total engagements par classe		78 854 707	7 555 924	3 738 569	90 149 200
Total des Provisions Affectées				3 738 569	3 738 569
Total Provisions collectives		424 144			424 144
Taux des engagements non performants				4,15%	
Taux de couverture des engagements non performants				100%	

IV.7 Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013



ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
 E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail administration@finor.com.tn

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la société Tunisie Factoring pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 118.513.158 dinars et un bénéfice net de 1.765.576 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Tunisie Factoring, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2013, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession applicable en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Factoring, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle que exprimée ci-dessus.

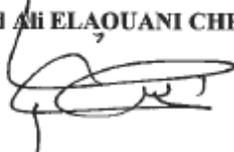
Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 tel que modifié par le décret n°2005-3144 du 6 décembre 2005 portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 12 Mars 2014

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



FINOR

Mustapha MEDHIOUB





ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
 E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail administration@finor.com.tn

Rapport Spécial des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les Actionnaires de la société Tunisie Factoring SA (TF)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours de l'exercice

- (1) TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 30% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 11.536 DT.
 L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2013 est nul.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- (1) TF a créé au cours de l'exercice 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399.940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.
 Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2013 au titre de l'exercice 2012, s'élève à 4.814 DT.

- (2) TF a conclu avec EUROFACTOR, qui détient 36,36% du capital de la société, une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 13.200 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2013 s'élève à 29.899 DT.
- (3) TF a réalisé en 2013 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR. Le détail de ses opérations se présente comme suit :
- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 53.474 DT ;
 - les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 22.919 DT.
- (4) Tunisie Leasing (TL), qui détient 56,98% du capital de la société, a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. Au 31 décembre 2013, l'encours des cautions reçues s'élève à 11.000.000 DT.

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

- (5) TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. TL a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162.239 DT au titre de l'exercice 2013.
- (6) TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 1.174.763 DT.
L'encours des billets de trésorerie est de 21.800.000 DT au 31 décembre 2013.
- (7) TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Location Longue Durée (TLLD) détenue à hauteur de 99,44% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 97.728 DT.
L'encours des billets de trésorerie s'élève au 31 décembre 2013 à 2.000.000 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

- (1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération en date du 05 décembre 2005. La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité de rémunération et d'un bonus déterminé par le Conseil d'Administration du 18 octobre 1999. Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et des stocks options.
 - La rémunération et les avantages accordés aux deux Directeurs Généraux Adjoins sont fixés par décision du comité de rémunération de février 2011. La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité et d'un bonus déterminé par les comités de rémunération de décembre 2004 et de février 2011. Par ailleurs, chaque Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, des stocks options, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. Ladite indemnité est couverte par une assurance;
 - Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit interne et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- (2) Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoins</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>	<u>Charges de l'exercice</u>	<u>Passif au 31/12/2013</u>
Avantages à court terme						
Rémunérations brutes	200 307	45 307	218 219	45 307	-	-
Charges sociales	-	-	61 032	27 223	-	-
Indemnités compensatrices	70 396	-	62 921	-	-	-
Provisions pour congés payés	-	13 304	-	19 134	-	-
Avantages en nature	32 448	-	28 277	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	68 000	42 000
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	-	-	9 069	-	-	-
Total	303 151	58 611	379 518	91 664	68 000	42 000

(*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques.

(**) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

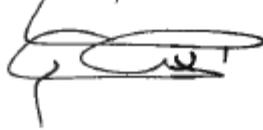
En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 12 Mars 2014

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



ETNOR

Mustapha MEDHIOUB



V. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31/12/2013

I – ENGAGEMENTS FINANCIERS						
Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a)garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
*nantissement						
c) effets escomptés et non échus						
d) Garanties aux profits des adhérents tunisiens (Garantie données au titre des contrats Sans Recours)	15 945 542					
e) Garanties aux profits des correspondants étrangers – affacturage import	0					
f) Abandon de créances						
g) Engagement de financement donnés (disponible finançables)	3 667 945					
h) Engagement de financement par billets à ordre	4 268 000					
i) Engagement d'aval de traites donnés aux adhérents	139 000					
j) Engagement sur titres	560 000					
TOTAL	24 580 487					
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garanties réelles						
* hypothèques						
*nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Garanties reçues des correspondants étrangers affacturage export	927 830					
e)Abandon de créances						
f) Cautions bancaires sur dossier clientèle						
g) Garantie reçues de l'assureur crédit	15 945 542					
h) Engagement de financement reçu	43 055 534					
i) Garantie reçues des banques	65 272					
j) Caution Bancaire	110 291					
TOTAL	60 104 469					

3-Engagements réciproques						
*emprunts obtenus non encore encaissés	10 000 000					
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
*etc						
TOTAL	70 104 469					

II- ENGAGEMENTS FINANCIERS

Postes concernés	Montant non garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
* Emprunts obligataires	NEANT		
* Emprunts d'investissement	NEANT		
* Emprunts courants de gestion	52 277 489 (*)		
TOTAL	52 277 489		

(*) Dont 26 750 000 DT en billets de trésorerie.

VI. ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR TUNISIE FACTORING 31/12/2013

VI.1 Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Factoring

Néant

VI.2 Les crédits à moyen terme

Emprunt Obligataire	Montant	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2013
Amen Bank	10 000 000	2015	TMM+1%	5 ans	2 500 000
BTE	7 000 000	2016	TMM+2,25%	2 ans	7 000 000

En Dinars

VI.3 Les crédits à court terme

- Les billets de trésorerie au 31/12/13

Date de souscription	Organisme	Montant (DT)	Taux en %	Nombre de jours	Echéance
09/10/13	Tunisie SICAV	3 000 000	6.37%	90	07/01/2014
17/10/13	Tunisie SICAV	5 000 000	6.52%	90	15/01/2014
23/10/13	SICAV Entreprise	700 000	6.52%	90	21/01/2014
24/10/13	Tunisie SICAV	5 000 000	6.52%	90	22/01/2014
30/10/13	SICAV Entreprise	2 000 000	6.52%	90	28/01/2014
14/11/13	Tunisie SICAV	6 000 000	6.46%	90	12/02/2014
27/11/13	Tunisie LLD	1 000 000	5.86%	90	25/02/2014
04/12/13	TUNISIE SICAV	1 800 000	6.55%	90	04/03/2014
20/12/13	TUNISIE SICAV	1 000 000	6.55%	80	10/03/2014
20/12/13	SICAV Plus	250 000	6.55%	80	10/03/2014
28/10/13	Tunisie LLD	1 000 000	6.02%	180	26/04/2014
TOTAL		26 750 000			

- Crédit à court terme

(DT)	31-déc,-13
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	2 000 000
Échéance à - d'un an sur emprunt BTE	2 174 759
Crédit à court terme UTB	199 076
Crédit à court terme BTE	2 866 824
Ligne d'avance CITIBANK	11 000 000
Intérêts courus	306 576
TOTAL	18 547 235

- Découvert bancaire

(DT)	31-déc,-13
Banques	6 980 255

VII. STRUCTURE DES SOUSCRIPTEURS A L'EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE FACTORING 2002

Catégorie	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en dinars	%
Banques	-	-	-	-
SICAV	10	56 480	5 648 000	80,69
FCP	-	-	-	-
Assurances	2	7 000	700 000	10,00
Personnes Physiques	17	6 520	652 000	9,31
Total	29	70 000	7 000 000	100,00

VIII. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 31/12/2013

(Montants exprimés en dinars)

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	déc-13	déc-12	déc-11		déc-13	déc-12	déc-11		déc-13	déc-12	déc-11
Commissions de factoring	4 415 027	4 210 485	3 428 134	Commissions encourues	811 383	684 129	499 958				
Intérêts de financement	7 580 758	5 709 399	5 200 111	Charges financières nettes	3 334 559	2 542 126	2 330 760				
Autres commissions de factoring	233 190	150 569	133 390								
Revenus	12 228 975	10 070 453	8 761 634	Charges financières	4 145 942	3 226 255	2 830 719	Marge commerciale (PNB)	8 083 033	6 844 198	5 930 916
Marge commerciale (PNB)	8 083 033	6 844 198	5 930 915	Autres charges externes	1 066 235	961 967	841 292				
Sous total	8 083 033	6 844 198	5 930 915	Sous total	1 066 235	961 967	841 292	Valeur ajoutée brute	7 016 798	5 882 231	5 089 623
Valeur ajoutée brute	7 016 798	5 882 231	5 089 623	Impôts et taxes	93 633	76 551	57 499				
				Charges de personnel	2 325 385	2 330 619	1 882 851				
Sous total	7 016 798	5 882 231	5 089 623	Sous total	2 419 018	2 407 170	1 940 350	Excédent brut d'exploitation	4 597 780	3 475 061	3 149 274
Excédent brut d'exploitation	4 597 780	3 475 061	3 149 274	Dotation aux amortissements	723 560	369 477	217 534				
Produits des placements	33 669	48 436	276 880	Dotations nettes aux provisions	1 189 467	704 469	1 009 066				
Autres gains ordinaires	84 647	11 508	11 295	Pertes ordinaires :	23 902	0 000	12 035				
				Impôts sur les sociétés	1 013 591	976 903	850 372				
Sous total	4 716 096	3 535 005	3 437 449	Sous total	2 950 520	2 050 849	2 089 006	Résultat des activités ordinaires	1 765 576	1 484 156	1 348 442
								Résultat net de l'exercice	1 765 576	1 484 156	1 348 442

IX. TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(DT)	Capital social	Réserve légale	Résultats Reportés	Prov Risq. Gén.	Résultat de la période	Total
Solde au 31/12/2011	10 000 000	924 495	3 397 992	1 112 282	1 348 442	16 783 211
Affectation des résultats		75 505	642 938		(718 442)	-
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Distribution des dividendes					(600 000)	(600 000)
Résultat de l'exercice 2012					1 484 156	1 484 156
Solde au 31/12/2012	10 000 000	1 000 000	4 040 929	1 112 282	1 484 156	17 637 367
Affectation des résultats			854 156		(854 156)	-
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Distribution des dividendes					(600 000)	(600 000)
Résultat de l'exercice 2013					1 765 576	1 765 576
Solde au 31/12/2013	10 000 000	1 000 000	4 895 085	1 112 282	1 765 576	18 772 943
Affectation des résultats			1 135 576		(1 135 576)	-
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Distribution des dividendes					(600 000)	(600 000)
Solde après affectation du Résultat 2013	10 000 000	1 000 000	6 030 661	1 112 282	0	18 142 943

X. AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Tableau de répartition comparé

Désignations	2011	2012	2013
Bénéfice net	1 348 442	1 484 156	1 765 576
+ Report à nouveau	3 397 992	4 040 929	4 895 085
= Total	4 746 434	5 525 085	6 660 661
- Réserve légale	75 505	0	0
= Solde	4 670 929	5 525 085	6 660 661
- Réserve spéciale de réinvestissement	0	0	0
= Bénéfice disponible	4 670 929	5 525 085	6 660 661
- Dividendes	600 000	600 000	600 000
- Affectation fonds social	30 000	30 000	30 000
= Résultat reporté	4 040 929	4 895 085	6 030 661

XI.

EVOLUTION DES REVENUS ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Désignation	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
	(en dinars)		
Revenus	8 761 634	10 070 453	12 228 975
Produit net	6 207 796	6 892 634	8 116 701
Résultat d'exploitation	2 199 555	2 449 551	2 718 422
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Revenus par action	8,761	10,070	12,229
Produit net par action	6,207	6,892	8,117
Résultat d'exploitation par action	2,199	2,449	2,718

XII. EVOLUTION DU RESULTAT NET

(en dinars)

Désignation	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
Bénéfice avant impôt (1)	2 198 814	2 461 059	2 779 167
Bénéfice net d'impôt (2)	1 348 442	1 484 156	1 765 576
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre d'actions (5)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Bénéfice par action avant impôt (1)/(5)	2,198	2,461	2,779
Bénéfice par action net d'impôt (2)/(5)	1,348	1,484	1,765
Bénéfice avant impôt/capital social	0,219	0,246	0,278
Bénéfice net d'impôt/capital social	0,134	0,148	0,177

XIII. EVOLUTION DES DIVIDENDES

(en dinars)

Désignation	2011	2012	2013
Dividendes en dinars	600 000	600 000	600 000
Dividendes par action en dinars	0,600	0,600	0,600
% du nominal	6%	6%	6%
Date de mise en paiement	12/06/2012	19/06/2013	16/06/2014

XIV. EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

(en dinars)

Désignation	2011	2012	2013
Bénéfice net d'impôt (1)	1 348 442	1 484 156	1 765 576
Dotation aux amortissements (2)	217 534	369 477	723 560
Dotations nettes aux provisions (3)	1 009 066	704 469	1 189 467
Marge brute d'autofinancement (1+2+3)	2 575 042	2 558 102	3 678 603

XV. INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS

Indicateurs de gestion

(DT)	2011	2012	2013
Actifs non courants	3 138 587	3 487 441	2 810 824
Actifs courants	98 009 607	112 288 919	115 702 334
Liquidités et équivalents de liquidité	4 301	61	63
Passifs non courants	5 350 205	3 532 550	6 584 492
Passifs courants	79 014 778	94 606 444	93 155 723
Total des passifs	84 364 983	98 138 994	99 740 215
Capitaux propres avant résultat	15 434 769	16 153 211	17 007 367
Capitaux propres avant affectation du résultat	16 783 211	17 637 367	18 772 943
Concours bancaires et autres passifs	46 779 917	54 260 692	52 277 489
Total bilan	101 148 194	115 776 361	118 513 158
Dotations aux amortissements et provisions	1 226 600	1 073 946	1 913 027
Charges de personnel	1 882 851	2 330 619	2 325 385
Autres charges d'exploitation	898 791	1 038 518	1 159 868
Charges financières nettes	2 330 760	2 542 126	3 334 559
Résultat d'exploitation	2 199 555	2 449 551	2 718 422
Résultat net	1 348 442	1 484 156	1 765 576

Indicateurs propres aux sociétés de factoring

(DT)	2011	2012	2013
Produits nets d'affacturage	6 207 796	6 892 634	8 116 701
Dotations aux provisions de compte affacturage nettes de reprises	747 459	263 156	899 911
Créances classées	2 741 101	2 869 197	3 738 569
Total provisions	2 575 502	2 838 654	3 738 569
Encours de financement	71 037 690	78 680 180	82 213 235

Ratios de structure

	2011	2012	2013
Actifs non courants/Total Bilan	3,10%	3,01%	2,37%
Actifs courants/Total Bilan	96,90%	96,99%	97,63%
Capitaux propres avant résultat/Total Bilan	15,26%	13,95%	14,35%
Passifs non courants/Total Bilan	5,29%	3,05%	5,56%
Total des passifs/Total Bilan	83,41%	84,77%	84,16%
Liquidités et équivalents de liquidité/concours bancaires et autres passifs	0,01%	0,00%	0,00%
Résultat d'exploitation/Produits Nets d'affacturage	35,43%	35,54%	33,49%
Charges de personnel/Produits Nets d'affacturage	30,33%	33,81%	28,65%
Autres charges d'exploitation/Produits Nets d'affacturage	14,48%	15,07%	14,29%
Coefficient d'exploitation (Charges d'exploitation hors provisions d'affacturage/Produits Nets d'affacturage)	48,31%	54,24%	51,85%

Ratios de rentabilité

	2011	2012	2013
ROE (Résultat net/Capitaux propres avant résultat)	8,74%	9,19%	10,38%
ROA (Résultat Net/Total Bilan)	1,33%	1,28%	1,49%
Résultat Net / Produits Nets d'affacturage	21,72%	21,53%	21,75%
Produits Nets d'affacturage/Total Bilan	6,14%	5,95%	6,85%

Ratios propres aux sociétés de factoring

	2011	2012	2013
Produits Nets d'affacturage/Capitaux propres avant affectation du résultat	36,99%	39,08%	43,24%
Couverture/Créances douteuses	93,96%	98,94%	100,00%
Créances classées/Encours Total	3,47%	3,43%	4,15%

XVI. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

XVI.1. Bilans comparés au 30 juin

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Jun 2014	Jun 2013	Dé cembre 2013		Notes	Jun 2014	Jun 2013	Décembre 2013
ACTIFS					CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
ACTIFS NON COURANTS					CAPITAUX PROPRES				
Immobilisations incorporelles		3 804 849	3 722 809	3 765 701	Capital social		10 000 000	10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		(2 322 960)	(1 787 130)	(2 052 929)	Réserves légales		1 000 000	1 000 000	1 000 000
	3	1 481 889	1 935 679	1 712 772	Résultats reportés		6 030 661	4 895 085	4 895 085
Immobilisations corporelles		1 421 877	1 240 281	1 211 562	Autres capitaux propres		1 112 282	1 112 282	1 112 282
Moins : amortissements		(944 989)	(796 913)	(875 641)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		18 142 943	17 007 367	17 007 367
	4	476 888	443 368	335 921	Résultat de l'exercice		1 033 358	901 326	1 765 576
Immobilisations financières	5	727 808	1 071 990	762 130	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION PASSIFS	9	19 176 301	17 908 693	18 772 943
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 686 585	3 451 037	2 810 824	PASSIFS NON COURANTS				
ACTIFS COURANTS					Emprunts	10	3 680 448	1 500 000	5 325 241
Acheteurs factorés	6	127 086 790	132 082 218	119 422 099	Provisions	11	1 378 850	1 144 050	1 259 250
Moins : provisions		(4 380 040)	(3 412 970)	(4 184 646)	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		5 059 298	2 644 050	6 584 492
		122 706 750	128 669 248	115 237 453	PASSIFS COURANTS				
Autres actifs courants	7	1 165 130	423 369	464 817	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	6	39 081 804	44 997 248	37 208 864
Liquidités et équivalents de liquidités	8	781	1 026	63	Autres passifs courants	12	3 234 853	3 815 896	3 669 370
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		123 872 661	129 093 643	115 702 334	Concours bancaires et autres passifs financiers	13	60 006 990	63 178 793	52 277 489
TOTAL DES ACTIFS		126 559 246	132 544 680	118 513 158	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		102 323 647	111 991 937	93 155 723
					TOTAL DES PASSIFS		107 382 945	114 635 987	99 740 215
					TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		126 559 246	132 544 680	118 513 158

XVI.2. Etat des engagements hors bilan comparés au 30 Juin

(Montants exprimés en dinars)

	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
1 - Engagements donnés :			
Engagements de financement donnés (disponible finançable)	7 897 629	3 959 922	3 667 965
Engagements de financements par billets à ordre	5 238 000	4 175 500	4 268 000
Engagements d'aval de traites données aux adhérents	812 000	121 500	139 000
Garanties données au titre des contrats sans recours	12 169 106	21 872 147	15 945 542
Engagements sur titres	560 000	840 000	560 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	26 676 735	30 969 069	24 580 507
2 - Engagements reçus :			
Garanties reçues des correspondants étrangers	1 887 826	2 873 375	927 830
Garanties reçues de l'assureur crédit	12 169 106	21 872 147	15 945 542
Engagements de financements reçus	33 978 578	45 050 223	43 055 534
Garanties reçues des banques	62 575	-	65 272
Caution bancaire	-	-	110 291
Emprunts obtenus non encore encaissés	10 000 000	-	10 000 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	58 098 085	69 795 745	70 104 469

XVI.3. Etats de résultat comparés au 30 juin

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
REVENUS				
Commissions de factoring		2 123 823	2 286 077	4 415 027
Intérêts de financement		3 819 649	3 462 620	7 580 758
Autres commissions de factoring		99 942	134 098	233 190
TOTAL DES REVENUS	14	6 043 414	5 882 795	12 228 975
CHARGES FINANCIERES				
CHARGES FINANCIERES	15	(1 637 092)	(1 486 907)	(3 334 559)
COMMISSIONS ENCOURUES	16	(256 810)	(389 631)	(811 383)
PRODUITS DES PLACEMENTS	17	17 908	27 700	33 669
PRODUITS NETS		4 167 420	4 033 957	8 116 701
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	18	1 254 554	1 250 450	2 325 385
Dotations aux amortissements	19	339 379	371 196	723 560
Dotations nettes aux provisions	20	331 572	302 591	1 189 467
Autres charges d'exploitation	21	599 679	626 818	1 159 868
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		2 525 184	2 551 055	5 398 279
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 642 236	1 482 902	2 718 422
Autres gains ordinaires	22	37 696	45 109	84 647
Autres pertes ordinaires		(27)	(23 903)	(23 902)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		1 679 905	1 504 108	2 779 167
Impôt sur les bénéfices	23	(64 654)	(60 282)	(1 013 591)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 033 358	901 326	1 765 576

XVI.4. Etats de flux comparés au 30 juin

(Montants exprimés en dinars)

Notes	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	162 976 338	152 169 116	3 23 082 716
Financement des adhérents	24	(162 799 161)	(154 377 797)	(313 836 348)
Encaissements provenant des crédits à court terme	25	79 867 959	85 870 958	1 76 688 515
Remboursements des crédits à court terme	25	(88 480 765)	(89 404 217)	(178 091 631)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	26	(2 230 795)	(2 316 288)	(4 147 168)
Intérêts payés	27	(2 417 714)	(1 496 350)	(3 338 439)
Impôts et taxes payés	28	(820 033)	(916 948)	(1 900 112)
		(13 904 171)	(10 471 527)	(1 542 468)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	(255 313)	(341 659)	(390 305)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-	63 464
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	30	-	-	280 000
		(255 313)	(341 659)	(46 841)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	9	(600 000)	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant des emprunts		-	-	7 000 000
Remboursements d'emprunts	10	(2 068 677)	(1 000 000)	(2 000 000)
		(2 668 677)	(1 600 000)	4 400 000
Variation de trésorerie				
Trésorerie au début de l'exercice	8 et 13	(6 980 192)	(9 790 884)	(9 790 884)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 et 13	(23 808 353)	(22 204 068)	(6 980 192)

XVI.5. Notes aux états financiers au 30 juin 2014

Note 1 : Présentation de la société

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 30 Juin 2014 à dix millions de dinars (10 000 000 dinars) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune, intégralement libérées.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- LOGO	5 ans	20,00%
- Logiciels	3 et 5 ans	20,00% et 33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00%
- Matériel informatique	3 ans	33,33%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision
	A appliquer par classe
-A : Actifs courants	0% (*)
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0% (*)
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-3-2 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-3-3 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

- (1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :
 - Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
 - Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.
- (2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-3-4 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TMM (en%), sur les années 2009 à 2013 selon la formule suivante :

$$\text{TMM} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Risque additionnel: les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2014. La formule de calcul est la suivante :

FS=	$\frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2014}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2013}}$
-----	---

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2009 – 2013 selon la formule suivante :

$$TPM = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante

$$PC = \text{Engagements 0 et 1} \times TMM \times FS \times TPM$$

Il est à noter que la direction de Tunisie Factoring n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-4 - Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

2-5 - Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTES EXPLICATIVES

Note 3 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 30 juin 2014 comme suit :

	30-juin-14		31-déc-13	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
Marque	1 000 000	(1 000 000)	-	32 785
Logiciels informatiques	2 802 423	(1 320 534)	1 481 889	1 656 212
LOGO	2 426	(2 426)	-	-
Avances sur acquisition d'Immobilisations Incorporelles	-	-	-	23 775
Totaux	3 804 849	(2 322 960)	1 481 889	1 712 772

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
Soldes au 31 décembre 2013	3 765 701	(2 052 929)	1 712 772
Investissements de la période	39 148	-	39 148
Dotation aux amortissements	-	(270 031)	(270 031)
Soldes au 30 juin 2014	3 804 849	(2 322 960)	1 481 889

Note 4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent au 30 juin 2014 comme suit :

	30-juin-14		31-déc-13	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
A.A.I.	77 043	(27 472)	49 571	52 880
M.M.B.	199 494	(178 697)	20 797	24 618
Matériel informatique	681 786	(543 018)	138 768	50 141
Matériel de transport	463 554	(195 802)	267 752	205 694
Avances sur acquisition d'Immobilisations corporelles	-	-	-	2 587
<u>Totaux</u>	1 421 877	(944 989)	476 888	335 921

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
Soldes au 31 décembre 2013	1 211 562	(875 641)	335 921
Investissements de la période	210 315	-	210 315
Dotation aux amortissements	-	(69 348)	(69 348)
<u>Soldes au 30 juin 2014</u>	1 421 877	(944 989)	476 888

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent au 30 juin 2014 comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Titres immobilisés	560 000	840 000	560 000
Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714	18 714
Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)	(18 714)
Prêts au personnel	167 808	231 990	202 130
<u>Total</u>	727 808	1 071 990	762 130

Le portefeuille titres immobilisés se détaille au 30 juin 2014 comme suit :

	Nbre de titres	Montant
PROMOTEL	5 600	560 000
<u>Total des titres immobilisés</u>		560 000

Note 6 : Comptes courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 30 juin 2014 comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux	116 044 756	121 719 432	109 417 115
Comptes des acheteurs export	4 485 804	3 426 129	4 024 241
Comptes des acheteurs import	6 556 230	6 936 657	5 980 742
Sous total (A)	127 086 790	132 082 218	119 422 099
A déduire			
Provisions individuelles sur compte adhérents	(3 839 799)	(2 963 506)	(3 738 569)
Provisions collectives sur compte adhérents	(540 241)	(449 464)	(424 144)
Provisions sur compte acheteurs	-	-	(21 933)
Montant net	122 706 750	128 669 248	115 237 453
Comptes des adhérents			
FDG comptes en devise	295 259	477 590	454 084
Fonds de garantie (FDG Domestique)	12 295 894	13 204 378	12 059 854
Compte import	6 556 230	6 936 657	5 980 742
Disponible	19 934 421	24 378 622	18 714 183
Sous total (B)	39 081 804	44 997 248	37 208 864
-			
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	88 004 986	87 084 971	82 213 235

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 30/06/2014 se présentent comme suit :

(Montants exprimés en dinars)

Nature Engagement	Classe 30-06-2014				
	A	B 1	B 2	B 4	TOTAL
Domestique avec recours	72 040 478	3 370 312	296 591	2 449 369	78 156 750
Domestique sans recours	6 250 560	-	-	225 646	6 476 206
Export	2 208 375	-	-	1 163 655	3 372 030
Total Engagements	80 499 413	3 370 312	296 591	3 838 670	88 004 986
Engagements de financement donnés	7 844 392	53 237	-	-	7 897 629
Engagement sous forme de BO	5 238 000	-	-	-	5 238 000
Total Engagements hors bilan	13 082 392	53 237	-	-	13 135 629
Total Engagements par classe	93 581 805	3 423 549	296 591	3 838 670	101 140 615
Total des Provisions Affectées	-	-	1 129	3 838 670	3 839 799
Total des Provisions Collectives	540 241	-	-	-	540 241
Taux des engagements non performants	4,09%				
Taux de couverture des engagements non performants	92,86%				

Le ratio des actifs non performant s'établit au 30 juin 2014 à 4,09% contre 4,15% au 31 décembre 2013.
Le ratio de couverture des engagements par les provisions s'établit au 30 juin 2014 à 92,86% contre 100% au 31 décembre 2013.

Note 7 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 30 juin 2014, comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Fournisseurs d'exploitation	971	-	-
Avances et acomptes au personnel	1 803	5 174	2 150
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	77 976	81 978	85 252
Charges constatées d'avance *	906 865	182 049	197 756
Produits à recevoir **	40 665	41 194	60 715
Produits financiers à recevoir (sur titres immobilisés)	145 312	121 436	127 405
Règlements égarés	13 476	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	187 900	171 322	171 322
Total	1 374 968	616 629	658 076
Provision pour dépréciation (produits d'indemnisation à recevoir)	(187 900)	(171 322)	(171 322)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(21 938)	(21 938)	(21 937)
Total	1 165 130	423 369	464 817

* Les charges constatées d'avance englobent :

Les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme	871 587
Charges d'exploitation	35 278
	906 865

** Les produits à recevoir englobent essentiellement :

Les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export	30 764
Les commissions Import	9 901
	40 665

Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent au 30 juin 2014 comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Caisse	781	1 026	63
Total	781	1 026	63

Note 9 : Capitaux propres

La structure du capital se détaille au 30 juin 2014 comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserves légales	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultats reportés	6 030 661	4 895 085	4 895 085
Provisions pour risques généraux	1 112 282	1 112 282	1 112 282
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	18 142 943	17 007 367	17 007 367
Résultat de l'exercice (1)	1 033 358	901 326	1 765 576
Total des capitaux propres avant affectation	19 176 301	17 908 693	18 772 943
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	2,067	1,803	1,766

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital au 30 juin 2014 se détaille comme suit :

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit</u>	
	<u>Et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Tunisie Leasing	5 697 650	56,98%
STIF	484 090	4,84%
Eurofactor	3 636 340	36,36%
Personnes physiques	181 920	1,82%
<u>Total</u>	10 000 000	100,00%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente au 30 juin 2014 comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2012	10 000 000	1 000 000	4 040 929	1 112 282	1 484 156	17 637 367
Affectation des résultats			854 156		(854 156)	-
Distribution de dividendes					(600 000)	(600 000)
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Résultat de l'exercice					1 765 576	1 765 576
Soldes au 31 Décembre 2013	10 000 000	1 000 000	4 895 085	1 112 282	1 765 576	18 772 943
Affectation des résultats			1 135 576		(1 135 576)	-
Distribution de dividendes					(600 000)	(600 000)
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Résultat de l'exercice					1 033 358	1 033 358
Soldes au 30 juin 2014	10 000 000	1 000 000	6 030 661	1 112 282	1 033 358	19 176 301

Note 10 : Emprunts

TABLEAU DES EMPRUNTS

ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2014

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'intérêt	Montant du crédit	Modalité de remboursement	Solde en début de période	Remboursements	Fin de période		
						Solde	Échéances à + an	Échéances à - an
Emprunts bancaires								
Amen Bank	TMM + 1%	10 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	2 500 000	1 000 000	1 500 000	-	1 500 000
BTE	TMM + 2,25	7 000 000	Semestriellement (2014-2016)	7 000 000	1 068 677	5 931 323	3 680 448	2 250 875
				9 500 000	2 068 677	7 431 323	3 680 448	3 750 875

Note 11 : Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 30 juin 2014 comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	1 259 250	1 032 550	1 032 550
Dotations sur provision pour risques et charges	119 600	111 500	226 700
<u>Provisions pour risques et charges en fin de période</u>	1 378 850	1 144 050	1 259 250

Note 12 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants se présente au 30 juin 2014 comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Personnel, provisions pour congés payés	138 548	426 715	141 695
Personnel, autres charges à payer	362 806	102 400	226 537
Fournisseurs d'Immobilisations	-	-	3 248
Fonds social	278 724	262 110	245 314
État, retenues sur salaires	38 860	75 842	84 700
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	10 300	8 238	731
État, impôts sur les sociétés à liquider (voir note 23)	342 366	309 630	134 236
État, TVA à payer	61 036	62 442	47 220
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	43 128	23 570	28 829
C.N.S.S et CAVIS	110 708	149 825	138 316
Autres créditeurs	350 056	216 622	330 783
Diverses charges à payer	476 885	629 368	891 617
Produits perçus d'avance (Comm. Minimum 2006)	90 753	90 753	90 753
Comptes Adhérents à Régulariser : Ristourne	89 815	619 124	239 959
Comptes Adhérents à Régulariser : L/C	719 735	839 257	1 065 432
Comptes d'attente	121 133	-	-
Total	3 234 853	3 815 896	3 669 370

Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 30 juin 2014 comme suit :

	Note	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	10	1 500 000	2 000 000	2 000 000
Échéance à - d'un an sur emprunt BTE	10	2 250 875	-	2 174 759
Crédit à court terme UTB	(A)	202 011	189 821	199 076
Crédit à court terme BTE	(B)	3 101 083	2 645 934	2 866 824
Ligne d'avance CITIBANK	(C)	3 500 000	11 000 000	11 000 000
Ligne d'avance ABC	(D)	5 000 000	2 000 000	-
Billets de trésorerie		20 400 000	22 850 000	26 750 000
Intérêts courus		243 887	287 944	306 576
Banques		23 809 134	22 205 094	6 980 255
Total		60 006 990	63 178 793	52 277 489

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de 7 622 450 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 point, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à 22 875 €.

(B) : La convention porte sur un crédit à court terme de 6 000 000 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,750 point.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 octobre 2013 et plafonnée à 11 000 000 dinars et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1%.

(D) : C'est une ligne de crédit à court terme destinée à financer les opérations d'affacturage contractées en 2014 pour un plafond de D : 5.000.000 valable jusqu'au 30 novembre 2014 et rémunérée au taux du marché monétaire majoré de 1,85 %.

Note 14 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close au 30 juin 2014 se présente comme suit :

		30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Commissions de factoring		2 123 823	2 286 077	4 415 027
Intérêts de financement	(A)	3 819 649	3 462 620	7 580 758
Autres commissions de factoring		99 942	134 098	233 190
	<u>Total</u>	6 043 414	5 882 795	12 228 975
Encours de financement				
Au début de l'exercice		82 213 235	78 680 180	78 680 180
A la fin de l'exercice		88 004 986	87 084 971	82 213 235
	Moyenne	85 109 111	82 882 575	80 446 708
Taux moyen annuel	(A) / (B)	8,98%	8,36%	9,42%

Note 15 : Charges financières nettes

Les charges financières se détaillent au 30 juin 2014 comme suit :

		30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Intérêts sur emprunts		699 458	492 020	985 778
Intérêts sur crédit UTB		21 829	11 955	30 407
Intérêts des billets de trésorerie		661 117	655 599	1 518 562
Intérêts des comptes débiteurs		249 323	333 811	766 532
Intérêts des dépôts créditeurs		(522)	(1 213)	(2 362)
Commissions de mise en place de crédit		-	-	47 900
Perte de change		7 088	1 371	6 139
Gains de change		(1 201)	(6 637)	(18 397)
	<u>Total</u>	1 637 092	1 486 907	3 334 559

Note 16 : Commissions encourues :

Les commissions encourues se détaillent au 30 juin 2014 comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Commissions servies Export	13 416	10 906	23 937
Commissions servies domestique (AC)	238 447	373 158	775 309
Commissions servies aux apporteurs	4 947	5 567	12 138
<u>Total</u>	256 810	389 631	811 383

Note 17 : Produits des placements

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Plus value sur titres immobilisés à recevoir	17 908	27 700	33 669
<u>Total</u>	17 908	27 700	33 669

Note 18 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente au 30 juin 2014 comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Salaires et complément de Salaires	1 006 757	1 008 256	1 832 235
Cotisations sociales	133 020	134 058	271 869
Autres charges sociales	114 777	108 136	221 281
Total	1 254 554	1 250 450	2 325 385

Note 19 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	270 031	271 609	537 408
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	69 348	99 587	186 153
Total	339 379	371 196	723 560

Note 20 : Dotations nettes aux provisions

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3) :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Dotations aux provisions individuelles sur comptes adhérents	338 640	501 224	1 356 456
Dotations aux provisions collectives sur compte adhérents (*)	116 097	60 000	34 680
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(237 410)	(376 376)	(456 545)
Total (1)	217 327	184 848	934 591
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	-	-	21 933
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(21 933)	(3 600)	(3 600)
Total (2)	(21 933)	(3 600)	18 333
Dotations nettes aux provisions pour risques sur clientèle (1+2)	195 394	181 248	952 924
Dotations aux provisions pour risques et charges	119 600	111 500	226 700
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	119 600	111 500	226 700
Dotation aux provisions des indemnisations à recevoir	16 578	9 843	9 843
Dotations nettes aux provisions pour les indemnisations à recevoir	16 578	9 843	9 843
<u>Total général des dotations nettes aux provisions</u>	331 572	302 591	1 189 467

(*) Cette provision est constituée, en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Achat de matières et fournitures	51 605	45 055	100 382
<u>Total des achats</u>	51 605	45 055	100 382
Loyer	76 469	62 247	127 989
Entretiens et réparations	5 939	8 233	11 978
Études, recherches et divers services extérieurs	31 744	23 825	62 406
Services informatiques	104 130	69 670	187 164
<u>Total des services extérieurs</u>	218 282	163 975	389 536
Personnel extérieur à l'entreprise	11 972	11 741	23 703
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	110 296	132 511	244 882
Publicités, publications, relations publiques	13 371	28 233	32 194
Transports	7 714	9 933	15 908
Déplacements, missions et réceptions	14 748	11 195	19 573
Frais postaux et de télécommunications	62 848	43 714	93 243
Services bancaires et assimilés	46 977	98 582	106 751
Transfert de charges (frais bancaires)	(17 757)	(18 520)	(39 577)
Transfert de charges (frais de justice)	(1 875)	(714)	(4 046)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	248 294	316 675	492 630
Cotisation IFG	8 194	7 875	15 686
Jetons de présence	9 000	17 000	26 000
Rémunération des membres du CPAI	12 000	30 000	42 000
<u>Total des charges diverses</u>	29 194	54 875	83 686
Impôts et taxes sur rémunérations	31 895	27 552	56 034
T.C.L	12 760	12 789	26 272
Droits d'enregistrement et de timbres	5 394	4 126	7 543
TVA non récupérable	2 255	1 771	3 785
<u>Total des impôts et taxes</u>	52 304	46 238	93 633
<u>Total général</u>	599 679	626 818	1 159 868

Note 22 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires se présentent comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Intérêts sur Prêts au Personnel	4 800	5 185	10 386
Plus value sur cession des immobilisations corporelles	-	39 000	41 501
Apurement de comptes	32 877	-	-
Intérêts de Retard sur contrats de portage	-	-	21 000
Autres gains ordinaires	19	924	11 760
Total	37 696	45 109	84 647

Note 23 : Impôt sur les bénéfices

Le décompte fiscal se présente au 30 juin 2014 comme suit:

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Bénéfice comptable	1 679 905	1 504 109	2 779 167
I. A réintégrer			
Provisions pour congés payés	-	36 642	-
Dotations aux provisions	590 915	672 724	1 649 612
Provisions fiscales 2009 affaires en cours	109 377	25 965	109 377
Provisions fiscales 2010 affaires en cours	108 101	-	-
Diverses charges non déductibles	27	-	23 902
Jetons de présence et rémunération du CPAI	21 000	47 000	68 000
Affectation au fonds social	15 141	11 380	25 171
Amortissement Véhicule > 9CV	11 604	11 604	21 413
Total réintégrations =	856 165	805 315	1 897 474
II. A déduire			
Provisions fiscales 2009 affaires en cours	(109 377)	(25 965)	(109 377)
Provisions fiscales 2010 affaires en cours	(108 101)	-	-
Provisions pour congés payés	-	-	(248 378)
Total déductions =	(217 478)	(25 965)	(357 755)
Bénéfice fiscal avant provisions =	2 318 592	2 283 459	4 318 886
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	(338 640)	(501 224)	(1 356 456)
Dotations aux provisions collectives sur comptes Adhérents	(116 097)	(60 000)	(34 680)
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(16 578)	-	(31 776)
Bénéfice fiscal =	1 847 277	1 722 235	2 895 974
Impôt au taux de 35%	646 547	602 782	1 013 591
A imputer			
Acomptes provisionnels payés	(304 077)	(293 071)	(879 213)
Retenues sur placements	(104)	(81)	(142)
Impôt à payer (à reporter) =	342 366	309 630	134 236

Note 24 : Encaissement reçus des acheteurs factorés :

	30-juin-14	31-déc-13
Encours de Financement des adhérents en début de période	82 213 235	78 680 180
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(88 004 986)	(82 213 235)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(1 084 146)	(848 471)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	738 449	1 084 146
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	(239 959)	(739 912)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	89 815	239 959
Financement des adhérents (TND + €)	162 799 161	313 836 348
Produits à recevoir en début de période	60 715	28 045
Produits à recevoir en fin de période	(40 665)	(60 715)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	6 043 414	12 228 975
Récupération frais bancaires	17 757	39 577
Récupération frais de justice	1 875	4 046
TVA collectée	381 672	803 773
Encaissements reçus des acheteurs	162 976 338	323 082 716

Note 25 : Encaissements provenant des crédits à court terme

	Début de période	Au 30 juin 2014		Fin de période
		Utilisations	Remboursements	
Crédit à court terme UTB	199 076	2 935	-	202 011
Crédit à court terme BTE	2 866 824	9 065 024	8 830 765	3 101 083
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	13 500 000	21 000 000	3 500 000
Ligne d'avance ABC	-	7 000 000	2 000 000	5 000 000
BT (Hors Groupe)	2 950 000	11 100 000	9 850 000	4 200 000
BT (Groupe)	23 800 000	39 200 000	46 800 000	16 200 000
Total	40 815 900	79 867 959	88 480 765	32 203 094

Note 26 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	<u>30-juin-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Fournisseurs d'exploitation en début de période	-	-
Fournisseurs d'exploitation en fin de période	971	-
Avances et acomptes au personnel en début de période	(2 150)	(3 286)
Avances et acomptes au personnel en fin de période	1 803	2 150
Prêts au personnel en début de période	(287 382)	(302 418)
Prêts au personnel en fin de période	245 784	287 382
Compte d'attente en début de période	(184 798)	(174 955)
Compte d'attente en fin de période	80 243	184 798
Charges constatées d'avance en début de période	(44 103)	(21 712)
Charges constatées d'avance en fin de période	35 278	44 103
Personnel, provisions pour congé payé en début de période	141 695	390 073
Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	(138 548)	(141 695)
Personnel, BONUS à payer en début de période	226 537	197 759
Personnel, BONUS à payer en fin de période	(362 806)	(226 537)
Fonds social en début de période	245 314	231 285
Fonds social en fin de période	(278 724)	(245 314)
Alimentation du fonds social	30 000	30 000
État, retenues sur salaires en début de période	84 700	27 611
État, retenues sur salaires en fin de période	(38 860)	(84 700)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	731	8 665
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(10 300)	(731)
C.N.S.S en début de période	138 316	115 810
C.N.S.S en fin de période	(110 708)	(138 316)
Autres comptes créditeurs en début de période	330 783	174 944
Autres comptes créditeurs en fin de période	(350 056)	(330 783)
Diverses Charges à payer en début de période	891 617	718 058

Diverses Charges à payer en fin de période	(476 885)	(891 617)
TVA, payées sur biens et services	21 642	69 213
Charges de personnel	1 254 554	2 325 385
Autres charges d'exploitation	599 679	1 159 868
Commissions encourues	256 810	811 383
Récupération frais bancaires	17 757	39 577
Récupération frais de justice	1 875	4 046
Impôts et taxes	(50 049)	(89 848)
TVA non déductible	(2 255)	(3 785)
Autres gains	(37 696)	(43 146)
Autres pertes	27	23 902
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	2 230 795	4 147 168

Note 27 : Intérêts payés

	30-juin-14	31-déc-13
Intérêts courus sur crédits en début de période	306 576	250 732
Intérêts courus sur crédits en fin de période	(243 887)	(306 576)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	(153 654)	(93 930)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	871 587	153 654
Charges financières	1 637 092	3 334 559
Intérêts payés	2 417 714	3 338 439

Note 28 : Impôts et taxes payés

	<u>30-juin-14</u>	<u>31-déc-13</u>
État, impôts sur les sociétés à liquider début de période	134 236	211 203
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	(342 366)	(134 236)
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	28 829	7 471
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(43 128)	(28 829)
TVA à payer en début de période	47 220	68 251
TVA à payer en fin de période	(61 036)	(47 220)
TVA non déductible	2 255	3 785
TVA payées	357 428	716 248
Impôts et taxes	50 049	89 848
Impôts sur les bénéfices	646 547	1 013 591
Impôts payés	<u>820 033</u>	<u>1 900 112</u>

Note 29 : Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations corporelles et incorporelles

	<u>30-juin-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	39 148	269 579
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	210 315	105 660
TVA sur Investissements	2 602	18 313
Fournisseurs d'immobilisations en début de période	3 248	-
Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	(3 248)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>255 313</u>	<u>390 305</u>
Cessions d'immobilisations corporelles	-	21 963
Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	-	41 501
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	<u>-</u>	<u>63 464</u>

Note 30 : Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières

	<u>30-juin-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Titres immobilisés libérés début période	560 000	840 000
Titres immobilisés libérés fin période	(560 000)	(560 000)
Dépôts et cautionnements versés début période	18 714	18 714
Dépôts et cautionnements versés fin période	(18 714)	(18 714)
Produits / Placement à recevoir en début de période	127 405	93 735
Produits / Placement à recevoir en fin de période	(145 312)	(127 405)
Produits de participation (portage)	17 908	33 669
Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières	<u>-</u>	<u>280 000</u>

Note 31 : Evènements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 16/09/2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

XVI.6. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 :

XVI.6.1. Notes complémentaires :

Note sur les engagements hors bilan

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a)garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties	12 169 106	12 169 106				
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e)abandon de créances						
f) engagement sur titre	560 000	560 000				
g) engagement par signature	13 947 629	13 947 629				
TOTAL	26 676 735	26 676 735				
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval	62 575	62 575				
*autres garanties	14 056 932	14 056 932				
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e)Engagements de financement reçu	33 978 578	33 978 578				
f) Emprunt obtenu non encore encaissé	10 000 000	10 000 000				
TOTAL	58 098 085	58 098 085				
3-Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé						
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL						

Note 24 : Encaissement reçus des acheteurs factorés :

	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Encours de Financement des adhérents en début de période	82 213 235	78 680 180	78 680 180
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(88 004 986)	(87 084 970)	(82 213 235)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(1 084 146)	(848 471)	(848 471)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	738 449	857 971	1 084 146
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	(239 959)	(739 912)	(739 912)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	89 815	619 124	239 959
Financement des adhérents (TND + €)	162 799 161	154 377 797	313 836 348
Produits à recevoir en début de période	60 715	28 045	28 045
Produits à recevoir en fin de période	(40 665)	(41 194)	(60 715)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753	90 753
Revenus du factoring	6 043 414	5 882 795	12 228 975
Récupération frais bancaires	17 757	18 520	39 577
Récupération frais de justice	1 875	714	4 046
TVA collectée	381 672	418 519	803 773
Encaissements reçus des acheteurs	<u>162 976 338</u>	<u>152 169 116</u>	<u>323 082 716</u>

Note 25 : Encaissements provenant des crédits à court terme

	<u>Début de période</u>	<u>Au 30 juin 2014</u>		<u>Fin de période</u>
		<u>Utilisations</u>	<u>Remboursements</u>	
Crédit à court terme UTB	199 076	2 935	-	202 011
Crédit à court terme BTE	2 866 824	9 065 024	8 830 765	3 101 083
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	13 500 000	21 000 000	3 500 000
Ligne d'avance ABC	-	7 000 000	2 000 000	5 000 000
BT (Hors Groupe)	2 950 000	11 100 000	9 850 000	4 200 000
BT (Groupe)	23 800 000	39 200 000	46 800 000	16 200 000
Total	<u>40 815 900</u>	<u>79 867 959</u>	<u>88 480 765</u>	<u>32 203 094</u>

Note 26 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Fournisseurs d'exploitation en début de période	-	-	-
Fournisseurs d'exploitation en fin de période	971	-	-
Avances et acomptes au personnel en début de période	(2 150)	(3 286)	(3 286)
Avances et acomptes au personnel en fin de période	1 803	5 174	2 150
Prêts au personnel en début de période	(287 382)	(302 418)	(302 418)
Prêts au personnel en fin de période	245 784	313 968	287 382
Compte d'attente en début de période	(184 798)	(174 955)	(174 955)
Compte d'attente en fin de période	80 243	184 797	184 798
Charges constatées d'avance en début de période	(44 103)	(21 712)	(21 712)
Charges constatées d'avance en fin de période	35 278	41 463	44 103
Personnel, provisions pour congé payé en début de période	141 695	390 073	390 073
Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	(138 548)	(426 715)	(141 695)
Personnel, BONUS à payer en début de période	226 537	197 759	197 759
Personnel, BONUS à payer en fin de période	(362 806)	(102 400)	(226 537)
Fonds social en début de période	245 314	231 285	231 285
Fonds social en fin de période	(278 724)	(262 110)	(245 314)
Alimentation du fonds social	30 000	30 000	30 000
État, retenues sur salaires en début de période	84 700	27 611	27 611
État, retenues sur salaires en fin de période	(38 860)	(75 842)	(84 700)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	731	8 665	8 665
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(10 300)	(8 238)	(731)
C.N.S.S en début de période	138 316	115 810	115 810
C.N.S.S en fin de période	(110 708)	(149 825)	(138 316)
Autres comptes créditeurs en début de période	330 783	174 944	174 944
Autres comptes créditeurs en fin de période	(350 056)	(216 622)	(330 783)
Diverses Charges à payer en début de période	891 617	718 058	718 058
Diverses Charges à payer en fin de période	(476 885)	(629 368)	(891 617)
TVA, payées sur biens et services	21 642	31 482	69 213
Charges de personnel	1 254 554	1 250 450	2 325 385
Autres charges d'exploitation	599 679	626 818	1 159 868
Commissions encourues	256 810	389 631	811 383
Récupération frais bancaires	17 757	18 520	39 577
Récupération frais de justice	1 875	714	4 046
Impôts et taxes	(50 049)	(44 467)	(89 848)
TVA non déductible	(2 255)	(1 771)	(3 785)
Autres gains	(37 696)	(45 109)	(43 146)
Autres pertes	27	23 903	23 902
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	<u>2 230 795</u>	<u>2 316 288</u>	<u>4 147 168</u>

Note 27 : Intérêts payés

	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Intérêts courus sur crédits en début de période	306 576	250 732	250 732
Intérêts courus sur crédits en fin de période	(243 887)	(287 944)	(306 576)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	(153 654)	(93 930)	(93 930)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	871 587	140 586	153 654
Charges financières	1 637 092	1 486 907	3 334 559
Intérêts payés	<u>2 417 714</u>	<u>1 496 350</u>	<u>3 338 439</u>

Note 28 : Impôts et taxes payés

	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
État, impôts sur les sociétés à liquider début de période	134 236	211 203	211 203
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	(342 366)	(309 630)	(134 236)
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	28 829	7 471	7 471
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(43 128)	(23 570)	(28 829)
TVA à payer en début de période	47 220	68 251	68 251
TVA à payer en fin de période	(61 036)	(62 442)	(47 220)
TVA non déductible	2 255	1 771	3 785
TVA payées	357 428	376 645	716 248
Impôts et taxes	50 049	44 467	89 848
Impôts sur les bénéfices	646 547	602 782	1 013 591
Impôts payés	<u>820 033</u>	<u>916 948</u>	<u>1 900 112</u>

Note 29 : Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations corporelles et incorporelles

	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	39 148	226 687	269 579
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	210 315	104 580	105 660
TVA sur Investissements	2 602	10 391	18 313
Fournisseurs d'immobilisations en début de période	3 248	-	-
Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	-	(3 248)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	255 313	341 659	390 305
Cessions d'immobilisations corporelles	-	-	21 963
Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	-	-	41 501
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	63 464

Note 30 : Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières

	<u>30-juin-14</u>	<u>30-juin-13</u>	<u>31-déc-13</u>
Titres immobilisés libérés début période	560 000	840 000	840 000
Titres immobilisés libérés fin période	(560 000)	(840 000)	(560 000)
Dépôts et cautionnements versés début période	18 714	18 714	18 714
Dépôts et cautionnements versés fin période	(18 714)	(18 714)	(18 714)
Produits / Placement à recevoir en début de période	127 405	93 735	93 735
Produits / Placement à recevoir en fin de période	(145 312)	(121 436)	(127 405)
Produits de participation (portage)	17 908	27 700	33 669
Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières	-	-	280 000

- Note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés ainsi qu'une description de la nature et des effets de modifications effectuées conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires

Il est à signaler que selon le paragraphe 9 de la NC 19, ces informations sont à inclure seulement lorsqu'elles sont **significatives**.

La société a appliqué les mêmes principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers annuels aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2014.

- Note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme ainsi que les restructurations et abandons d'activité conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Il est à signaler que selon le paragraphe 9 de la NC 19, ces informations sont à inclure seulement lorsqu'elles sont **significatives**.

Dans le cas d'espèce de « Tunisie Factoring », courant le premier semestre 2014, aucun changement dans la structure de la société n'a eu lieu. De ce fait, aucune note n'est à insérer.

- Note sur les variations des immobilisations corporelles et incorporelles :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

	<u>Taux</u>	<u>VALEURS BRUTES</u>			<u>AMORTISSEMENTS</u>			<u>V.C.N</u>	
		<u>31/12/2013</u>	<u>Additions</u>	<u>Transfert</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>Dotation</u>		<u>30/06/2014</u>
<u>Immobilisations incorporelles</u>		3 765 701	39 148	-	3 804 849	2 052 929	270 031	2 322 960	1 481 889
Marque	6,67%	1 000 000	-	-	1 000 000	967 215	32 785	1 000 000	-
Logiciels informatiques	20% et 33,33%	2 739 499	39 148	23 775	2 802 423	1 083 288	237 246	1 320 534	1 481 889
LOGO	20,00%	2 426	-	-	2 426	2 426	-	2 426	-
Avances sur acquisition d'immobilisations incorporelles		23 775	-	(23 775)	-	-	-	-	-
<u>Immobilisations corporelles</u>		1 211 562	210 315	-	1 421 877	875 641	69 348	944 989	476 888
A.A.I	10,00%	77 043			77 043	24 162	3 310	27 472	49 571
M.M.B	10,00%	199 494		-	199 494	174 877	3 820	178 697	20 797
Matériel informatique	33,33%	564 684	114 515	2 587	681 786	514 543	28 475	543 018	138 768
Matériel de transport	20,00%	367 754	95 800	-	463 554	162 060	33 742	195 802	267 752
Avances sur acquisition d'immobilisations corporelles		2 587		(2 587)	-	-	-	-	-
TOTAL		4 977 263	249 463	-	5 226 726	2 928 570	339 379	3 267 949	1 958 777

- Note sur le rapprochement du montant de la liquidité et équivalent de liquidité entre l'état des flux de trésorerie et le bilan :

		30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
- Caisses	+	781	1026	63
- Banques, découverts	-	(23 809 134)	(22 205 094)	(6 980 255)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		(23 808 353)	(22 204 068)	(6 980 192)

XVI.6.2. Notes explicatives:

❖ Résultat par action

Le résultat par action figurant au niveau de la note des capitaux propres représente l'extrapolation du résultat annuel à partir du résultat semestriel et ce, à la demande de notre partenaire étranger.

Tunisie Factoring s'engage à se conformer à la norme comptable internationale, en l'occurrence l'IAS 33, pour présenter son résultat par action lors de l'établissement des prochains états financiers semestriels.

La présentation pour la situation arrêtée au 30 juin 2014 serait comme suit :

Note 9 : Capitaux propres

La structure du capital se détaille au 30 juin 2014 comme suit :

	30-juin-14	30-juin-13	31-déc-13
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserves légales	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultats reportés	6 030 661	4 895 085	4 895 085
Provisions pour risques généraux	1 112 282	1 112 282	1 112 282
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	18 142 943	17 007 367	17 007 367
Résultat de l'exercice (1)	1 033 358	901 326	1 765 576
Total des capitaux propres avant affectation	19 176 301	17 908 693	18 772 943
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	1,033	0,901	1,766

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

XVI.7. Avis des Commissaires Aux Comptes au 30 juin 2014



ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn



Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Immeuble International City Center – Tour des bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
Tel : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
E-Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

*Mesdames, messieurs les Actionnaires de
Tunisie Factoring S.A,*

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Tunisie Factoring » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 126 559 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 1 033 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Factoring », comprenant le bilan au 30 juin 2014, ainsi que, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Factoring» au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2012. Le 1^{er} septembre 2014, une notification de redressement a été communiquée à la société, réclamant un complément d'impôts et taxes de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités de retards.

La provision déjà constituée par la société en couverture dudit risque s'élève à 438 KDT.

En raison du caractère récent de cette notification, le risque réel y afférent ne peut être estimé de façon fiable.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis le 16 septembre 2014

Les Co-commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



FINOR
Mustapha MEDHIOUB



XVII. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30 JUIN 2014

I – ENGAGEMENTS FINANCIERS						
Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
a)garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
*nantissement						
c) effets escomptés et non échus						
d)Garanties aux profits des adhérents tunisiens (Garantie données au titre des contrats Sans Recours)	12 169 106					
e) Garanties aux profits des correspondants étrangers – affacturage import	0					
f) Abandon de créances						
g) Engagement de financement donnés (disponible finançables)	7 897 629					
h) Engagement de financement par billets à ordre	5 238 000					
i) Engagement d'aval de traites donnés aux adhérents	812 000					
j) Engagement sur titres	560 000					
TOTAL	26 676 735					
2-Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garanties réelles						
* hypothèques						
*nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Garanties reçues des correspondants étrangers affacturage export	1 887 826					
e)Abandon de créances						
f) Cautions bancaires sur dossier clientèle						
g) Garantie reçues de l'assureur crédit	12 169 106					
h) Engagement de financement reçu	33 978 578					
i) Garantie reçues des banques	62 575					
j) Caution Bancaire	0					
TOTAL	48 098 085					
3-Engagements réciproques						

*emprunts obtenus non encore encaissés	10 000 000					
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
*etc						
TOTAL	58 098 085					
II- ENGAGEMENTS FINANCIERS						
Postes concernés	Montant non garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie			Provisions	
* Emprunts obligataires	NEANT					
* Emprunts d'investissement	NEANT					
* Emprunts courants de gestion	60 007					
* Autres	20 400					

XVIII. ENCOURS DE CREDITS CONTRACTES PAR TUNISIE FACTORING AU 30 JUIN 2014

Emprunt Obligatoire	Montant	Échéance	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 30/06/2014
Amen Bank	10 000 000	2015	TMM+1%	5 ans	1 500 000
BTE	7 000 000	2016	TMM + 2.25%	3 ans	5 931 323
TOTAL	17 000 000		-	-	7 431 323

XIX. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 30 JUIN 2014

En Dinars

PRODUITS				CHARGES			SOLDES				
	juin-14	juin-13	déc-13		juin-14	juin-13	déc-13		juin-14	juin-13	déc-13
Commissions de factoring	2 123 823	2 286 077	4 415 027	Commissions encourues	256 810	389 631	811 383				
Intérêts de financement	3 819 649	3 462 620	7 580 758	Charges financières nettes	1 637 092	1 486 907	3 334 559				
Autres commissions de factoring	99 942	134 098	233 190								
Revenus	6 043 414	5 882 795	12 228 975	Charges financières	1 893 902	1 876 538	4 145 942	<u>Marge commerciale (PNB)</u>	4 149 512	4 006 257	8 083 033
Marge commerciale (PNB)	4 149 512	4 006 257	8 083 033	Autres charges externes	547 375	580 580	1 066 235				
<u>Sous total</u>	4 149 512	4 006 257	8 083 033	<u>Sous total</u>	547 375	580 580	1 066 235	<u>Valeur ajoutée brute</u>	3 602 137	3 425 677	7 016 798
Valeur ajoutée brute	3 602 137	3 425 677	7 016 798	Impôts et taxes	52 304	46 238	93 633				
				Charges de personnel	1 254 554	1 250 450	2 325 385				
<u>Sous total</u>	3 602 137	3 425 677	7 016 798	<u>Sous total</u>	1 306 858	1 296 688	2 419 018	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	2 295 279	2 128 989	4 597 780
Excédent brut d'exploitation	2 295 279	2 128 989	4 597 780	Dotation aux amortissements	339 379	371 196	723 560				
Produits des placements	17 908	27 700	33 669	Dotations nettes aux provisions	331 572	302 591	1 189 467				
Autres gains ordinaires	37 696	45 109	84 647	Pertes ordinaires :	27	23 903	23 902				
				Impôts sur les sociétés	646 547	602 782	1 013 591				
<u>Sous total</u>	2 350 883	2 201 798	4 716 096	<u>Sous total</u>	1 317 525	1 300 472	2 950 520	<u>Résultat des activités ordinaires</u>	1 033 358	901 326	1 765 576
								<u>Résultat net de l'exercice</u>	1 033 358	901 326	1 765 576

XX. LE TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2014

(DT)	Capital social	Réserve légale	Résultats Reportés	Provisions	Résultat de la période	Total
Solde au 31/12/2011	10 000 000	924 495	3 397 992	1 112 282	1 348 442	16 783 211
Affectation des résultats		75 505	642 938		(718 442)	-
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Distribution des dividendes					(600 000)	(600 000)
Résultat de l'exercice 2012					1 484 156	1 484 156
Solde au 31/12/2012	10 000 000	1 000 000	4 040 929	1 112 282	1 484 156	17 637 367
Affectation des résultats			854 156		(854 156)	-
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Distribution des dividendes					(600 000)	(600 000)
Résultat de l'exercice 2013					1 765 576	1 765 576
Solde au 31/12/2013	10 000 000	1 000 000	4 895 085	1 112 282	1 765 576	18 772 943
Affectation des résultats			1 135 576		(1 135 576)	-
Affectation fonds social					(30 000)	(30 000)
Distribution des dividendes					(600 000)	(600 000)
Résultat au 30 Juin 2014					1 033 358	1 033 358
Solde au 30 Juin 2014	10 000 000	1 000 000	6 030 661	1 112 282	1 033 358	19 176 301

XXI. EVOLUTION DES REVENUS ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Désignation	(en dinars)		
	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Revenus	6 043 414	5 882 795	12 228 975
Produit net	4 167 420	4 033 957	8 116 701
Résultat d'exploitation	1 642 236	1 482 902	2 718 422
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre d'actions	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Revenus par action	6,043	5,883	12,229
Produit net par action	4,167	4,034	8,117
Résultat d'exploitation par action	1,642	1,483	2,718

XXII. EVOLUTION DU RESULTAT NET

(en dinars)

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Bénéfice avant impôt (1)	1 679 905	1 504 108	2 779 167
Bénéfice net d'impôt (2)	1 033 358	901 326	1 765 576
Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nombre d'actions (5)	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Bénéfice par action avant impôt (1)/(5)	1,680	1,504	2,779
Bénéfice par action net d'impôt (2)/(5)	1,033	0,901	1,757
Bénéfice avant impôt/capital social	0,168	0,150	0,278
Bénéfice net d'impôt/capital social	0,103	0,090	0,177

XXIII. EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

(en dinars)

Désignation	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Bénéfice net d'impôt (1)	1 033 358	901 326	1 756 576
Dotation aux amortissements (2)	339 379	371 196	723 560
Dotations nettes aux provisions (3)	331 572	302 591	1 189 467
Marge brute d'autofinancement (1+2+3)	1 704 309	1 575 113	3 669 603

XXIV. INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS

Indicateurs de gestion

(DT)	30/06/2014	30/06/2013	2013
Actifs non courants	2 686 585	3 451 037	2 810 824
Actifs courants	123 872 661	129 093 643	115 702 334
Liquidités et équivalents de liquidité	781	1 026	63
Passifs non courants	5 059 298	2 644 050	6 584 492
Passifs courants	102 323 647	111 991 937	93 155 723
Total des passifs	107 382 945	114 635 987	99 740 215
Capitaux propres avant résultat	18 142 943	17 007 367	17 007 367
Capitaux propres avant affectation du résultat	19 176 301	17 908 693	18 772 943
Concours bancaires et autres passifs	60 006 990	63 178 793	52 277 489
Total bilan	126 559 246	132 544 680	118 513 158
Dotations aux amortissements et provisions	670 951	673 787	1 913 027
Charges de personnel	1 254 554	1 250 450	2 325 385
Autres charges d'exploitation	599 679	626 818	1 159 868
Charges financières nettes	1 637 092	1 486 907	3 334 559
Résultat d'exploitation	1 642 236	1 482 902	2 718 422
Résultat net	1 033 358	901 326	1 765 576

Indicateurs propres aux sociétés de factoring

(DT)	30/06/2014	30/06/2013	2013
Produits nets d'affacturage	4 167 420	4 033 957	8 116 701
Dotations aux provisions de compte affacturage nettes de reprises	101 230	124 848	899 911
Créances classées	4 135 261	3 139 758	3 738 626
Total provisions	3 839 799	2 962 826	3 738 626
Encours de financement	88 004 986	87 084 971	82 213 235

Ratios de structure

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Actifs non courants/Total Bilan	2,12%	2,60%	2,37%
Actifs courants/Total Bilan	97,88%	97,40%	97,63%
Capitaux propres avant résultat/Total Bilan	14,34%	12,83%	14,35%
Passifs non courants/Total Bilan	4,00%	1,99%	5,56%
Total des passifs/Total Bilan	84,85%	86,49%	84,16%
Liquidités et équivalents de liquidité/concours bancaires et autres passifs	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat d'exploitation/Produits Nets d'affacturage	39,41%	36,76%	33,49%
Charges de personnel/Produits Nets d'affacturage	30,10%	31,00%	28,65%
Autres charges d'exploitation/Produits Nets d'affacturage	14,39%	15,54%	14,29%
Coefficient d'exploitation (Charges d'exploitation hors provisions d'affacturage/Produits Nets d'affacturage)	52,64%	55,74%	51,85%

Ratios propres aux sociétés de factoring

	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
Couverture/Créances douteuses	92,86%	94,36%	100,00%
Créances classées/Encours Total	4,09%	3,61%	4,15%

Chapitre 5- Organes D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

I. CONSEIL D'ADMINISTRATION

I.1. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mohamed Bouraoui	Lui même	Président	2014-2016	Tunis
Tunisie Leasing	Fethi Mestiri	Membre	2014-2016	Tunis
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Bernard Muselet	Membre	2014-2016	France
Hichem Zghal	Lui même	Membre	2014-2016	Tunis
Franck Poncin	Lui même	Membre	2014-2016	
Abdelkader Rahy	Lui même	Membre	2014-2016	Tunis
Sadok Belkaid	Lui même	Membre	2014-2016	Tunis
Mongi Ben Tkhayat	Lui même	Membre	2014-2016	Tunis
Mourad Chamman	Lui même	Membre	2014-2016	Tunis

Nommés par l'AGO du 05 mai 2014

I.2. FONCTIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE

Membres *	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mohamed Bouraoui	Président Directeur Général	06/1999	Tunis
Saloua Arab	Directeur Général Adjoint	04/2011	Tunis
Raouf El Ferktaji	Directeur Général Adjoint	08/2003	Tunis

*Nommés par le conseil d'administration du 05 mai 2014

I.3. PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Membres	Fonctions exercées en dehors de la société
Mohamed Bouraoui	PDG de Tunisie Factoring
Fethi Mestiri	DG de Tunisie Leasing
Bernard Muselet	DGA Crédit Agricole Leasing & Factoring (CALEF)
Hichem Zghal	DGA de Tunisie Leasing
Franck Poncin	Directeur des engagements et de commercialisation dans CALEF
Abdelkader Rahy	Président du Directoire Crédit du Maroc Leasing
Sadok Belkaid	Néant
Mongi Ben Tkhayat	Consultant
Mourad Chamman	Directeur de la Comptabilité de Tunisie Leasing

I.4. MANDATS DES ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES

Membres	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
Mohamed Bouraoui	Président du Conseil d'Administration de Tuninvest International Sicar
Fethi Mestiri	DG de Tunisie Leasing, Président du conseil d'administration de Tunisie SICAV, SICAV PLUS et SICAV Enterprise; Administrateur dans Tunisie Valeurs, Tunisie Factoring, TCC, Tuninvest SICAR, Tunisie SICAR, Tuninvest International SICAR, Tuninvest Innovation SICAR, Integra Partners, TFG et la Société du Pôle de compétitivité de Sousse (SPCS)
Bernard Muselet	Président du Conseil de AUXIFIP SA, LIXXCREDIT SA, UNIFERGIE SA, Administrateur ETICA SA, TEOTYS SA, CREDIT AGRICOLE LEASING ITALIA, CREDIT DU MAROC LEASING, EFL POLOGNE, NEW THEO PLC, Vice Président CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING Allemagne CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING ITALIA
Hichem Zghal	Administrateur Amen Santé
Franck Poncin	Administrateur AUXIFIP SA et UNIFERGIE
Abdelkader Rahy	-
Sadok Belkaid	-
Mongi Ben Tkhayat	Administrateur BFPME
Mourad Chamam	-

I.5. FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LES SOCIETES QU'ILS REPRESENTENT

Membres	Représenté par	Fonction dans la société qu'il représente
CREDIT AGRICOLE	Bernard MUSELET	Directeur Général Adjoint
TUNISIE LEASING	Fethi MESTIRI	Directeur Général

II.INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE POUR L'EXERCICE 2013

II.1. Rémunération et avantages en nature attribués par la société Tunisie Factoring aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2013

- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération en date du 05 décembre 2005, La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité de rémunération et d'un bonus déterminé par le Conseil d'Administration du 18 octobre 1999, Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction et des stocks options,

- La rémunération et les avantages accordés aux deux Directeurs Généraux Adjoints sont fixés par décision du

comité de rémunération de février 2011, La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité et d'un bonus déterminé par les comités de rémunération de décembre 2004 et de février 2011, Par ailleurs, chaque Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, des stocks options, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers, Ladite indemnité est couverte par une assurance;

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit interne et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

- Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeurs Généraux Adjoints</u>		<u>Membres du Conseil d'Administration, du Comité permanent d'audit et du Comité des risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme						
Rémunérations brutes	200 307	45 307	218 219	45 307	-	-
Charges sociales	-	-	61 032	27 223	-	-
Indemnités compensatrices	70 396	-	62 921	-	-	-
Provisions pour congés payés	-	13 304	-	19 134	-	-
Avantages en nature	32 448	-	28 277	-	-	-
Jetons de présence et autres (*)	-	-	-	-	68 000	42 000
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	-	-	9 069	-	-	-
Total	303 151	58 611	379 518	91 664	68 000	42 000

(*) Il s'agit des jetons de présence et rémunérations versés aux administrateurs, aux membres du comité permanent d'audit interne et aux membres du comité des risques,

(**) Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite,

II.2. Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Factoring :

Néant

II.3. Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

III. ORGANES DE CONTROLE

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Société FINOR, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mustapha Medhioub	Immeuble International City Center – Tour des bureaux - Centre Urbain Nord, 1082 Cité Mahrajène – Tunis Tel : 70 728 450 Fax : 72 728 405	2014-2016*
Société ECC MAZARS, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mohamed Ali Elaouani Cherif	Immeuble Mazars, Rue du Lac Ghar El Melh, Les Berges du Lac 1053 - Tunis Tel : 71 963 380 Fax : 71 964 380	2012-2014**

* Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 26/04/2011 et renouvelé par l'AGO du 26/05/2014

** Commissaire aux comptes nommé par l'AGO du 15/05/2012

IV. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL

IV.1. Informations sur les engagements

Néant

IV.2 Dividendes décaissés par Tunisie Factoring en 2013 au titre de l'exercice 2012

Nom ou Raison sociale	Nombre d'actions et de droit de vote	Dividendes* (en Dinars)
Ahmed ABDELKEFI	2	1,2
Fethi MESTIRI	3	1,8
Bertrand Chevallier	3	1,8
Saloua Arab	4 545	2 727
Mohamed Bouraoui	13 639	8 183,4
STIF	48 409	29 045,4
Tunisie Leasing	569 765	341 859
CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING	363 634	218 180,4
TOTAL	1 000 000	600 000

IV.3. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées :

Prêts octroyés :

Néant

Crédits reçus :

Néant

Chapitre 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

I. EVOLUTION RECENTE ET STRATEGIE FUTURE

I.1 Evolution récente

Au cours des six premiers mois de 2014, le volume des factures achetées a affiché une baisse de 10,4% pour s'établir à 206 321 DT contre 230 401 DT à fin juin 2013,

Le Produit Net d'Affacturation au 30/06/2014 s'est quant à lui apprécié de 3,3% à 4 167 DT contre 4 033 DT au 30/06/2013.

Indicateurs d'activité trimestriels

(KDT)	Deuxième Trimestre 2014	Deuxième Trimestre 2013	Cumul 30/06/2014	Cumul 30/06/2013	Var S2 2014 /S2 2013
Volume des factures achetées	112 116	121 119	206 321	230 401	-10,4%
Commission de factoring	1035	1 056	2 224	2 420	-8,1%
Commission de financement	1 991	1 873	3 820	3463	10,3%
Produit net d'affacturation	3 026	2 929	4 167	4 033	3,3%
Charges d'exploitation	1 089	1 073	2 525	2 551	-1,0%
Résultat d'exploitation	622	767	1 642	1 482	10,8%
Résultat Net	422	504	1 033	901	14,6%

I.2 Orientations stratégiques

Le démarrage du nouveau système d'information en septembre 2012 et l'effort de stabilisation de ce dernier courant les six à huit mois qui ont suivi, ont permis d'améliorer de façon substantielle le service rendu à la clientèle, essentiellement via une interface web interactive, Le système d'information a également permis une meilleure gestion du risque opérationnel lié à l'exploitation et une meilleure gestion du risque crédit aussi bien coté Acheteurs (débiteurs) qu'Adhérents (clients),

Ce système acquis par des leaders européens de l'affacturation a intégré les spécificités du marché et de la réglementation tunisienne, Il permet un développement rapide dans un environnement moderne grâce à l'échange de données informatisées,

Ainsi, la société aura, pour les années à venir, à poursuivre sa politique de gestion des risques de façon drastique en s'appuyant, entre autres, sur ce nouvel outil de production,

Depuis quelques années, les nouvelles réglementations bancaires ont donné à Tunisie Factoring l'occasion de se doter de toute l'infrastructure, d'audit, de contrôle et de gestion des risques qui lui permettent un développement maîtrisé de ses activités,

Les axes de développement de la société sur la période 2014 - 2018 se résument comme suit :

- Atteindre, à partir de 2015, un taux de croissance du volume de factures achetées de 11%, Ce développement nécessite une présence accrue sur le terrain et doit se faire, tout en poursuivant la maîtrise et la bonne gestion des risques en ciblant mieux les prospects et en étant proches des clients afin de pouvoir détecter assez à l'avance tout risque de trouble et d'impayés non récupérables,

- Faire de telle sorte que le niveau de récupération des créances accrochées et surtout pour celles qui sont antérieures à 2009 se situe aux alentours de 20% ;
- Améliorer le coefficient d'exploitation pour le ramener à l'horizon 2018 aux alentours de 40% ;
- Faire évoluer le nouveau système d'information et le renforcer par de nouveaux outils, pour un meilleur développement par l'utilisation croissante des nouvelles technologies de l'information d'une part et le lancement de nouveaux produits d'autre part et cela grâce à l'assistance et l'appui de leur associé et partenaire technique, leader de son secteur en France et en Europe.

II. PERSPECTIVES D'AVENIR

Les états financiers prévisionnels de la période 2014-2018 de la société ont été élaborés sur la base des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2013 et ont été approuvés par le conseil d'administration du 2 juin 2014.

La société s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public, Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

II.1. Les hypothèses de prévisions retenues sur la période 2014-2018

1) Le volume d'affaires

Le taux d'évolution du volume de chiffres d'affaires retenu pour l'année 2014 est de 6%. Il sera de 11% sur le reste de la période 2015-2018.

Le tableau ci-après reprend le volume de factures achetées sur la période considérée :

En KDT	2013	2014 e	2015 e	2016 e	2017 e	2018 e
Evolution	4%	6%	11%	11%	11%	11%
Volume de chiffre d'affaires acheté	438 096	466 028	518 281	573 688	637 749	709 205
Domestique avec recours	286 900	309 843	351 721	391 558	436 874	487 425
Domestique sans recours	91 322	93 380	99 755	109 497	123 459	138 593
Export	19 288	20 805	20 805	22 633	25 416	27 187
Import	40 586	42 000	46 000	50 000	52 000	56 000

La cadence de réalisation mensuelle se présente dans le tableau ci-dessous :

Mois	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
%	7,8%	7,8%	7,9%	7,9%	8,3%	8,5%	8,5%	8,5%	8,6%	8,7%	8,7%	8,6%	100,0%
2014	36 578	36 467	36 944	36 711	38 574	39 592	39 774	39 751	40 140	40 543	40 695	40 259	466 028
%	8,2%	8,2%	8,2%	8,1%	8,3%	8,4%	8,4%	8,4%	8,4%	8,4%	8,5%	8,5%	100,0%
2015	42 423	42 417	42 536	42 211	42 999	43 418	43 749	43 655	43 475	43 719	43 801	43 882	518 285
%	8,2%	8,2%	8,2%	8,1%	8,3%	8,4%	8,4%	8,4%	8,4%	8,4%	8,5%	8,5%	100,0%
2016	46 818	46 831	46 969	46 595	47 595	48 025	48 454	48 292	48 254	48 393	48 618	48 844	573 688
%	8,2%	8,2%	8,2%	8,2%	8,3%	8,4%	8,4%	8,4%	8,4%	8,4%	8,4%	8,5%	100,0%
2017	52 019	52 042	52 394	52 068	53 243	53 566	53 889	53 649	53 410	53 646	53 793	54 029	637 749
%	8,2%	8,2%	8,2%	8,1%	8,3%	8,4%	8,4%	8,4%	8,4%	8,4%	8,5%	8,5%	100,0%
2018	57 970	57 991	58 313	57 782	58 957	59 395	59 833	59 593	59 351	59 673	59 994	60 354	709 205

2) Le financement

Le financement des créances est égal au montant des factures achetées déduction faite du montant du fonds de garantie, des autres réserves éventuellement et autres restrictions (dépassement limites débiteurs, dépassement seuil de concentration par débiteur, etc...).

Sur la période 2014 – 2018, le pourcentage de financement moyen retenu se situe à 82% du volume des factures achetées, Il est à noter que statistiquement le pourcentage de financement moyen calculé sur la période 2000 / 2013 est de 78%,

Le tableau ci-après reprend l'évolution du montant des financements sur la période 2014 - 2018 :

En KDT	2013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Volume de chiffre d'affaires acheté	438 096	466 028	518 281	573 688	637 749	709 205
Financements	313 836	379 545	422 976	469 056	524 632	585 166
Pourcentage de financement	71,6%	81,4%	81,6%	81,8%	82,3%	82,5%

3) Les encaissements

Pour la période 2014 / 2018 le pourcentage moyen retenu des encaissements de l'année par rapport au volume de factures achetées de l'année est de 82%.

Le tableau ci-après reprend l'évolution du montant des encaissements sur la période 2014 - 2018 :

En KDT	2013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Volume de chiffre d'affaires acheté	438 096	466 028	518 281	573 688	637 749	709 205
Encaissements	323 083	382 903	425 915	471 477	524 207	583 014
Pourcentage des encaissements	73,7%	82,2%	82,2%	82,2%	82,2%	82,2%

4) Le recouvrement

Pour la période 2014 - 2018, il a été retenu :

- Un coût du risque égal à 0,5% de l'encours de financement, La moyenne constatée sur la période 2004-2013 est de 0,33%, Une relative détérioration a été constatée sur la période 2011 - 2013 due à la conjoncture économique difficile par laquelle passe le pays où le coût du risque moyen a été de 0,81% ;
- Le taux de reprises sur provisions affectées est égal à 20% ;
- Le taux moyen des créances accrochées (actif classé / l'encours de financement) constaté sur la période 2004 / 2013 a été de 3,92%, le taux moyen retenu pour la période 2014 / 2018 est de 4,7% ;
- Le taux moyen de couverture des créances accrochées (provisions affectées hors provisions collectives / actif classé a été de 94,5% sur la période 2004 / 2013, pour la période 2014 / 2018 le taux moyen retenu est de 97%,

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de financement	86 482	90 884	102 075	115 359	129 532	145 302
Coût du risque	900,0	454,4	510,4	576,8	647,7	726,5
Provisions affectées n-1	2 838,6	3 738,6	4 193,0	4 703,4	5 280,2	5 927,9
Provisions affectées n	3 738,6	4 193,0	4 703,4	5280,2	5 927,9	6 654,4
Actif classé	3 738,5	4 271,6	4 797,5	5 421,9	6 088,0	6 829,2
Taux de l'actif classé	4,15%	4,70%	4,70%	4,70%	4,70%	4,70%
Taux de couverture de l'actif classé	100,0%	98,2%	98,0%	97,4%	97,4%	97,4%

5) Les ressources

- Le capital et autres fonds propres :

La société Tunisie Factoring est dotée d'un capital de 10 000 KDT, le capital initial était de 4 000 KDT.

A fin 2013, le total des capitaux propres avant affectation s'est élevé à 18 773 KDT.

La politique de distribution de dividendes adoptée par les actionnaires a été sur toute la période prudente, Il n'est distribué à ce jour que le dividende statutaire qui représente 6% du capital (600 000 DT).

Le tableau ci-après reprend l'évolution attendue des fonds propres de la société sur la période 2014 / 2018 :

En KDT	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital social	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0	10 000,0
Réserves	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0
Résultats reportés	4 895,2	6 030,8	7 408,7	8 963,4	10 722,2	12 879,0
Autres capitaux propres	1 112,3	1 112,3	1 112,3	1 112,3	1 112,3	1 112,3
Résultat de l'exercice	1 765,6	2 007,9	2 184,6	2 388,8	2 786,8	3 518,2
Fonds Propres Nets	18 773,1	20 151,0	21 705,7	23 464,5	25 621,3	28 509,5

L'affectation du fonds social sera maintenue sur la période (2014-2018) à 30 000 DT.

- Les emprunts obligataires :

Le dernier emprunt émis par la société remonte à mars 2002 pour un montant de 7 000 KDT.

Compte tenu des développements attendus d'une part et dans le souci de stabiliser une partie de ses ressources, la société a décidé d'émettre trois emprunts de 15 000 KDT chacun sur la période 2014 – 2018.

L'emprunt 2014 a été autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 mai 2013

Calendrier prévisionnel des emprunts à émettre

Année	Montant (en KDT)	Observations
2014	15 000	A réaliser / Décision A.G.O 2013
2015	15 000	A réaliser / Décision A.G.O 2014
2018	15 000	A réaliser / Décision A.G.O 2017

- Les crédits à moyen terme

Dans le même souci de stabiliser ses ressources la société a contracté un crédit moyen terme de 10 000 KDT en mars 2010 remboursable sur cinq années, la dernière échéance est prévue pour fin mars 2015, l'encours actuel étant de 2 500 KDT.

Fin 2013, la société a contracté un moyen terme de 7 000 KDT, remboursable sur trois années.

Sur la période 2015 / 2018 la société prévoit de contracter cinq crédit moyen terme dont l'enveloppe globale serait de 70 000 KDT.

Crédits MT émis et à émettre sur la période 2014-2018

Année	Montant (DT)	Observation
2013	7 000	Remboursable / 3 ans
2015	10 000	Remboursable / 3 ans
2016	10 000	Remboursable / 3 ans
2016	10 000	Remboursable / 3 ans
2017	20 000	Remboursable / 3 ans
2018	20 000	Remboursable / 3 ans

Evolution des encours de crédit à MT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
C.M.T. 2013	7 000	4 667	2 333			
C.M.T. 2015			6 667	3 333		
C.M.T. 2016 (1)				8 333	5 000	1 667
C.M.T. 2016 (2)				8 333	5 000	1 667
C.M.T. 2017					13 333	6 667
C.M.T. 2018						13 333
Total encours	7 000	4 667	9 000	19 999	23 333	23 334

6) Les produits

Les produits de la société se composent de :

- La commission d'affacturage : le taux moyen retenu se situe à 1,06%, appliqué au montant T.T.C. des factures achetées, Cette commissions est prélevée hors taxe est soumise à un taux de T.V.A. de 18% ;
- La commissions de financement : le taux moyen retenu pour la période 2014 / 2016 est de T.M.M. + 3,57% et pour la période 2017 / 2018 le taux retenu est de 3,25% ;
- Le T.M.M. retenu pour la période est de 4,75%.

Cette commission est calculée au prorata temporis des utilisations.

7) Les charges financières

Le coût des sources de financement se présente comme suit :

Ressources	Désignation	Fixe / Variable	Taux
Emprunts obligataires	A réaliser	Variable	T.M.M. + 2,35%
Crédits à moyen terme bancaires	Réalisé 2013 et à réaliser 2014 / 2018	Variable	T.M.M. + 2,25%
Autres ressources*	Découvert et billets de trésorerie	Variable	T.M.M. + 1,5% à T.M.M. + 2,5%

* Le taux varie selon le bailleur de fonds

8) *Les charges opératoires*

Le coefficient d'exploitation à fin 2013 s'est situé à 48,75% (hors prise en compte de l'intéressement servi au personnel), Ce taux s'explique par la comptabilisation en année pleine de la dotation aux amortissements du nouveau système d'information et des frais de maintenance y afférentes.

Ce coefficient d'exploitation devrait se situer à 43,4% fin 2018 une fois le nouveau système d'information totalement amorti et les investissements relatifs à la sécurité informatique en grande partie résorbés.

Il est à préciser que sur la période 2014 / 2018 les taux moyens de progression des frais généraux et de la masse salariale sont respectivement de 7,6% et 9,7%.

Désignation (en KDT) / Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
P.N.B.	8 117	8 742	9 462	10 310	11 488	12 885
Total Charges d'exploitation	3 957	4 543	4 830	5 233	5 583	5 589
Coefficient d'exploitation (*)	48,75%	51,97%	51,05%	50,76%	48,60%	43,37%

(*) Coefficient d'exploitation n'inclut pas l'intéressement servi au personnel.

9) *Les investissements*

Sur la période 2014 - 2018 les investissements s'élèveront à 1 374 KDT, Ces investissements seront consacrés essentiellement à la mise en conformité avec les normes internationales de la sécurité informatique et aux évolutions à apporter au nouveau système d'information pour sa mise à niveau par rapport aux standards internationaux.

En KDT	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Investissements	327	440	214	216	252	252	1 749

10) *L'impôt sur les bénéfices*

La société Tunisie Factoring ne prévoit pas, pour la période 2014-2018, de procéder à des investissements donnant droit à un dégrèvement fiscal, Le taux d'impôt sur les sociétés retenu est de 35%.

11) *Distribution des dividendes*

La société prévoit de poursuivre sa politique de renforcement de ses fonds propres, ainsi il est prévu de ne distribuer que les dividendes statutaires (6% du capital) soit 600 KDT par an.

Les dividendes de l'exercice (n) sont distribués au plus tard le 15 juin de l'année (n + 1).

II.2. Projections financières

1) *Les produits*

- La commission d'affacturage :

La commission d'affacturage est constituée, de la commission d'affacturage domestique, de la commission d'affacturage export, de la commission d'affacturage import, des autres commissions et des frais de gestion des contrats sans recours après déduction des commissions à rétrocéder à l'assureur crédit (contrats domestiques sans recours), aux correspondants membres de l'International Factor Group (contrats export) et des commissions servies aux apporteurs.

La commission d'affacturage est soumise à la T.V.A. au taux de 18%.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Commissions d'affacturage domestique	4 181,10	4 445,94	4 983,00	5 464,05	6 112,20	6 831,43
Commissions servies domestique	(775,30)	(667,14)	(704,95)	(758,53)	(835,32)	(918,56)
Commissions d'affacturage export	176,80	204,94	212,00	223,58	263,00	269,98
Commissions servies export	(23,90)	(52,01)	(52,01)	(56,58)	(63,54)	(67,97)
Commissions d'affacturage import	57,10	66,80	74,00	74,00	74,00	74,00
Commissions servies apporteurs	12,10					
Frais d'enquêtes et de surveillance	19,30	30,00	36,00	36,00	36,00	36,00
Autres Commissions	213,90	225,00	250,00	250,00	250,00	250,00
Total commission d'affacturage avant rétrocession	4 648,20	4 972,69	5 555,00	6 047,63	6 735,20	7 461,41
Total commission d'affacturage nette	3 836,90	4 253,54	4 798,04	5 232,52	5 836,33	6 474,88
Volume du chiffre d'affaires acheté	438 097	466 028	518 285	573 688	639 749	711 205
Taux de la commission d'affacturage avant rétrocession	1,06%	1,07%	1,07%	1,05%	1,06%	1,05%
Taux moyen de la commission d'affacturage	0,87%	0,91%	0,93%	0,91%	0,92%	0,91%

- **La commission de financement :**

La commission de financement domestique est calculée sur les avances faites sur les factures achetées au prorata temporis et se fait sur la base d'un taux indexé au T.M.M. (T.M.M. + Marge), Le décompte se fait en fin de période (post compté) chaque fin de mois, Le T.M.M. retenu pour la période 2014 / 2018 est de 4,75%.

La commission de financement export est calculée au prorata temporis et se fait sur la base d'un taux indexé à l'EURIBOR 3 mois (EURIBOR + Marge), Le décompte se fait en fin de période (post compté), à l'encaissement effectif de chacune des factures ayant fait l'objet d'un financement, L'EURIBOR retenu pour la période 2014 / 2018 est de 0,27%.

Les marges de financement évoluent comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Marge de financement domestique	3,58%	3,57%	3,57%	3,57%	3,25%	3,25%
Marge de financement export	1,73%	1,88%	1,88%	1,88%	1,88%	1,88%
Commission de financement domestique	7 509	8 211	9 173	9 836	11 022	12 211
Commission de financement export	72	83	88	94	104	111
Total produits de financement	7 581	8 294	9 261	9 929	11 126	12 322
Total commission d'affacturage nette	3 836	4 254	4 798	5 233	5 836	6 475
Total produits de financement	7 581	8 294	9 261	9 929	11 126	12 322
Total revenus d'affacturage	11 417	12 547	14 059	15 162	16 963	18 797

- Les charges financières :
 - o Les emprunts obligataires

Les encours des emprunts obligataires se présentent comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
E.O. 2014	0	15 000	12 000	9 000	6 000	3 000
E.O. 2015	0		15 000	12 000	9 000	6 000
E.O. 2018	0					15 000
Total encours	0	15 000	27 000	21 000	15 000	24 000

Les charges financières, **en termes comptables**, liées aux emprunts obligataires se présentent comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
E.O. 2014	0	744	967	744	521	297
E.O. 2015	0		930	930	706	483
E.O. 2018	0					930
Total	0	744	1 896	1 673	1 227	1 710

Les charges financières, **en termes de flux**, liées aux emprunts obligataires se présentent comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
E.O. 2014	0	151	1 065	852	639	426
E.O. 2015	0	0	151	1 065	852	639
E.O. 2018	0	0	0	0	0	151
Total	0	151	1 216	1 917	1 491	1 216

- o Les crédits à moyen terme

Les encours de crédit à moyen terme se présentent comme suit :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
C.M.T. 2013	7 000	4 667	2 333			
C.M.T. 2015			6 667	3 333		
C.M.T. 2016 (1)				8 333	5 000	1 667
C.M.T. 2016 (2)				8 333	5 000	1 667
C.M.T. 2017					13 333	6 667
C.M.T. 2018						13 333
Total encours	7 000	4 667	9 000	19 999	23 333	23 334

Les charges financières en termes comptables

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
C.M.T. / A.B.	209	101	7			
C.M.T. 2013	20	443	277	111	0	0
C.M.T. 2015			652	415	178	0
C.M.T. 2016				553	454	217
C.M.T. 2/2016				355	534	296
C.M.T. 2017				0	1 304	835
C.M.T. 2018				0	0	1 304
Total	229	544	936	1 434	2 470	2 653

Les charges financières en termes de flux :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
C.M.T. 2013	227	415	291	125	0	0
C.M.T. 2015			652	415	178	0
C.M.T. 2016				355	533	296
C.M.T. 2016				553	534	296
C.M.T. 2017					1 304	835
C.M.T. 2018						1 304
Total	227	415	943	1 448	2 549	2 732

- Autres ressources à court terme

	2013 (réalisé)	2014	2015	2016	2017	2018
Besoins en ressources à C.T. en KDT	52 277	41 457	30 674	29 244	23 260	24 682
Charges financières	3 058	2 485	1 730	1 707	1 736	1 504

Les charges financières en termes comptables en KDT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
E.O.	0	744	1 896	1 673	1 227	1 710
C.M.T.	299	544	936	1 434	2 470	2 653
C.C.T.	3 058	2 485	1 730	1 707	1 736	1 504
Total	3 287	3 772	4 562	4 814	5 433	5 867

Les charges financières en termes de flux en KDT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
E.O.	0	151	1 216	1 917	1 491	1 216
C.M.T.	227	415	943	1 448	2 549	2 732
C.C.T.	3 058	2 485	1 730	1 707	1 736	1 504
Total	3 285	3 051	3 888	5 072	5 776	5 452

- Résumé des charges financières :

Total charges financières en termes comptables en KDT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
C.F. activité domestique	3 317	3 772	4 562	4 814	5 433	5 867
C.F. activité export	18	34	35	38	42	45
Total	3 335	3 806	4 597	4 852	5 475	5 912

Total charges financières en termes de flux en KDT

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
C.F. activité domestique	3 317	3 051	3 888	5 072	5 776	5 452
C.F. activité export	18	34	35	38	42	45
Total	3 335	3 084	3 924	5 110	5 818	5 497

- Le produit net d'affacturage

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Revenu d'affacturage (*)	12 263	13 267	14 816	15 977	17 862	19 783
Charges financières (**)	4 146	4 525	5 354	5 667	6 374	6 899
Total	8 117	8 742	9 462	10 310	11 488	12 885

(*) Total revenus + Produits de placement

(**) Charges financières + Commissions encourues

- **La marge d'intérêt**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Produit de financement (*)	7 615	8 294	9 261	9 929	11 126	12 322
Charges financières (**)	4 146	4 525	5 354	5 667	6 374	6 899
Marge d'intérêt	3 469	3 769	3 907	4 262	4 752	5 423

(*) Commissions de financement + Produits de placement

(**) Charges financières + Commissions encourues

L'analyse des deux dernières composantes à savoir le Produit net d'affacturage et la marge d'intérêts, fait ressortir que le P.N.A. est composé en moyenne de : 50,2% de commission d'affacturage nette et 49,8% de marge d'intérêts.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Commission d'affacturage nette (*)	4 648	4 973	5 555	6 048	6 735	7 461
Marge d'intérêt	3 469	3 769	3 907	4 262	4 752	5 423
Produit net d'affacturage	8 117	8 742	9 462	10 310	11 488	12 885

(*) Commissions de factoring + autres commissions de factoring

En termes de proportion, le tableau suivant reprend la composition prévisionnelle du P.N.A. pour la période 2014 – 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Commission d'affacturage nette	57%	57%	59%	59%	59%	58%
Marge d'intérêt	43%	43%	41%	41%	41%	42%
Produit net d'affacturage	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

- **Les provisions sur créances douteuses et autres provisions**

Comme annoncé plus haut, l'objectif de la société est de maintenir le taux moyen de créances accrochées (classées) sur la période 2014 / 2018 à hauteur de 4,7% de l'encours de financement global et un taux moyen de couverture de 97%.

Pour ce qui est des dotations aux provisions, le coût du risque retenu s'élève à 0,5% de l'encours de financement, quant aux reprises sur provisions il a été retenu un taux de 20% de la provision affectée globale à la fin de l'exercice (n-1),

Par ailleurs, la société depuis l'exercice 2011 constitue une provision collective pour se conformer aux exigences de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n° 2012-02 du 11 janvier 2012, Pour la période 2014 / 2018, il est budgétisé une dotation à la provision collective.

La société constitue aussi une provision pour risque général, afin de faire face à divers risques entre autre fiscal et social.

L'évolution des provisions sur la période se résume dans le tableau suivant :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation provisions de l'année	1356,4	1 202,1	1 348,9	1 517,5	1 703,7	1 912,1
Reprise sur provisions	-456,5	-747,7	-838,6	-940,7	-1 056,0	-1 185,6
Dotation nette aux provisions	900,0	454,4	510,3	576,8	647,7	726,5
Provisions affectées n-1	2 838,6	3 738,6	4 193,0	4 703,3	5 280,1	5 927,8
Provisions affectées n	3 738,6	4 193,0	4 703,3	5 280,1	5 927,8	6 654,3
Provisions collectives de l'année	34,7	140,0	180,0	200,0	230,0	245,0
Provisions collective n-1	389,4	424,1	564,1	744,1	944,4	1 174,1
Total provisions collectives	424,1	564,1	744,1	944,1	1 174,1	1 419,1
Provisions sur risque	21,9	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0
Cumul provisions	4 184,6	4 782,1	5 472,4	6 249,2	7 126,9	8 098,4
Dotation pour risque général	226,7	245,0	275,0	289,9	338,7	387,5
Provisions pour risques général	1 259,3	1 504,3	1 779,3	2 069,2	2 407,9	2 795,4
Total provisions	5 443,9	6 286,4	7 251,7	8 318,4	9 534,8	10 893,8

- Les frais généraux

La politique de maîtrise des charges pour contenir le coefficient d'exploitation dans des proportions acceptables est une priorité pour la société, principalement en dehors des périodes nécessitant des investissements lourds qui concernent généralement le renouvellement du système d'information et / ou son amélioration.

Ainsi, la dotation aux amortissements a connu un rebond en 2013 suite à la comptabilisation en année pleine de la dotation aux amortissements relative au nouveau système d'information et les frais de maintenances y afférents, ont alourdi les frais généraux, ce qui explique le niveau du coefficient d'exploitation qui s'est situé à 48,75%.

L'objectif de la société est de ramener le coefficient d'exploitation aux alentours de 43% à l'horizon 2018, une fois le nouveau système d'information sera totalement amorti et les investissements relatifs à la sécurité informatique en grande partie résorbés ceci étant conjugué au maintien sur la période des taux moyens de progression des frais généraux et de la masse salariale respectivement à 7,6% et 9,7%.

Désignation (en KDT) / Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018
P.N.B.	8 117	8 742	9 462	10 310	11 488	12 885
Total Charges d'exploitation	3 957	4 543	4 830	5 233	5 583	5 589
Coefficient d'exploitation (*)	48,75%	51,97%	51,05%	50,76%	48,60%	43,37%

- **Le résultat d'exploitation**

Les résultats d'exploitation sur la période 2014 / 2018, connaîtront des taux de croissances modestes sur les trois premières années, la moyenne sur la période étant de 14,6%. Une amélioration sensible du taux de croissance de ces résultats, sera constatée sur les années 2017 et 2018 une fois le système d'information amorti.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Total revenus	12 229	13 267	14 816	15 977	17 862	19 783
Produits de placement	34	0	0	0	0	0
Charges financières nettes	3 335	3 806	4 597	4 852	5 475	5 912
Commissions encourues	811	719	757	815	899	987
Produit net d'affacturage (*)	8 117	8 742	9 462	10 310	11 488	12 885
Charges d'exploitation (**)	4 208	4 814	5 139	5 574	5 988	6 110
Dotation nette aux provisions	1 190	839	965	1 067	1 216	1 359
Résultat d'exploitation	2 718	3 089	3 358	3 668	4 284	5 416

(*) Produit net d'affacturage = Total revenus + Produits de placement – Charges financières nettes – Commissions encourues

(**) Charges d'exploitation hors dotation nette aux provisions

- **Impôts sur les bénéfices :**

Compte tenu que la société ne prévoit pas pour la période 2014 / 2018 de procéder à des investissements donnant droit à un dégrèvement fiscal. Le taux de l'impôt sur les sociétés retenu est de 35%.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat avant impôts	2 779	3 104	3 378	3 693	4 309	5 441
Impôt sur les bénéfices*	1 013	1 096	1 193	1 305	1 522	1 923

*: tient compte d'un taux de l'I.S. de 35% et quelques réintégrations

II.3. Etats financiers prévisionnels 2014-2018

1) Bilans prévisionnels

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Actifs						
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	2 049	1 794	1 347	857	476	495
Immobilisations financières	762	482	242	291	349	419
Total des actifs non courants	2 811	2 276	1 589	1 148	825	914
Acheteurs factorés	119 422	125 783	142 222	160 331	180 758	203 421
Provisions affectées + Provisions collectives	(4 185)	(4 782)	(5 472)	(6 249)	(7 127)	(8 098)
Autres actifs courants	465	511	562	619	681	749
Liquidités et équivalent de liquidité	0	0	0	0	0	0
Total des actifs courants	115 702	121 512	137 312	154 701	174 311	196 071
Total des actifs	118 513	123 788	138 901	155 848	175 136	196 984
Capitaux propres et passifs						
Capital	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Réserves	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Résultats reportés	4 895	6 031	7 409	8 963	10 722	12 879
Autres capitaux propres	1 112	1 112	1 112	1 112	1 112	1 112
Résultats nets	1 766	2 008	2 185	2 389	2 787	3 518
Total des Capitaux propres	18 773	20 151	21 705	23 464	25 621	28 509
Provisions non affectées	1 259	1 504	1 779	2 069	2 408	2 795
Emprunts + CMT	5 325	21 000	31 000	25 000	25 667	38 000
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	37 209	36 617	41 425	51 973	58 476	65 619
Autres passifs courants	3 669	5 663	4 296	9 447	8 112	8 506
Concours bancaires et autres passifs financiers	52 277	38 854	38 696	43 895	54 853	53 554
Total des passifs courants	99 740	103 638	117 196	132 384	149 515	168 474
Total des Capitaux propres et passifs	118 513	123 788	138 901	155 848	175 136	196 984

2) Etats de résultats prévisionnels

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Commissions de factoring	4 415	4 718	5 269	5 762	6 449	7 175
Commissions de financement	7 581	8 294	9 261	9 929	11 126	12 322
Autres commissions de factoring	233	255	286	286	286	286
Total revenus	12 229	13 267	14 816	15 977	17 862	19 783
Charges financières	-3 334	-3 806	-4 597	-4 852	-5 475	-5 912
Commissions encourues	-811	-719	-757	-815	-899	-987
Produits de placement	34	0	0	0	0	0
Produits nets	8 116	8 742	9 462	10 310	11 488	12 885
Charges du personnel	-2 325	-2 570	-2 809	-3 069	-3 421	-3 819
Dotations aux amortissements	-724	-695	-661	-706	-633	-214
Dotations aux Provisions	-1 189	-839	-965	-1 067	-1 216	-1 359
Autres charges d'exploitation	-1 160	-1 548	-1 669	-1 799	-1 933	-2 078
Total charges d'exploitation	-5 398	-5 653	-6 104	-6 641	-7 204	-7 469
Résultat d'exploitation	2 718	3 089	3 358	3 668	4 284	5 416
Autres gains ou pertes ordinaires	61	15	20	25	25	25
Résultat des activités ordinaires avant impôts et intéressement	2 779	3 104	3 378	3 693	4 309	5 441
Impôts sur les bénéfices*	-1 014	-1 096	-1 193	-1 305	-1 522	-1 923
Résultat des activités ordinaires après impôts	1 766	2 008	2 185	2 389	2 787	3 518

3) Etats de flux de trésorerie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Encaissements reçus des acheteurs factorés	323 083	382 903	425 915	471 477	524 207	583 014
Financements des adhérents	(313 836)	(379 545)	(422 976)	(469 056)	(524 632)	(585 166)
Flux liés aux financements	(1 403)	(9 440)	(5 100)	0,00	8 500	4 400
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(4 147)	(4 056)	(4 412)	(4 805)	(5 257)	(5 739)
Intérêts payés	(3 338)	(4 116)	(4 589)	(4 646)	(5 501)	(5 931)
Impôts et taxes payés	(1 900)	(1 861)	(2 057)	(2 246)	(2 573)	(3 088)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	(1 542)	(16 115)	(13 219)	(9 277)	(5 256)	(12 509)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(327)	(440)	(214)	(216)	(252)	(252)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	0	(40)	(49)	(58)	(70)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	280	280	280	0		
Flux de trésorerie provenant des investissements	(47)	(160)	26	(265)	(310)	(322)
Encaissements provenant des emprunts	7 000	15 000	25 000	20 000	20 000	35 000
Décaissements suite au remboursement des emprunts	(2 000)	(2 333)	(5 667)	(10 001)	(16 667)	(19 999)
Dividendes et autres distributions	(600)	(600)	(600)	(600)	(600)	(600)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	4 400	12 067	18 733	9 399	2 733	14 401
Variation de trésorerie	2 811	(4 208)	5 541	(143)	(2 833)	1 570
Trésorerie au début d'exercice	(9 791)	(6 980)	(11 188)	(5 647)	(5 790)	(8 623)
Trésorerie en fin d'exercice	(6 980)	(11 188) ^(*)	(5 647)	(5 790)	(8 623)	(7 053)

(*) Au 30/06/2014, la trésorerie en fin d'exercice était de -23 808 KDT. Grâce à la levée d'un emprunt obligataire de 15 000 KDT avant la fin d'année, la trésorerie devrait être soulager et clôturer l'année à -11 188 KDT.

II.4. Etat des cash flows prévisionnels

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat net	1 765 576	2 007 950	2 184 650	2 388 810	2 786 810	3 518 190
Dotations aux amortissements	723 560	695 000	660 750	706 380	633 230	213 590
Dotations aux provisions	1 189 467	839 420	965 370	1 066 790	1 216 410	1 359 010
CASH FLOWS PREVISIONNELS	3 678 603	3 542 370	3 810 770	4 161 980	4 636 450	5 090 790

II.5. Indicateurs et Ratios prévisionnels

En milliers de Dinars

Désignation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Actifs non courants	2 811	2 276	1 589	1 148	825	914
Actifs courants	115 702	121 512	137 312	154 701	174 311	196 071
Total bilan	118 513	123 788	138 901	155 848	175 136	196 985
Total Passif	99 740	103 638	117 196	132 384	149 515	168 474
Passifs non courants	6 584	22 504	32 779	27 069	28 075	40 795
Capitaux propres avant résultat	17 007	18 143	19 521	21 075	22 834	24 991
Capitaux propres avant affectation du résultat	18 773	20 151	21 705	23 464	25 621	28 509
Résultat net	1 766	2 008	2 185	2 389	2 787	3 518
Frais généraux (y compris charges du personnel)	3 485	4 119	4 478	4 868	5 354	5 897
Charges d'exploitation	5 398	5 653	6 104	6 641	7 204	7 469
Charges financières nettes	3 335	3 806	4 597	4 852	5 475	5 912
Résultat d'exploitation	2 718	3 089	3 358	3 668	4 284	5 416
Produit net d'affacturage	8 117	8 742	9 462	10 310	11 488	12 885
Dotation aux provisions pour compte affacturage*	935	594	690	777	878	972
Affacturage et compte rattaché	119 422	125 783	142 222	160 331	180 758	203 421
Provisions du compte d'affacturage	-4 185	-4 782	-5 472	-6 249	-7 127	-8 098
Ratios de structures						
Actifs non courant / total bilan	2,37%	1,84%	1,14%	0,74%	0,47%	0,46%
Actifs courant / total bilan	97,63%	98,16%	98,86%	99,26%	99,53%	99,54%
Capitaux propres avant résultat / total bilan	14,35%	14,66%	14,05%	13,52%	13,04%	12,69%
Passifs non courant / total bilan	5,56%	18,18%	23,60%	17,37%	16,03%	20,71%
Passifs courants / total bilan	78,60%	65,54%	60,77%	67,58%	69,34%	64,82%
Ratios de gestion						
Résultat d'exploitation / Produits nets d'affacturage	33,49%	35,33%	35,49%	35,58%	37,29%	42,03%
Frais généraux (y compris frais de personnel) / Produits net d'affacturage	42,94%	47,11%	47,33%	47,22%	46,61%	45,76%
Coefficient d'exploitation (frais généraux/produits nets d'affacturage)	51,85%	55,07%	54,31%	54,07%	52,12%	47,42%
Ratios de rentabilité						
ROA (résultat net/total bilan)	1,49%	1,62%	1,57	1,53%	1,59%	1,79%
Résultat net/Produit net d'affacturage	21,75%	22,97%	23,09%	23,17%	24,26%	27,30%
Produits net d'affacturage / total bilan	6,85%	7,06%	6,81%	6,62%	6,56%	6,54%
Ratios propres aux sociétés de factoring						
ROE (Résultat net/capitaux propres avant résultat)	10,38%	11,07%	11,19%	11,33%	12,20%	14,08%
Produits net d'affacturage /capitaux propres avant affectation de résultat	43,24%	43,38%	43,59%	43,94%	44,84%	45,20%
Autres ratios (Ratios prudentiels)						
Ratio Cook	24,01%	25,35%	23,96%	22,84%	22,34%	22,27%
Taux des actifs classés	4,15%	4,70%	4,70%	4,70%	4,70%	4,70%
Taux de couverture des actifs classés	100,00%	98,16%	98,04%	97,39%	97,37%	97,44%

* : Y compris la provision collective

II.6. Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2014 à 2018


ECC MAZARS
 Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
 Les Berges du Lac
 1053 Tunis
 Tél +216 71 96 48 98 Fax +216 71 96 32 46
 E-mail :mazars.tunisie@mazars.com.tn


 Société d'expertise comptable
 Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
 Immeuble International City Center – Tour des bureaux
 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.
 Tél : (216) 70 728 450 – Fax : (216) 70 728 405
 E-mail administration@finor.com.tn

Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2014 à 2018

Nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de la société Tunisie Factoring pour la période allant de 2014 à 2018 figurants au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission par la société d'un emprunt obligataire. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relèvent de la responsabilité de la direction.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 13 Juin 2014

Les Co-commissaires aux Comptes

ECC MAZARS
 Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF


FINOR
 Mustapha MEDHIOUB
